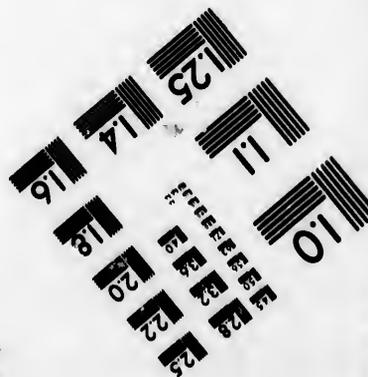
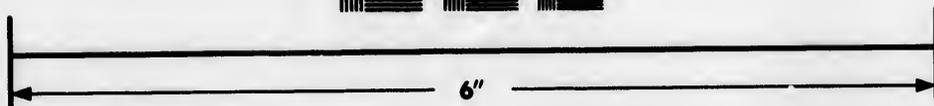
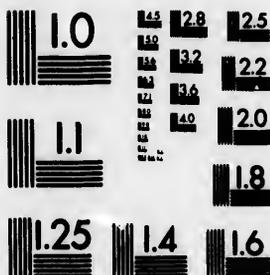


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
15
20

© 1985

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

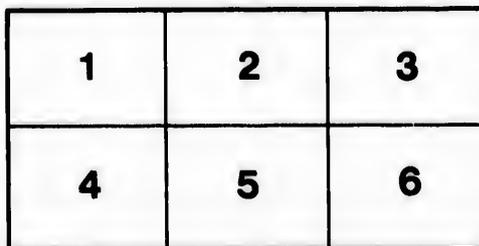
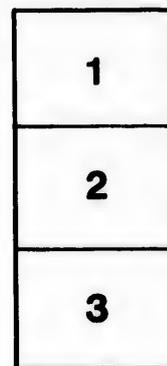
Morisset Library
University of Ottawa

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque Morisset
Université d'Ottawa

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

É

LETTRES
ÉDIFIANTES ET CURIEUSES.

RECITÉS

PAR DES MISSIONNAIRES

LETTRES

ÉDIFIANTES ET CURIEUSES

MÉMOIRES DE LA GUINEE.

TOME TRENTIÈME.

À PARIS,

AU BUREAU, RUE PALAISEAU, N. 10.

PAR CHEZ MESSIEURS

DE LA SORBONNE, CHEZ MESSIEURS

IMPRIMERIE DE BETHUNE,

RUE PAPETERIE, N. 24, À PARIS.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

LITTIRES

EMBAILLAGES ET CURIEUSES

Faint text line, possibly a date or reference number.

TOME TRENTE-DEUXIEME



IMPRIMERIE DE BÉTHUNE,
RUE PARATINE, N° 5, A PARIS.

LETTRES
ÉDIFIANTES ET CURIEUSES,

ÉCRITES

PAR DES MISSIONNAIRES

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

COLLATIONNÉS SUR LES MEILLEURES ÉDITIONS

ET ENRICHIS DE NOUVELLES NOTES.

MÉMOIRES DE LA CHINE.

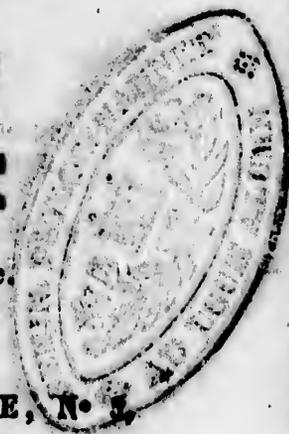


Imprimerie de Béthune.

A PARIS,
AU BUREAU, RUE PALATINE, N° 5,
PRÈS SAINT-SULPICE;

ET CHEZ GAUME FRÈRES,
RUE DU PÔT-DE-FER SAINT-SULPICE, N° 5.

1832.



BÉTHUNE,
PARIS.

LETTRES

ÉDIFIANTES ET CURIEUSES.

DE

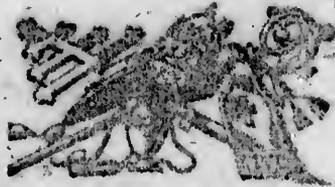
PAR DES MISSIONNAIRES

DE LA COMPAGNIE DE JESUS

CONCERNANT LES MŒURS ET LES MŒNAGES

DE LA CHINE

MÉMOIRES DE LA CHINE



L'imprimerie de Balthazar

A PARIS,

AU BUREAU, RUE PALATINE, N. 2.

1752

ET CHEZ CAMELIER

RUE DE LA HARPE, N. 10.

1752

LETTRES

ÉDIFIANTES ET CURIEUSES,

PAR DES MISSIONNAIRES

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

MÉMOIRES DE LA CHINE.

LETTRE

Du P. Jacques, missionnaire de la Compagnie de
Jésus, à Monsieur l'abbé Raphaelis.

A Canton, le 1^{er} novembre 1721.

MONSIEUR,

La paix de N. S.

C'EST un peu tard que je tiens la parole que
je vous ai donnée, mais c'est aussitôt qu'il m'a
été possible de le faire. Mon voyage de France

XXX.

I

à la Chine a duré près de seize mois. La fameuse île d'Orléans ou *Poulo-condore*, a été la cause de ce long retardement.

Je partis du Port-Louis le 7 mars 1721, sur une frégate de la Compagnie des Indes nommée *la Danaë*, commandée par M. le chevalier de la Vicomté. Nous avions sur notre bord une compagnie de soldats, que l'on devoit débarquer à l'île d'Orléans, pour la joindre à une autre qui y avoit été transportée l'année précédente. Nous avions aussi avec nous deux ingénieurs du Roi, l'un desquels avoit le titre de commandant de l'île.

Je n'eus pas plutôt perdu la terre de vue qu'il me fallut payer le tribut à la mer. Les nouveaux marins ne furent pas plus privilégiés que moi. C'est pitié de voir en ces sortes d'occasions une quantité de gens couchés çà et là sur des cordages, sur des canons, sur des coffres, sans force, sans consolation, sans soulagement; tandis que ceux qui sont faits à la mer, ne font qu'en rire, parce qu'ils savent que ce mal n'est pas dangereux, et qu'il est sans remède.

Ce ne fut pas sans peine que nous nous tirâmes du golfe de Gascogne; nous n'avions que des vents légers qui nous faisoient peu avancer. Mais aussitôt que nous eûmes doublé le cap

La fameuse
a été la cause
ars 1721, sur
ades nommée
chevalier de
tre bord une
devoit débar-
oindre à une
l'année pré-
ous deux in-
oit le titre de

terre de vue
la mer. Les
us privilégiés
en ces sortes
s couchés çà
ions, sur des
plation, sans
i sont faits à
qu'ils savent
et qu'il est

nous tirâmes
ons que des
eu avancer.
able le cap

Finistère, le vent se fortifia; le 19 mars nous reconnûmes l'île de Porto-Santo, et le lendemain celle de Madère. Nous eûmes ensuite les vents alisés qui nous conduisirent tranquillement à la ligne. Nous la passâmes le 12 avril, à 2 degrés ouest de longitude. Ce fut, selon la coutume, un jour de fête pour l'équipage. Ceux qui n'ont pas encore passé la ligne, payent les frais de cette fête, où tout aboutit à les bien mouiller; c'est ce qu'on appelle *le grand baptême*. On peut se racheter en mettant de l'argent au bassin; mais ceux qui n'en ont point ou qui refusent d'en donner, sont plongés dans un baquet plein d'eau, et ensuite inondés d'un bon nombre de seaux d'eau.

Les mêmes vents alisés qui nous avoient conduits à la ligne, nous poussèrent droit à l'île de la Trinité, ensuite assez près des côtes du Brésil, où nous trouvâmes un vent propre à doubler le cap de Bonne-Espérance. La mer étoit calme quand nous le doublâmes; mais à peine eûmes-nous sondé sur le banc des Aiguilles, qu'un vent de nord-ouest nous fit rouler et tanguer deux jours entiers d'une manière capable d'effrayer ceux qui ne sont pas accoutumés aux voyages de mer. Il n'est pas trop agréable de se voir pour la première fois sur un fragile vaisseau, tout-à-coup élevé

sur la cime d'une haute montagne, et dans un moment précipité au fond d'un abîme; de sentir les affreuses secousses que les flots donnent au navire, de sorte que si l'on ne prend ses précautions, on est renversé et jeté d'un bord à l'autre; de voir le vaisseau presque entièrement couché au milieu des vagues, les canons plongés dans la mer, et l'eau entrer de toutes parts par les plus hauts sabords: mais enfin la tempête ne dure pas toujours; le calme lui succède, et l'on raconte avec plaisir ses alarmes passées.

Il y avoit déjà trois mois que nous ne voyions que le ciel et l'eau: il nous falloit encore trois semaines pour nous rendre à l'île de Bourbon, où nous devons relâcher. Le scorbut s'étoit mis depuis long-temps parmi nos soldats, et plusieurs en étoient morts: il gagna bientôt tout l'équipage; peu de matelots en étoient exempts, et plus de soixante de nos gens étoient alités. J'eus là une petite occasion de faire les fonctions de missionnaire. Pour surcroît de misère, les vents nous jetèrent jusqu'au 40° degré de latitude sud, et en arrivant à l'île de Bourbon, nous étions sur le point de voir expirer la moitié de notre monde; nous avions déjà jeté à la mer dix-sept corps morts.

On trouve dans cette île toute sorte de bons

rafraichissements ; l'air surtout y est excellent : dans l'espace de douze jours tous nos malades furent sur pied, et en état de faire le service. L'île appartient en souveraineté à la Compagnie française des Indes, qui y tient un état-major pour la gouverner. Elle fut d'abord habitée par quelques Français fugitifs de l'île Dauphine, qui en est assez proche : elle s'est peuplée peu à peu, surtout par l'amnistie accordée de temps en temps aux pirates de ces mers. Il peut y avoir à présent quatre mille personnes qui y ont de belles habitations, et beaucoup de Nègres pour les cultiver. Ils vivent très commodément et dans une grande union, qui y est entretenue par l'attention et les soins de M. de Beauvollier, gouverneur de l'île.

Les principaux bourgs ou habitations sont Saint-Denis, Saint-Paul et Sainte-Susanne : je vous envoie une carte où j'ai tracé le plan des deux premiers avec toute l'exactitude dont je suis capable. Il n'y a ni port, ni fortifications ; ainsi on n'y est pas à l'abri des coups de vent ni des écumeurs de mer. Peu de mois avant notre arrivée, des forbans avoient enlevé dans la rade de Saint-Denis un gros vaisseau portugais dématé, et un d'Ostende dans celle de Saint-Paul.

L'île de Bourbon a environ cinquante lieues de tour; elle est couverte en plusieurs endroits de hautes montagnes : on en voit une qui vomit des flammes, et qui remplit les environs de matière bitumineuse; nous en aperçûmes le feu, durant la nuit, de plus de vingt-cinq lieues. Il y a de belles et vastes forêts, où se trouvent quantité d'arbres très propres à la construction des vaisseaux : elle est remplie de bétail, de volaille et de gibier; fertile en riz, en sucre, et en grand nombre d'excellents arbres fruitiers : on y a planté quelques vignes, qui donnent de fort bon vin.

Le meilleur de tous les animaux qu'on y trouve, soit pour le goût, soit pour la santé, c'est la tortue de terre; et le plus agréable de tous les fruits, c'est l'ananas. La tortue est de la même figure que celle qui se voit en France; mais elle est bien différente pour la grandeur : on assure qu'elle vit un temps prodigieux, qu'il lui faut plusieurs siècles pour parvenir à sa grosseur naturelle, et qu'elle peut passer plus de six mois sans manger. On en a gardé dans l'île de petites qui au bout de vingt ans n'avoient grossi que de quelques pouces : nous en avons conservé dans notre vaisseau quelques-unes des grosses, qui ont vécu trois à quatre mois sans prendre aucune nourriture.

Pour ce qui est de l'ananas, c'est un fruit qui est assez connu en France; je vous dirai seulement qu'il est d'une forme oblongue, et de la grosseur d'un melon; qu'il est couvert de feuilles courtes, disposées à-peu-près de même que les divisions d'une pomme de pin, et qu'il est couronné d'un bouquet de feuilles plus longues: il vient sur une plante assez semblable à celle de l'artichaud; il a le goût de plusieurs fruits, mais il me paroît que celui du coin domine.

J'ai vu dans cette île beaucoup d'arbres et de plantes curieuses: l'arbrisseau qui porte le café, le tamarinier, le cocotier, l'arbre d'où découle le benjoin, le cotonnier, l'aloès, l'ébénier. L'ébène noire n'est pas la plus estimée: la jaune est beaucoup plus belle. Le café sauvage y est très commun; et bien que sauvage, il ne laisse pas d'être bon. On en a fait venir de Moka; un seul a subsisté, et a fourni de quoi en planter bon nombre d'autres, qui donnent aujourd'hui de grandes espérances.

J'oubliois de vous parler de la chauve-souris de l'île de Bourbon: on pourroit l'appeler le renard volant. Elle ressemble en effet beaucoup à cet animal; elle en a la grosseur, le poil, la tête, les oreilles, les dents. La femelle a deux mamelles, et sous chaque aîle un sac pour transporter ses petits. Je mesurai la lon-

gueur des ailes d'un de ces oiseaux; et je trouvai qu'elles avoient plus de quatre pieds d'envergure. La chair, dit on, en est très bonne à manger, et l'on va ici à la chasse de la chauve-souris avec le même empressement qu'ailleurs à la chasse de la perdrix.

Après avoir relâché tant à Saint-Paul qu'à Saint-Denis, et y avoir demeuré quinze jours, nous reprîmes le 10 juillet notre route pour la Chine; et vers la mi-août nous entrâmes dans le détroit de la Sonde. Nous le passâmes très heureusement et en peu de temps, de même que celui de Banca, qui est le plus dangereux. Je n'ai point vu de terre plus agréable que les côtes de Java et de Sumatra; des plaines couvertes d'orangers, de cocotiers et d'autres arbres fruitiers, avec quantité de ruisseaux qui les arrosent; des collines ornées de charmans bocages, des forêts toujours verdoyantes, des villages et des habitations où brillent toutes les beautés champêtres: tout y représente un des plus beaux climats du monde.

Une barque de Javanois vint à nous sur notre passage; ils souhaitoient fort qu'on leur donnât des haches, des couteaux, et d'autres instruments d'Europe. Ils ne sont ni noirs ni blancs, mais d'un rouge pourpre. Ils sont doux, familiers, caressants. Ils vouloient nous

eng
par
pas
prov
de r
de g
déba
bord
et le
navre
ation
qui s
mond
No
urto
orté
ancr
enir
ision
erson
ourl
e fut
anot
poses
ous l
onne
e que
elle

engager à nous arrêter, nous faisant entendre par signes, que dans leur village, qui n'étoit pas loin, nous trouverions toutes sortes de provisions. Mais nous n'avions alors besoin de rien, et le vent étoit favorable. Il s'agissoit de gagner au plutôt l'île d'Orléans pour y débarquer les troupes qui étoient sur notre bord. Nous la découvrîmes le 7 de septembre, et le lendemain nous mouillâmes à la vue du havre, que l'on ne connoissoit que par la relation et par le plan imparfait de Dampierre, qui se trouvent dans son voyage du tour du monde.

Nous nous flattions que les insulaires, et surtout les François qui avoient déjà été transportés dans l'île, à la vue d'un vaisseau à ancres avec pavillon blanc, se hâteroient de venir nous voir, et de nous apporter les provisions dont nous commençons à manquer. Personne ne parut. On attendit quelques jours pour leur donner le temps de nous reconnoître : ce fut inutilement. Enfin l'on envoya dans le port un officier pour s'informer de l'état des choses. Il rapporta qu'après avoir parcouru tous les environs du port, il n'avoit vu personne, et qu'il n'avoit découvert que les restes de quelques mauvaises cases, dans l'une desquelles il avoit trouvé des cendres chaudes,

des balles de mousquet, et des morceaux d'habits de soldats européens, qui ne pouvoient être que des Français. Le malheur qui arriva aux Anglais dans cette île il y a vingt ans, nous vint d'abord à l'esprit, et plusieurs crurent que nos gens avoient eu le même sort.

A de si tristes nouvelles, on ouvrit le paquet secret de la compagnie. Il contenoit l'ordre de relever un vaisseau, que l'on disoit être dans le port de Poulo-condore, d'y demeurer jusqu'à l'arrivée d'un autre navire qui devoit y venir l'année suivante, et d'augmenter, autant qu'il seroit possible, l'établissement que l'on prétendoit être déjà commencé dans l'île. On exécuta cet ordre autant qu'on le pouvoit faire. Ce ne fut pas sans chagrin, qu'après avoir fait plus de six mille lieues pour me rendre à la Chine, dont je n'étois éloigné que de trois cents lieues, je me vis obligé de m'arrêter une année entière dans une terre qui me paroissoit, et qui est en effet un très triste séjour.

Les vents nous étoient contraires pour atterrir, et ce ne fut qu'après dix-sept jours d'efforts, que nous entrâmes dans le havre. En y entrant nous aperçûmes une pirogue qui venoit à nous. (La pirogue est un petit bateau de ces contrées, fait d'une seule pièce d'arbre

Il y
firent
qui
rent
de l'
vaisse
offici
étion
avoit

A
franc
fit bo
ce qu
enten
de Po
tants
n'avo
cherch
mois
que q
temps
et très
une pi
Cep
soldats
dans l
pays-c
ils eur

Il y avoit des pêcheurs qui de fort loin nous firent de grandes civilités à leur manière, et qui, étant montés sur notre bord, nous apprirent le mieux qu'ils purent, que de l'autre côté de l'île il y avoit des habitants; qu'un grand vaisseau, dont ils nommoient les principaux officiers, avoit hiverné dans l'endroit où nous étions, et qu'au changement de mousson, il avoit fait voile pour la Chine.

A ce récit nous reconnûmes le vaisseau français. On caressa ces bonnes gens, on les fit boire et manger, et on leur dit d'apporter ce qu'ils avoient à vendre, en leur faisant entendre qu'ils seroient bien payés; mais l'île de Poulo-condore est si stérile, que les habitants eux-mêmes y mourroient de faim, s'ils n'avoient recours à la terre ferme, où ils vont chercher du riz. Ainsi, durant près de quatre mois nous n'eûmes d'autres secours d'eux, que quelques poissons qu'ils apportoit de temps en temps, et qu'ils vendoient bien cher, et très peu de volailles, qu'on achetoit jusqu'à une piastre la pièce.

Cependant on mit à terre la compagnie de soldats. Comme ils avoient leurs cases à faire dans le temps des pluies, qui tombent en ce pays-ci bien plus abondamment qu'en Europe, ils eurent beaucoup à souffrir. La maladie se

mit encore parmi eux, et peu de temps après parmi les matelots : les deux hôpitaux étoient remplis; les passagers, les officiers, le capitaine lui-même en furent attaqués, et avec tout cela point de provisions; je ne manquois pas de consoler nos malades, et de les exhorter à la patience : j'eus besoin de m'y exhorter moi-même; je tombai comme les autres, et durant près d'un mois il fut assez incertain si je verrois jamais la Chine.

Enfin, le 21 décembre, il arriva trois barques de Camboge, chargées de cochons et de volailles : c'étoient des insulaires de Poulocondore qui étoient allés chercher pour nous ces provisions, et qui nous les vendirent à assez bon compte. Comme ils parloient, nous leur avons donné des lettres écrites en latin et en portugais, pour les missionnaires de la Cochinchine, que nous prions de s'entremettre en notre faveur, dans la nécessité où nous nous trouyions. Ces lettres furent envoyées assez loin, et pour lors nous n'en eûmes point de réponse.

Les aliments frais rétablirent bientôt l'équipage, et dans le mois de janvier nous eûmes le plaisir de voir arriver de la Chine trois vaisseaux français, qui avoient ordre du directeur de la compagnie de venir nous reconnoître en

relo
farin
n't
surc
au m
pag
et d
trie
visio
et
com
cur
de l
ferm
bita
loir
fem
nos
mar
obs
pri
ma
lag
et
ces
gin
rép
la

retournant en France. Ils nous remirent des farines, des bœufs et de la bière; ainsi nous n'eûmes plus à plaindre dans notre exil. Pour surcroît de biens, il entra dans notre port, au mois de mars, un autre vaisseau de la compagnie, qui de la Chine alloit traiter à Siam, et dans le même temps, il nous vint une quatrième barque de Camboge, remplie de provisions. Les soins des missionnaires d'une part, et de l'autre les soupçons du mandarin qui commande sur les côtes voisines, nous procurèrent ce nouveau secours. Les insulaires de Poulo-condore avoient publié dans la terre ferme, que des étrangers avoient fait une habitation dans leur île, qu'ils paroissoient vouloir s'y établir, et qu'ils avoient même des femmes avec eux. Il y avoit en effet trois de nos soldats mariés. Ce rapport détermina le mandarin à envoyer un de ses gens pour tout observer, et lui en rendre compte; et à la prière des missionnaires, il lui permit sous main de charger une barque pour notre soulagement. Nous avons su cette particularité, et beaucoup d'autres choses qui concernent ces contrées, d'un Malais, portugais d'origine, que les missionnaires chargèrent d'une réponse à nos lettres, et qu'ils envoyèrent sur la même barque, soit pour servir d'interprète,

soit pour faire quelques provisions de vin, de remèdes, d'instruments de chirurgie, etc. qu'ils croyoient trouver dans notre vaisseau. Avec ce secours, nous avons attendu assez tranquillement le changement de la mousson, pour reprendre le chemin de la Chine. Mais je crois, monsieur, que vous serez bien aise de savoir ce que j'ai vu, ou ce que j'ai appris de cette partie de l'Asie.

Poulo-condore est un petit archipel à quinze ou vingt lieues au sud du royaume de Camboge: il est formé de huit ou dix tant îles que rochers. La plus grande de ces îles n'a pas plus de quatre lieues en longueur; c'est la seule qui soit habitée, encore n'y a-t-il qu'un village dans presque l'unique plaine qu'on y trouve. Les maisons des insulaires ne sont qu'un assemblage assez informe de bambous, couverts d'une herbe fort longue, qu'ils coupent sur le bord de leurs ruisseaux. Il n'y a dans ces cabanes ni porte, ni fenêtre. Pour y entrer, et pour y avoir du jour, ils laissent un des côtés de la cabane tout ouvert, et ils font déborder le toit de ce côté-là. Ils les élèvent de terre de quelques pieds: par-là ils évitent l'humidité, et ont où loger leurs animaux domestiques pendant la nuit: la mauvaise odeur ne les inquiète point. Le plancher, de distance en dis-

tanc
Ils
nati
ils
du
pre
rem
mè
no
blie
cro
mu
cen
son
fer
pa
no
qu
m
à
fi
te
P
A
c
l

tance, est rehaussé de quatre ou cinq pouces. Ils reçoivent les étrangers dans le fond sur des nattes; leur réception est douce et affable, et ils ne manquent pas de leur présenter de l'arec, du bétel, et une pipe. Ils sont fort basanés, presque entièrement nus, excepté dans les cérémonies, où ils s'habillent, et quelques-uns même assez proprement. Les dents les plus noires sont chez eux les plus belles; aussi n'oublient-ils rien pour se les noircir. Ils laissent croître leurs cheveux, qui leur viennent communément fort longs; j'en ai vu à qui ils descendoient plus bas que les genoux.

Comme les insulaires de Poulo-condore ne sont la plupart que des réfugiés de la terre ferme où il y a des missionnaires, plusieurs me parurent avoir été instruits des mystères de notre sainte religion. J'en ai trouvé souvent qui me voyant un habit ecclésiastique (car les missionnaires ne sont pas obligés d'en changer à la Cochinchine), venoient à moi avec confiance, faisoient le signe de la croix, et récitoient les prières chrétiennes, où je ne comprenois que les noms propres de *Jésus, Maria, Pontio Pilato*, et le mot final, *amen*. Je tâchois de me faire entendre par signes; j'élevois les mains au ciel, je me prosternois ensuite pour leur marquer qu'ils devoient adorer le

Créateur et le souverain maître du ciel et de la terre; j'étendois les bras en forme de croix, pour rappeler dans leur souvenir la mort de l'adorable rédempteur; je me frappois la poitrine pour leur faire connoître qu'ils devoient détester leurs péchés. J'aurois souhaité en pouvoir faire davantage; mais la langue est difficile, et il n'est pas possible, sans le secours d'un interprète, d'apprendre les termes qui signifient les choses intérieures, lesquelles ne peuvent s'expliquer par des signes sensibles et extérieurs.

Il se croit dans l'île que très peu de riz, des patates, et quelques ananas assez bons. Les montagnes sont presque partout couvertes de beaux arbres propres à toutes sortes d'ouvrages, et même à mâter des vaisseaux. Il y en a un fort commun, d'où découle une résine que les habitants emploient à faire leurs flambeaux. Pour ramasser cette résine, et même pour la faire découler, ils creusent le tronc de l'arbre, et y font une large et profonde ouverture, dont le bas représente une espèce de récipient. En certaine saison de l'année, ils allument du feu dans cette concavité; la chaleur détermine la liqueur à couler et à remplir le récipient. De cette résine, ils enduisent des copeaux de bois fort minces, et ils les enveloppent dans de lon-

gues
ces c
teme
sent

R
la no
laire
quet
a tro
des p
voit
gran
long
que
avoi

C
c'est
siné
Le l
à hu
ceux
des
long
qu'
tes
ne s
vol
tren

gues feuilles d'arbres. Quand le tout est sec, ces copeaux enduits de résine éclairent parfaitement une chambre; mais aussi ils la remplissent bientôt de fumée.

Rien de plus commun à Poulo-condore que la noix d'arec et la feuille de bétel. Les insulaires en portent toujours dans de petits paquets qu'ils mâchent continuellement. On n'y a trouvé aucune sorte de gibier, à la réserve des poules sauvages et des ramiers: mais on y voit beaucoup de serpents et de lézards d'une grandeur monstrueuse. On a tué un serpent long de vingt-deux pieds, et plusieurs lézards, que quelques-uns appellent *governos*, qui avoient sept à huit pieds de longueur.

Ce qu'il y a de plus curieux dans cette île, c'est le lézard et l'écureuil volants que j'ai dessinés pour vous en donner une idée plus nette. Le lézard volant est petit et n'a pas plus de sept à huit pouces; l'écureuil est de la grandeur de ceux qu'on voit en France. L'un et l'autre ont des ailes fort courtes, qui leur prennent le long du dos, depuis les pattes de devant jusqu'à celles de derrière; l'écureuil les a couvertes d'un poil fort ras et fort fin; celles du lézard ne sont qu'une pellicule toute unie; on les voit voler d'arbre en arbre à la distance de vingt à trente pas. Peuvent-ils voler plus loin? C'est

ce que je ne puis vous dire. Le lézard a encore de particulier au dessous de la tête une bourse assez longue et pointue par le bas, qui s'enfle de temps en temps, surtout lorsqu'il vole.

L'île de Poulo-condore est soumise au roi de Camboge. Les Anglais l'avoient achetée dans le siècle précédent, et avoient bâti un fort à la tête du village; mais comme ils étoient en petit nombre, et obligés de se servir de soldats malais, ils furent tous égorgés il y a environ vingt ans, et leur fort fut démoli: on en voit encore aujourd'hui les ruines. Depuis ce temps-là, l'île est rentrée sous la domination des Cambogiens. Cette nation, avec le royaume Tsiompa, est tributaire du roi de la Cochinchine, qui l'est lui-même, aussi bien que les rois de Tunquin et de Siam, de l'empereur de la Chine. Actuellement les ambassadeurs de Siam sont à Pekin pour payer le tribut.

Les royaumes de la Cochinchine, de Tsiompa et de Camboge sont très peu policés. Ces nations n'ont presque aucun commerce avec leurs voisins, et ont très peu d'ordre et d'union entre elles. Les grands, comme autant de petits tyrans, pillent les peuples à toute main. Les rois exercent encore une tyrannie plus cruelle sur les grands pour leur faire rendre

gorg
Le
ayan
quel
ses
tortu
malh
de l
ber
mon
en fa
étoie
C'est
d'ém
le va
en r
desc
fure
mén
tes,
leur
Les
le d
plus
pas
ten
ter
eux

gorge. Nous avons été témoins de cette dureté. Le mandarin de qui dépend Poulo-condore, ayant appris que les étrangers avoient répandu quelque argent dans l'île, y a envoyé à diverses fois des collecteurs cruels, qui à force de tortures se faisoient apporter tout ce que ces malheureux insulaires avoient gagné à la sueur de leur front. Quelques-uns, pour se dérober à leur poursuite, se sauvoyent dans les montagnes, ou se cachoyent dans les forêts; on en faisoit des perquisitions exactes, et ils n'en étoient pas quittes pour livrer leur argent. C'est un malheur pour ceux qui naviguent, d'être dans la nécessité d'aborder à ces côtes; le vaisseau français qui fut obligé d'y relâcher en 1721, en est un exemple. Les officiers qui descendirent à terre pour y acheter des vivres, furent d'abord assez bien reçus. On tâcha même, par des invitations et des amitiés feintes, d'engager le capitaine à sortir de son bord: leur vue étoit d'avoir une plus grosse rançon. Les habitants du pays en vinrent jusqu'à former le dessein d'enlever le vaisseau; ils envoyèrent plusieurs fois l'examiner, mais ne se trouvant pas assez forts, ils se vengèrent sur ceux qu'ils tenoient à terre; ils les lièrent, ils les maltraitèrent; il y en eut qui levèrent la hache sur eux, et ce ne fut qu'aux instantes prières des

missionnaires, qui furent avertis de ce barbare procédé, qu'ils leur laissèrent la vie sauve; mais on fut obligé de payer une somme considérable pour les racheter. Les villes de ces barbares ne sont qu'un amas sans ordre de misérables cases de bois. Le palais même du roi de la Cochinchine n'a presque rien qui le distingue des cabanes des particuliers.

Les mœurs et les coutumes de ces peuples approchent en certaines choses des coutumes indiennes, et en beaucoup d'autres de celles des Chinois. Ils croient la métempsyose comme les Indiens, ce qui ne les empêche pas de manger toutes sortes d'animaux. Ils sont pleins de vénération pour le cheval et pour l'éléphant, et ils en ont des peintures dans leurs maisons. La plus belle récompense, selon eux, que puisse avoir un grand homme après sa mort, c'est que son ame passe dans le corps d'une de ces bêtes. Ils regardent Confucius comme le premier docteur de l'univers. Ils rendent de grands honneurs à leurs ancêtres morts, et à ceux de leur nation qui se sont distingués durant leur vie. Ils ont pour cela chez eux et hors de chez eux plusieurs petits oratoires où ils brûlent des pastilles.

Mais le lieu le plus sacré parmi eux, est une place publique, au milieu de laquelle est élevée

une longue poutre , qui a vers le haut un traversier tant soit peu incliné ; apparemment qu'ils y arborent un pavillon. Ils l'appellent *touvo*. Autour sont placés plusieurs oratoires ; c'est là qu'ils vont faire leurs profondes inclinations, qu'ils brûlent quantité de petites chandelles, qu'ils offrent du riz, qu'ils immolent des victimes, et surtout des chèvres. Aux fêtes publiques, suit un grand repas, où l'on ne manque pas de s'enivrer de raque (c'est une eau-de-vie faite de riz). Viennent ensuite les danses, la comédie, souvent les querelles et les coups.

J'eus à Poulo-condore la curiosité d'aller chez le bonze que je rencontrai par hasard, et qui me conduisit fort civilement dans sa maison. Il y a pratiqué un petit temple, et dans le fond du temple un autel. Sur cet autel sont rangées trois petites statues. Celle du milieu qui représente un vieillard, est assise et a sur la tête une espèce de tiare. L'une des deux autres est pareillement assise, et représente une personne plus jeune : la troisième est si informe qu'on n'y peut rien connoître. Les noms de ces trois figures sont *Mat-loi*, *Bot-loi*, *Con-loi* ; c'est-à-dire, *la tour du ciel*, *le roi du ciel*, *le fils du ciel*. Le bonze me fit sur cela un grand discours. Sa femme (car ce bonze-ci est marié)

voulut aussi se mêler de prêcher; mais je ne compris rien à ce qu'ils me dirent l'un et l'autre.

A la vue des trois statues, dont l'une est l'image d'un vieillard couronné, je me rappelai ce qu'on rapporte des Brachmanes indiens, qu'ils ont quelques idées confuses de la Trinité et de l'Incarnation, et je m'imaginai que ce bonze auroit peut-être les mêmes idées. Je lui présentai trois doigts bien distingués; je les réunis ensuite pour marquer l'unité. Il fit comme moi, paroissant comprendre ce que je lui représentois. J'étendis les bras en forme de croix, en faisant de la tête quelques signes d'un homme qui souffre et qui meurt. Il fit aussi de même. Ce que je conclus de là, c'est qu'il auroit bien pu avoir quelque connoissance de nos mystères à la terre ferme où il y a des missionnaires. En sortant de chez lui, et en visageant le soleil, il me parut avoir de la vénération pour cet objet: je sais d'ailleurs que ces peuples révèrent la lune, la terre, des esprits, qui, selon qu'ils se l'imaginent, président au feu, à l'air, aux campagnes, aux mers, aux rivières, et qu'ils ont plusieurs sortes d'idoles qui leur sont venues des Indes et de la Chine.

C'est là tout ce que j'ai pu apprendre de la

religi
missi
temp
leur
sont
même
Le ro
Jésuit
se mé
sionn
et le
en a p
circon
ya q
sécut
massa
prouv
teurs.
quelq
aucun
chang
ténéb
les ye
En
mois
nous
et nou
versée

religion et des mœurs de ces nations , où les missionnaires ont pénétré depuis assez longtemps. Il y en a actuellement vingt qui ont à leur tête un évêque avec son coadjuteur : trois sont ecclésiastiques français, deux sont du pays même, trois Franciscains, et les autres, Jésuites. Le roi de la Cochinchine a pris à sa cour deux Jésuites, dont l'un est mathématicien, et l'autre se mêle de médecine. Quelques-uns de ces missionnaires sont dans le royaume de Tsioupa, et le reste dans celui de la Cochinchine. Il n'y en a point maintenant à Camboge; on attend des circonstances plus favorables pour y rentrer. Il y a quatre ans qu'ils s'y éleva une espèce de persécution durant laquelle un prêtre japonais fut massacré, et les chrétientés dispersées. Le roi approuva cet attentat , et en récompensa les auteurs. Un autre missionnaire y est mort depuis quelque temps de misère, sans pouvoir rendre aucun service. Il n'y a que Dieu qui puisse changer les esprits et les cœurs, et dissiper les ténèbres qui empêchent ces peuples d'ouvrir les yeux à la lumière de l'évangile.

Enfin , après un ennuyeux séjour de neuf mois entiers dans le havre de Poulo-condore, nous levâmes l'ancre le premier de juin 1722 et nous fîmes voile vers la Chine. Cette traversée n'est guère que de trois cents lieues.

On la fait communément en huit ou dix jours ; nous y demeurâmes près d'un mois. Les côtes de la partie méridionale de la Chine sont bordées d'une infinité de petites îles, au milieu desquelles il n'est pas aisé de découvrir l'entrée de la rivière de Canton. Ce fut l'embaras où nous nous trouvâmes. Un pêcheur à qui l'on fit voir des piastres nous en tira, et nous conduisit fort adroitement à travers ces rochers à l'île de Lentin, où nous mouillâmes en attendant un pilote chinois pour nous mener dans le port. Il arriva, et à peine nous eut-il fait avancer quelques lieues, qu'il nous fit échouer sur un banc de sable. Nous ne nous en tirâmes qu'après avoir allégé le vaisseau, en jetant à la mer une grande quantité de bois, et en faisant couler l'eau dont nous avions fait provision, pour ne pas être obligés de boire celle de la rivière, qui n'est pas bonne.

Enfin le 26 de juin, près de seize mois depuis notre départ de France, nous arrivâmes à Vanpou qui est le port de Canton. On oublie aisément les fatigues passées, on s'en souvient même avec joie quand on trouve des frères pleins de charité et de tendresse qui tous s'empressent à délasser un voyageur. Tel est l'état où je me trouve aujourd'hui dans notre mission française établie à Canton par

les lib
la pié
sentir
de l'u
Il m
chosc
peu d
passé
pays
charm
ou de
colline
sont a
et par
villes
toutes
les m
désert
Je n
puis r
mois
coupe
et bell
la mén
entrer
à peu
céder
sont é

les libéralités du feu roi Louis-le-Grand, dont la piété, le zèle et les bienfaits se font ressentir jusqu'à ces extrémités les plus reculées de l'univers.

Il me reste, monsieur, à vous dire quelque chose de ce que j'ai vu à la Chine depuis le peu de temps que j'y suis arrivé. Rien ne surpasse pour la fertilité et l'agrément le plus pays de cette province : ce sont des plaines charmantes plantées de riz et d'arbres fruitiers, ou de belles prairies terminées par de petites collines bien boisées. Toutes ces campagnes sont arrosées par plusieurs bras de la rivière et par quantité de canaux, et sont remplies de villes et de villages où le peuple s'assemble de toutes parts. Mais aussi rien de plus stérile que les montagnes, qui par-là sont absolument désertes.

Je n'ai vu Macao que de loin, ainsi je n'en puis rien dire. Canton, où je suis depuis quatre mois, est une grande ville, ou plutôt c'est un composé de trois villes séparées par de hautes et belles murailles, mais tellement jointes, que la même porte sert pour sortir de l'une et pour entrer dans l'autre. Le tout forme une figure à peu près carrée : le circuit ne me paroît pas céder de beaucoup à celui de Paris. Ceux qui sont éloignés du centre marchent quelquefois

une heure entière en chaise pour faire une visite. Il n'y a cependant ni vides, ni jardins fort spacieux. Les rues sont longues, droites et serrées, à la réserve de quelques-unes plus larges, où l'on trouve de distance en distance des arcs de triomphe assez beaux. Les maisons ne sont que des rez-de-chaussée, presque toutes bâties de terre, avec des accompagnements de briques, et couvertes de tuiles. Dans les rues, tout est boutique où règne une grande propreté. Il y a quelques temples d'idoles environnés de cellules de bonzes, qui ont quelque chose de singulier et de magnifique. La salle de Confucius, aussi bien que l'académie où les lettrés s'assemblent pour faire leurs compositions, sont des morceaux curieux. Les *ya-men* ou palais des mandarins, ont aussi leur beauté et leur grandeur, avec différence néanmoins de ce qu'en ce genre on appelle beau et grand en Europe. La rivière est chargée le long des deux rives d'une quantité prodigieuse de barques à rangs multipliés, qui sont les seules habitations d'un peuple infini, et qui font une ville flottante très considérable; de manière qu'à compter tout ce qui compose Canton, on prétend qu'il y a au moins un million d'ames. Ce qui me rend la chose croyable, c'est l'étendue de la ville et la

grand
rues,
Ma
chréti
Canto
ferver
comm
des C
qui ne
vent
et des
plus é
ces du
d'ama
tant d
sont
pues s
consol
évang
s'y rép
taire
peu à
s'augm
ques
ceux-c
Lorsq
voir f
le lieu

grande multitude qui remplit sans cesse les rues, où il ne paroît aucune femme.

Mais dans tout ce grand peuple combien de chrétiens ? Hélas ! très peu. Il y a cependant à Canton plusieurs églises, et des missionnaires fervents. Mais le fracas continuel d'un grand commerce qui s'y fait, attire toute l'attention des Chinois, qui sont pauvres la plupart, et qui ne vivent que d'un travail assidu, et souvent trompeur. Pour ce qui est des seigneurs et des personnes riches, ils ne sont nulle part plus éloignés du royaume de Dieu, que dans ces malheureuses contrées : les voies injustes d'amasser de l'argent, et la liberté d'avoir autant de femmes qu'ils en peuvent entretenir, sont des chaînes trop fortes pour être rompues sans d'extrêmes difficultés. On a plus de consolation dans les campagnes. Les ouvriers évangéliques y envoient leurs catéchistes ; ils s'y répandent eux-mêmes, et la semence salutaire trouve entrée dans des cœurs simples ; peu à peu le champ du Seigneur se cultive et s'augmente. On commence par instruire quelques habitants d'un village ; on les baptise ; ceux-ci attirent leurs parents et leurs amis. Lorsque le nombre des néophytes va à pouvoir former une assemblée, on bâtit dans le lieu une chapelle. Les chrétiens s'y assem-

vient les dimanches et les fêtes. La nouveauté, les instructions, les bons exemples, et surtout la grâce de Dieu produisent des prosélytes. Le catéchiste va leur enseigner le *taoly* (la doctrine chrétienne); le missionnaire fait la visite; il prédiche, il confesse, il instruit, il baptise, et l'œuvre de Dieu s'avance.

Il y a deux mois qu'un de nos pères de cette maison fit avertir les fidèles d'un village, où il n'a bâti depuis peu une chapelle, qu'il arriveroit chez eux la veille de la Nativité de Notre-Dame. A quelque distance du lieu, il trouva ses chers néophytes qui l'attendoient sur le chemin, partagés en plusieurs pelotons. Les plus avancés le voyant arriver, se mirent à genoux pour recevoir sa bénédiction, et l'accompagnèrent ensuite jusqu'à la seconde troupe, qui fit comme la première: les autres imitèrent ceux-ci, et tous ensemble le conduisirent à la petite église, où, après les prières et les instructions, le père leur conféra les sacrements et baptisa quatre catéchumènes. On ne baptisa ce jour-là qu'une personne dans notre église de la ville. Il est vrai que comme il y a toujours à la ville des missionnaires, les baptêmes y sont beaucoup plus fréquents qu'à la campagne. J'eus, il y a peu de jours, la pieuse curiosité d'assister à celui d'un vieillard de près

de son
de tr
tard à
être i
autres
petite
douze
pour
de po
vant l
dans l
puisque
retenu
qui pr
Dur
naires
petite
nombre
même
munau
maison
assembl
elles y
sines e
lutaire
avanta
ne par
tres v

de soixante-dix ans, tout blanc et tout cassé de travail et de fatigue. C'est commencé bien tard à marcher dans le chemin du ciel : peut-être ira-t-il encore plus loin que nous. Un autre missionnaire est revenu depuis peu d'une petite excursion de huit jours. Il a baptisé douze personnes. Un troisième part demain pour une semblable expédition. Je serois ravi de pouvoir l'accompagner pour me mettre devant les yeux un modèle que je puisse imiter dans la suite ; mais outre que j'y serois inutile, puisque je ne sais pas encore la langue, je suis retenu ici par les préparatifs d'un long voyage qui presse.

Durant le carême dernier, un des missionnaires dont je viens de parler, trouva dans une petite ville, à peu de journées d'ici, un petit nombre de vierges chrétiennes, qui d'elles-mêmes s'étoient rassemblées et vivoient en communauté. Dieu étoit bien servi dans cette maison. Les femmes et les filles chrétiennes s'y assembloient pour leurs exercices de piété : elles y conduisoient leurs parentes et leurs voisines encore infidèles, qui y recevoient de salutaires instructions : ce qui est d'autant plus avantageux à la religion, que les missionnaires ne parlent jamais aux femmes idolâtres. D'autres vierges vouloient se joindre à celles-là ;

mais n'ayant ni maison à elles, ni travail, ni fonds suffisants, il ne paroissoit pas possible qu'elles pussent subsister. Le missionnaire leur a fait acheter un emplacement assez vaste; il fait maintenant apprendre un bon métier à quelques-unes qui l'enseigneront aux autres, et l'on espère beaucoup de ce petit établissement.

Nous pleurons la mort toute récente d'un de nos missionnaires de Canton (le P. Philippe Gazier), qui, dans le mois dernier, étant allé visiter ses églises de la campagne, trouva un vaste champ à son zèle, et l'occasion d'une mort précieuse devant Dieu. Après avoir administré les sacrements à un grand nombre de néophytes et baptisé plusieurs catéchumènes; son l'aveit qu'en un certain endroit écarté il y avoit un hôpital de lépreux chrétiens et infidèles que tout le monde abandonnoit. Il crut devoir secourir ces malheureux, auprès desquels il gagna une maladie qui l'emporta en peu de jours.

C'est ce même missionnaire qui a établi dans cette église une manière de s'employer au salut des âmes, d'où il résulte, à mon avis, le plus grand bien qu'on puisse faire: c'est de recueillir avec soin les petits enfants abandonnés de leurs parents, qu'on trouve exposés dans les rues,

et qu
et d'a
depu
donn
autan
cont
le m
C
tres
dète
quan
dont
jour
se m
dant
chat
fant
L
ciel
un r
réfle
pen
ici p
par
éte
l'em
mai
ses

et quelquefois même déjà mordus des chiens et d'autres animaux, comme j'en ai été témoin depuis que je suis à Canton. Le baptême qu'on donne aussitôt à ces enfants moribonds en fait autant de prédestinés. Cette bonne œuvre se continue depuis la mort du missionnaire avec le même zèle qui l'a porté à l'entreprendre.

Cette moisson se recueille de même en d'autres villes de la Chine : car partout on y a la détestable coutume d'exposer les enfants. Mais quand on a de quoi gagner les catéchistes, dont le soin est de parcourir les rues tous les jours de grand matin pour baptiser ceux qui se meurent, c'est alors que la moisson est abondante. On m'a assuré qu'à Peking on envoyoit chaque année au ciel trois à quatre mille enfants.

La consolation que nous avons de voir le ciel se peupler de la sorte ne laisse pas d'avoir un retour bien chagrinant, quand nous faisons réflexion au grand nombre de ceux qui échappent à notre zèle. Que ne pouvons-nous faire ici pour le progrès de la vraie religion, une partie de ce que font les mahométans pour étendre leur secte et pour se fortifier dans l'empire ! Ils ont prêché ailleurs le sabre à la main ; ils font à la Chine des progrès immenses à force d'argent. Ils achètent partout un

nombre prodigieux d'enfants idolâtres; ils profitent pour cela de toutes les occasions. Il y a quelques années qu'en la seule province de Canton, dans un temps de famine, on leur en vendit plus de dix mille qui furent autant d'esclaves pour eux, et autant de victimes pour le démon. Ils les marient, ils leur achètent ou leur bâtissent des quartiers de ville, et même des bourgades entières. Peu à peu ils en sont venus en plusieurs endroits jusqu'à ne plus souffrir aucun habitant qui n'aille à leurs mosquées; et c'est par-là qu'ils se sont fort multipliés depuis un siècle.

Voilà, monsieur, la relation que je vous avois promise à mon départ de France pour la Chine. Si vous voyiez à présent celui qui a l'honneur de vous l'envoyer, je doute que vous puissiez aisément le reconnoître. Une barbe de deux ans, une tête entièrement rasée, excepté dans le seul endroit où les ecclésiastiques en Europe portent la tonsure, des habits tels qu'on ne se les figure point: tout cela change un homme; mais ce changement n'est qu'extérieur, et je m'assure que vous me connoîtrez toujours à mon empressement à vous faire part, ainsi que vous le souhaitez, des choses qui pourront ou vous édifier, ou piquer votre curiosité.

Je
le ve
m'im
culiè
nois,
l'hab
qui r
met a
de to
gue,
avec
noir
ampl
tit b
charg
crin
éven
ajust
ou q
Dan
cet a
mess
part
C
Tar
par
fect
et d

Je n'avois pas jusqu'ici des idées justes sur le vêtement des missionnaires de la Chine : je m'imaginois qu'ils avoient une manière particulière de se vêtir qui les distinguoit des Chinois. Je me suis trompé : notre habit est ici l'habit des honnêtes gens; j'en exclus les bonzes, qui ne portent pas l'habit commun, et qu'on met au rang de la vile canaille. Une longue robe de toile blanche, une autre par-dessus aussi longue, d'une étoffe de soie ordinairement bleue, avec une ceinture; sur le tout, un petit habit noir ou violet qui descend aux genoux, fort ample, et à manches larges et courtes, un petit bonnet fait en forme de cône raccourci, chargé tout autour de soies pendantes ou de crin rouge, des bottes d'étoffe aux pieds, un éventail à la main : c'est ainsi qu'on doit être ajusté toutes les fois qu'on sort de la maison, ou que l'on rend une visite de conséquence. Dans le domestique, on quitte une partie de cet attirail; mais il faut bien se garder de dire la messe sans avoir la tête couverte d'un bonnet particulier, et sans avoir pris ses bottes.

C'est ici le pays des cérémonies. Quoique les Tartares en aient beaucoup aboli, tout s'y fait par poids et par mesure; c'est partout une affectation de gravité bien opposée à l'air ouvert et dégagé de nos Français. Ce n'est pas là

néanmoins ce qui embarrasse le plus : une langue très difficile à parler , encore plus à lire et à écrire , et cependant qu'il faut apprendre ; une langue qui n'a pas le moindre rapport avec aucune autre langue d'Europe , soit morte , soit vivante , et dont la prononciation est la pierre d'achoppement pour les plus anciens missionnaires ; près de quatre-vingt mille caractères presque tous composés d'une multitude de traits sans ordre : comment venir à bout de tout cela ? On fait ce qu'on peut , et Dieu n'en demande pas davantage ; pour devenir habile , il faut bien des années ; encore y en a-t-il peu qui y réussissent.

Les caractères de la Cochinchine , du Tonquin , du Japon , sont les mêmes que ceux de la Chine , et signifient les mêmes choses , sans toutefois que les peuples s'expriment de la même sorte. Ainsi , quoique les langues soient très différentes , et qu'ils ne puissent point s'entendre les uns les autres en parlant , ils s'entendent fort bien en s'écrivant , et tous leurs livres sont communs. Ces caractères sont en cela semblables à nos chiffres d'arithmétique ; beaucoup de nations s'en servent ; on leur donne différents noms , mais ils signifient partout la même chose.

J'ai tracé la figure d'un animal qui m'a paru

singu
le po
comm
par u
gue e
à l'au
parto
semé
a enc
plais
s'ils n
qui s
lereq
je ne
Le
de la
race
près
d'enc
cinq
forêt
pagn
souv
qu'o
d'au
s'att
lors
requ

singulier, et que je vous envoie : on l'appelle le *poisson cornu* ou le *diable*. Il a le corps fait comme une caisse à quatre faces, plus petite par un bout, avec une queue plate, fort longue et presque de la même largeur d'un bout à l'autre. Tout son corps est dur, et marqué partout de figures hexagones bien rangées, et semées de petits grains comme le chagrin. Il y a encore d'autres animaux que j'ai vus avec plaisir, et dont je vous ferois la description, s'ils n'étoient déjà connus par diverses relations qui sont entre les mains du public : tels sont le requin, le marsouin et le poisson volant : ainsi je ne vous en dirai qu'un mot.

Le requin est un des plus dangereux animaux de la mer; il est très gros et extrêmement vorace : nous en avons pris un qui étoit long de près de douze pieds. Il a une gueule capable d'engloutir un homme tout entier : on y voit cinq rangées de dents qui sont comme une forêt de pointes d'acier ; il est toujours accompagné de plusieurs petits poissons qui le plus souvent marchent devant lui ; c'est pour cela qu'on les appelle *pilotes du requin*. Il y en a d'autres plus petits, et d'une autre espèce, qui s'attachent à son corps, sans même le quitter lorsqu'il est pris : on les nomme *succais*. Un requin suit quelquefois un vaisseau deux ou

trois jours, dans l'espérance de quelque proie.

Le marsouin est un vrai cochon marin : il a sur tout le corps un lard assez épais et fort blanc ; point d'ouïe ; sur la tête une ouverture par où l'on prétend qu'il respire l'air. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'on le voit de temps en temps lever la tête hors de l'eau, et replonger aussitôt après. Il a des poumons et toutes les parties internes semblables à un cochon : il a le sang chaud et en grande abondance ; il va d'une vitesse surprenante, et saute quelquefois jusqu'à quinze et vingt pieds au-dessus de la surface de la mer. Le marsouin, aussi bien que le requin, porte et met bas ses petits comme les animaux terrestres. Nous avons pris un requin femelle, qui portoit dans son ventre six petits requins pleins de vie et fort gras.

Il y a deux sortes de poissons volants, l'un plus petit, qui n'a que deux ailes, l'autre plus grand, qui en a quatre. Le plus grand n'a guère de longueur qu'un pied ou quinze pouces. Ils volent assez loin l'un et l'autre, et lorsque la bonite ou la dorade les poursuit, on les voit sortir de la mer, de même que s'éleve dans un champ une compagnie de perdrix, et aller replonger à cent ou cent cinquante pas plus loin. La bonite saute après fort haut, et

si elle
d'eau
tomba
chasse
y a gr
et qui
lorsqu
rive, s
volant
dans l

On
tampe
en l'ai
lieux c
tampe
qui m
mènes
qui en

Un
Dieu,
gloire
est gé
tues, l
res fu
phytes
heure
Nous
été ar

si elle a manqué son coup, elle suit à fleur d'eau le vol de sa proie pour l'attraper en retombant. J'ai eu le plaisir de voir une fois cette chasse qui est très agréable, surtout lorsqu'il y a grand nombre de poissons qui poursuivent et qui sont poursuivis. L'agrément est entier, lorsque les oiseaux de proie, comme cela arrive, se mettent de la partie; alors le poisson volant n'a plus de retraite, ni dans l'eau, ni dans l'air.

On a gravé depuis peu à la Chine une estampe représentant quatre croix qui ont paru en l'air dans différents temps et en différents lieux de cet empire. Je vous envoie cette estampe avec l'explication des caractères chinois, qui marquent le lieu où ont paru ces phénomènes, leur durée, et le nombre de personnes qui en ont été témoins.

Un triste événement mettra fin à cette lettre; Dieu, qui l'a permis, en tirera sans doute sa gloire. La persécution contre les chrétiens est générale dans le Tunquin. Les églises abattues, les catéchistes maltraités, les missionnaires fugitifs et errants dans les forêts, les néophytes forcés d'adorer les idoles: voilà le malheureux état où cette chrétienté est réduite. Nous avons appris que deux de nos pères ont été arrêtés: M. l'évêque ne s'est sauvé que

par une adresse assez singulière : il étoit chez un chrétien , lorsqu'on l'avertit que des soldats venoient pour le prendre. Sur le champ il dit au chrétien de mettre le feu à sa maison ; le prêtat fut obéi, et il s'échappa à la faveur du tumulte et du désordre que causa l'incendie.

Notre supérieur-général dans ces contrées vient de faire une tentative pour secourir cette Eglise désolée. Il a pris des lettres de recommandation du premier mandarin de cette province, qui confine avec le royaume de Tunquin. Il a ramassé quelques présents, et il s'est mis en chemin pour la cour de Tunquin. Son dessein n'est d'abord que de demander au Roi la permission de mettre une personne, pour servir de gardien au tombeau d'un de nos pères, enterré autrefois dans ce pays-là avec beaucoup d'honneurs, par ordre du prince qui régnoit alors. Ce seroit toujours là un missionnaire qui ne seroit point inquiété, et vous pouvez bien juger que dans ce qu'il pourra faire pour la consolation des chrétiens persécutés, il ne s'épargnera pas.

Voici ce qui a donné lieu à cette persécution. Un chrétien, fils d'un riche marchand, entretenoit une concubine. Les missionnaires lui représentèrent sa faute si vivement, qu'il la chassa. Cette malheureuse, pour se venger, alla accu-

ser le
march
de sa
comm
des or
choses
que to
cret qu
d'antr
eue qu
qui so
rêts te
chréti
sainte
noble
dans
mand
beau

ser le père de ce chrétien d'avoir chez lui des marchandises de contrebande. On fit la visite de sa maison; on trouva les marchandises, et comme on fouilla partout, on y trouva aussi des ornements d'autel, et beaucoup d'autres choses propres des chrétiens. La religion n'est que tolérée au Tunquin, et ce n'est qu'en secret qu'elle s'y préche; ainsi l'avidité du pillage, d'autres disent encore, la crainte que le Roi a eue quand il a appris le nombre des fidèles qui sont dans ses états, a fait porter des arrêts terribles, et a causé les maux dont cette chrétienté est affligée. Je recommande à vos saintes prières, et à celles de votre pieuse et noble maison, cette mission si fort ensevelie dans les ombres de la mort. Je m'y recommande en particulier moi-même, et suis avec beaucoup d'estime et de respect, etc.

LETTRE

Du **J. P. Gaubil**, missionnaire de la Compagnie de
Jésus, à **M. de Nemon**, archevêque de **Toulouse**.

De la province de **Canton**,
 ce 4 novembre 1722.

MONSIEUR,

Il n'y a que peu de mois que je suis arrivé
 à la **Chine**, et en y arrivant j'ai été infiniment
 touché de voir le triste état où se trouve une
 mission qui donnoit, il n'y a pas long-temps,
 de si belles espérances. Des églises ruinées,
 des chrétientés dissipées, des missionnaires
 exilés, et confinés à **Canton**, premier port de la
Chine, sans qu'il leur soit permis de pénétrer
 plus avant dans l'empire, enfin, la religion sur
 le point d'être proscrite : voilà les tristes objets
 qui se sont présentés à mes yeux à mon entrée
 dans un empire où l'on trouvoit de si favorables
 dispositions à se soumettre à l'évangile.

Deux de nos missionnaires qui sont retenus
 à **Canton** ont profité de leur exil pour faire un

bien s
 qui on
 a poin
 nombre

Con
 Votre
 plaisir
 vorisé
 sionna
 dory,
 je pren
 telle q

à V
 gerois
 exact
 piré d
 exposé
 C'est u
 refuse
 donné
 les Ch
 dire, M
 tretien
 vaste
 est né
 enfant
 médec
 et des

bien solide, et qui mérite l'attention de ceux qui ont du zèle pour le salut des âmes : il n'y a point d'années qu'ils ne baptisent un grand nombre d'enfants moribonds.

Connoissant comme je fais les sentiments de Votre Grandeur, j'ai cru qu'elle verroit avec plaisir les bénédictions dont le Seigneur a favorisé l'industrie et les soins de ces deux missionnaires. L'un d'eux, nommé le P. du Baudory, m'en a fait le détail dans une lettre que je prends la liberté de vous envoyer. La voici telle qu'il me l'a écrite depuis peu de jours.

Vous m'avez témoigné que je vous obligerois sensiblement de vous donner un détail exact de la bonne œuvre que Dieu nous a inspiré de faire à Canton, en assistant les enfants exposés, et en leur procurant le baptême. C'est une consolation que je n'ai garde de vous refuser. Il y a ici deux sortes d'enfants abandonnés : les uns se portent à un hôpital que les Chinois appellent *Yio-gin-tang*, c'est-à-dire, *Maison de la miséricorde*. Ils y sont entretenus aux frais de l'Empereur. L'édifice est vaste et magnifique : l'on y trouve tout ce qui est nécessaire pour l'entretien de ces pauvres enfants; des nourrices pour les allaiter, des médecins pour les traiter dans leurs maladies, et des directeurs pour veiller au bon ordre de

la maison. Les autres enfants exposés sont portés dans notre église; on les baptise et on les confie à des personnes sages pour les nourrir, ainsi que je vous l'expliquerai dans la suite de cette lettre.

Les enfants de l'hôpital ne se baptisent que lorsqu'on les voit près de mourir; on en donne avis à mon catéchiste, qui demeure dans le voisinage de l'hôpital, et qui va aussitôt leur conférer le baptême. C'est, comme vous voyez, un Chinois qui est chargé de cette fonction. Il ne seroit pas de la bienséance qu'un Européen, et surtout un missionnaire, entrât dans une maison remplie de femmes; d'ailleurs les mandarins ne manqueraient pas d'en être informés, et l'expérience nous a appris qu'il est important que ces magistrats ignorent l'accès que nous avons dans cette maison. Ce que je ne puis donc faire par moi-même, je le fais par le moyen d'un catéchiste zélé, qui est bien instruit de la manière d'administrer le baptême. On a soin d'écrire les noms de ceux qui meurent après l'avoir reçu.

Vous me demanderez peut-être à quoi montent les frais que je suis obligé de faire pour soutenir cette bonne œuvre. Ils ne sont pas aussi considérables que vous pourriez l'imaginer. Il s'agit d'entretenir un catéchiste, de

faire
médec
soin d
quelq
mort;
rices e
les enf
vère
de not
gère s
solatio
nomb
Ce f
blir ce
baptém
comm
cembr
baptis
l'anné
compt
qui so
comm
à la fir
ces pr
nomb
chaqu
soin q
orphe

faire quelques présents aux directeurs et aux médecins, de payer deux personnes qui ont soin d'avertir le catéchiste, dès qu'il se trouve quelque enfant dans un pressant danger de mort; de donner aussi quelque chose aux nourrices qui ont soin d'apporter et de remporter les enfants qu'on baptise. Le tout ne monte à guère plus de vingt taëls, qui font cent francs de notre monnaie ordinaire, et avec une si légère somme distribuée de la sorte, on a la consolation de placer chaque année un grand nombre d'enfants dans le ciel.

Ce fut l'année 1719 qu'on commença à établir cette œuvre de charité, et on conféra le baptême à cent trente-six enfants. Depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin de décembre, on en baptisa cent quatorze; on en baptisa pareillement deux cent quarante-un en l'année 1721, et en cette année 1722, je compte déjà deux cent soixante-sept enfants qui sont morts après avoir reçu le baptême; comme il y a encore deux mois pour arriver à la fin de l'année, j'espère que le nombre de ces prédestinés ira au-delà de trois cents. Ce nombre des enfants régénérés, qui augmente chaque année, est une preuve assez sensible du soin que la Providence prend de ces pauvres orphelins.

Un autre trait de cette même Providence ne vous touchera pas moins. Lorsqu'on tourna ses vues du côté de cet hôpital, on crut que le moyen d'y réussir étoit de s'adresser au mandarin qui en avoit l'administration. On le visita ; on lui fit des présents ; on lui proposa le dessein qu'on avoit. Il parut l'approuver ; il promit tout ce qu'on voulut, et ne tint rien de ce qu'il avoit promis. Nous commençons déjà à perdre toute espérance, lorsqu'une prompte mort enleva tout-à-coup ce mandarin. Nous jugeâmes à propos de prendre d'autres mesures, et au lieu de nous adresser à son successeur, nous fîmes parler aux directeurs de l'hôpital. Nous convinmes avec eux d'une somme que nous leur donnerions chaque année, moyennant quoi l'entrée dans l'hôpital nous a été libre.

Une difficulté se présente d'abord à l'esprit, sur laquelle je dois vous donner quelque éclaircissement. Quoiqu'on ne baptise à l'hôpital que les enfants moribonds, il est vraisemblable que tous ces enfants ne meurent pas après le baptême reçu, et qu'il y en a quelques-uns qui échappent à la mort. En ce cas-là que deviennent-ils ? S'ils passent entre les mains des infidèles, la grâce du baptême leur est inutile : marqués du sang de l'Agneau, il est difficile

qu'ils
ment

Cet
mais i
moi n
baptis
tème.

liste,

qui re

qui o

de ne

droier

retire

chréti

faire ;

met le

vre d

scrup

Les

sont p

bre ; c

entret

Je ba

quara

peu d

recev

dix m

tision

qu'ils profitent de ce bienfait, puisqu'apparemment ils n'en connoîtront jamais le prix.

Cet inconvénient est grand, je l'avoue; mais il n'est pas sans remède. Le catéchiste et moi nous avons une liste exacte des enfants baptisés et de ceux qui meurent après le baptême. On examine de temps en temps cette liste, et s'il y a quelques-uns de ces enfants qui reviennent de leur maladie, les économistes, qui ont pareillement leurs noms, sont avertis de ne les pas donner aux infidèles qui viendroient les demander. Nous avons soin de les retirer de l'hôpital et de les placer chez des chrétiens : ce sont de nouveaux frais qu'il faut faire; mais ils sont indispensables. Par-là on met le salut de ces enfants en sûreté, et l'œuvre de Dieu se fait sans inquiétude et sans scrupule.

Les enfants exposés qu'on nous apporte ne sont pas, à beaucoup près, en si grand nombre; cependant la dépense nécessaire pour leur entretien est incomparablement plus grande. Je baptisai l'année dernière dans notre église quarante-cinq de ces enfants, qui moururent peu de jours après la grâce qu'ils venoient de recevoir. J'en ai baptisé cette année trente en dix mois. Au commencement nous n'en baptisions guère que cinq ou six par an; mais j'ai

lieu de croire que desormais le nombre montera tous les ans à soixante et davantage.

Et j'avois des fonds suffisants, j'entretenois des catéchistes, comme on fait à Peking, et je les enverrois dans tous les quartiers de la ville où l'on a accoutumé d'exposer les enfants. Je pourrois même, avec une somme assez modique, procurer le baptême aux enfants des malades qui sont sur le point d'expirer. Ce sont là les seules occasions où ma pauvreté me fait une véritable peine.

Des qu'on apporte un enfant, nous le baptisons et nous lui cherchons une nourrice. On ne donne que vingt-cinq sous par mois à chaque nourrice, mais il faut fournir le linge et les remèdes quand ils sont malades. Au commencement, c'étoit une affaire que de chercher des nourrices : maintenant j'en trouve plus que je n'en veux. De même, il falloit autrefois envoyer chercher les enfants dans les endroits où on les expose, au lieu qu'à présent les malades nous les apportent eux-mêmes, parce qu'ils voient que leur peine est payée. Cela n'empêche pas que plusieurs n'échappent à notre vigilance. Rien de plus ordinaire que de les voir flotter sur la rivière, ou entraînés par le courant. Les uns sont secourus, les autres sont abandonnés. Il y a quel-

ques mois que je fus témoin d'une chose en ce genre assez singulière. On portoit un enfant qui étoit encore en vie pour l'enterrer : un chrétien qui s'en aperçut, demanda l'enfant et promit de le nourrir s'en n'étoit pas de peine à le lui livrer; il l'apporte aussitôt à Pékin, on le baptise, et au bout de deux jours il meurt.

Ce n'est pas assez de placer ces enfants et de leur procurer des nourrices, il faut de temps en temps les visiter, et surtout s'assurer de la probité et de la bonne foi de ceux à qui on en confie le soin. Faut de cette précaution, on s'expose quelquefois à de fâcheux inconvénients.

Quand un enfant se porte bien, et qu'il y a lieu d'espérer qu'il vivra, je m'en déloge le plus tôt qu'il m'est possible, soit en le donnant à quelque chrétien qui veut bien s'en charger, soit en l'engageant par quelque gratification à le prendre. Je ne vous marque point ce qu'il en coûte par an pour l'entretien de ces enfants, et il ne seroit pas aisé de le faire : cela dépend de leur nombre, et de certains frais qui surviennent de jour à autre, auxquels on ne s'attend pas. Mais comment fournir à ces frais, me direz-vous? Ah! mon cher père, qu'il est difficile qu'en ces occasions un missionnaire

ne donne pas une partie de son nécessaire !
D'ailleurs, quelques personnes pieuses qui
cherchent à s'attirer des protecteurs dans le
ciel, procurent par leurs libéralités à ces petits
innocents l'application du sang de l'adorable
Rédempteur : et vous m'avouerez que leurs
aumônes ne sauroient être plus sûrement em-
ployées.

Comme je mets toute ma confiance en la
divine Providence, je ne refuse aucun des
enfants qu'on m'apporte, et actuellement j'en
ai dix-huit que je fais nourrir. Ce qu'il y a
de consolant dans une occupation si sainte,
c'est que l'on pratique en même temps les
œuvres de miséricorde spirituelle et cor-
porelle, et que la charité qui s'exerce à
l'égard de ces infortunées victimes de la
cruauté de leurs parents, regarde directement
la personne du Fils de Dieu, ainsi qu'il nous
l'assure lui-même en nous disant : « Toutes
les fois que vous avez fait ces choses à l'un
de mes frères que voilà, vous me les avez
faites à moi-même. » *Quamdiu fecistis uni
ex his fratribus meis, mihi fecistis.* (Matt. 25,
40.)

Ici, Monseigneur, finit la lettre du P. du
Baudory. Comme je suis nouveau venu à la
Chine, je n'ai encore rien fait dont je puisse

vous
détail
suis a

www

www

www

Du P.
de J.

en
lang

par
à M.

Sec

www

www

www

Vo

voie
de

écrit
est i

quar
ouvr

vous rendre compte. J'y supplée par ce petit détail que j'ai l'honneur de vous envoyer. Je suis avec le plus profond respect, etc.

LETTRE

Du P. Parennin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, à Messieurs de l'Académie des sciences, en leur envoyant une traduction qu'il a faite en langue tartare de quelques-uns de leurs ouvrages, par ordre de l'empereur de la Chine; et adressée à M. de Fontenelle, de l'Académie Française, et Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

A Pekin, le 1^{or} mai 1723.

MESSIEURS,

Vous serez peut-être surpris que je vous envoie de si loin un traité d'anatomie, un corps de médecine, et des questions de physique écrites en une langue, qui, sans doute, vous est inconnue; mais votre surprise cessera quand vous verrez que ce sont vos propres ouvrages que je vous envoie habillés à la tar-

lats. Oui, Messieurs, ce sont vos pensées et vos ingénieuses découvertes, dignes fruits de cette continuelle application à laquelle les sciences doivent ce haut point de perfection où nous les voyons; ce sont, dis-je, ces découvertes qui ont réveillé chez tant de peuples le goût d'une étude également utile et agréable. Ils ont su profiter de vos premiers soins par les traductions qu'ils ont faites de vos ouvrages; mais comme ils se multiplioient tous les ans, plusieurs ont mieux aimé apprendre la langue française, pour puiser eux-mêmes dans la source, que d'attendre qu'une main laborieuse, mais toujours trop lente, leur ouvrît l'entrée de vos trésors.

L'empereur de la Chine, si célèbre, même en Europe, par l'amour qu'il avoit pour les sciences, et si avide des connoissances étrangères, n'a pas çru être obligé d'apprendre notre langue pour en profiter; il a jugé que le plus court et le plus aisé pour lui, étoit de ne donner le soin de rendre en sa langue nationale, et en détail, les différentes découvertes dont je ne lui avois parlé que dans la conversation et assez légèrement.

Ce prince, qui mourut le 20 décembre 1722, étoit un de ces hommes extraordinaires qu'on ne trouve qu'une fois dans plusieurs siècles: il ne

donn
fous
jam
et le
com
tout
il ne
bre
auss
le pl
Q
lui a
l'ast
par
sien
faits
ense
siqu
de
mar
livr
cet
n y
po
et
op
tra

donnoit toutes bornes à ses connoissances, et de tous les princes d'Asie, il n'y en a aucun qui ait jamais eu tant de goût que lui pour les sciences et les arts. C'étoit lui faire sa cour que de lui communiquer de nouvelles découvertes, surtout celles qui venoient d'Europe, et comme il n'en est fait nulle part en aussi grand nombre que dans votre illustre académie, c'est aussi d'elle que les missionnaires jésuites ont le plus souvent entretenu ce grand monarque.

Quand j'arrivai ici, il y a vingt-cinq ans, on lui avoit déjà inspiré une grande estime de l'astronomie et de la géométrie perfectionnées par vos soins; on lui avoit même présenté plusieurs beaux instruments, grands et petits, faits sous votre direction, dont on lui avoit enseigné l'usage. Vos observations sur la physique ne furent pas oubliées. Pour ce qui est de l'anatomie et des maladies du corps humain, elles n'avoient encore été qu'entamées.

Ce grand prince, qui possédoit déjà les livres de médecine chinoise, comprit bien que cette connoissance étoit imparfaite, si l'on n'y joignoit la connoissance de l'anatomie pour diriger le médecin dans ses ordonnances, et conduire la main du chirurgien dans ses opérations; c'est pourquoi il m'ordonna de traduire en langue tartare une anatomie com-

plète et un corps de médecine. Au reste, quand je dis qu'il me demanda cette traduction en langue tartare, je parle de la langue des *Mantcheoux* qui règnent à la Chine depuis quatre-vingts ans, et qui s'appellent *Tartares orientaux*. Je ne parle nullement de la langue des *Mongols* ou *Moungales*, qu'on nomme *Tartares occidentaux*, et qui sont presque tous tributaires de l'Empereur. Ces deux langues sont très différentes entre elles.

L'Empereur voulut d'abord avoir une idée de tout l'ouvrage; et ensuite il souhaita que je distribuasse le tout par parties ou par leçons, c'est-à-dire, que quand on avoit mis au net environ dix pages, il falloit les lui porter. Il s'engagea à corriger lui-même, s'il étoit nécessaire, les mots et le style, sans toucher au fonds de la doctrine; et c'est ce qu'il a fait constamment jusqu'à la fin de l'ouvrage. Ce sage prince prévint une difficulté qui regardoit l'exécution.

« Je vois bien, me dit-il, qu'il y aura à traiter
» des matières peu honnêtes, et qu'étant reli-
» gieux vous pourriez les omettre, ou n'en
» parler qu'en termes impropres, et dès lors
» inutiles; c'est pour cela que je vous ai asso-
» cié deux médecins habiles qui traiteront les
» matières que vous trouverez être moins con-
» venables à votre profession; car je prétends,

» ajouta-t-il, que l'on n'omette rien; outre
 » que nous ne manquons pas d'expressions
 » modestes, c'est que le public doit retirer
 » un grand avantage de ce livre, et qu'il doit
 » contribuer à sauver, ou du moins à prolonger
 » la vie; ce n'est pas un livre à être montré
 » aux jeunes gens: ainsi les figures ne doivent
 » être vues que de ceux qui partageront avec
 » vous le travail. Je trouve, continua-t-il, un
 » défaut dans vos livres, qu'il faut éviter, c'est
 » qu'ils placent les figures à la fin des chapitres,
 » et quelquefois même à la fin du livre; d'ail-
 » leurs elles me paroissent fort mal gravées et
 » peu exactes (l'Empereur parloit de quelques
 » figures gravées en Allemagne, qui lui étoient
 » venues par la Moseovie). Je veux voir, à cha-
 » que leçon la figure peinte, qui exprime les
 » principes qu'on y enseigne, et s'il en faut
 » encore parler dans la suite, il n'y aura qu'à
 » renouveler la même figure. » Tels furent les
 » ordres que l'Empereur me donna; il ne s'agi-
 » soit plus que de les exécuter. Sur quoi vous
 » me demanderez peut-être, Messieurs, si j'étois
 » en état de le faire, ou si la langue tartare des
 » Mantcheoux fournit assez de mots pour s'ex-
 » pliquer clairement sur des matières d'anatomie
 » et de médecine.

Je vous répondrai d'abord, que ce qui per-

suada l'Empereur que j'étois capable de la commission dont il me chargeoit, c'est que depuis environ dix ans, j'ai fait par son ordre quantité de traductions de la langue tartare en langue européenne, et que pareillement j'en ai fait de la langue française, de la latine, de la portugaise et de l'italienne en langue tartare. Pour bien traduire une langue, il faut s'y être exercé de longus main : avec la simple théorie et la connoissance de la langue, on n'est guère sûr de réussir, et parce que chaque langue a ses tours et ses délicatesses, il ne me manquoit que quelque tartare aussi habile à tenir le pinceau, que l'est M. de Fontenelle à tenir la plume de votre académie.

Pour suppléer à ce défaut, tout ce que put faire l'Empereur, fut de tirer de son tribunal trois mandarins des plus habiles, deux écrivains dont la main étoit excellente, deux peintres capables de tracer les figures, des tireurs de lignes, des cartonniers, etc. Voilà bien de l'équipage : je sais, Messieurs, qu'il ne vous en a pas tant fallu pour composer ce que je n'ai fait que traduire, mais chaque pays a ses modes, et dans cette occasion on ne fait rien à petit bruit. Au reste, je n'ai pas cru devoir m'assujétir en esclave à une traduction purement littérale. Notre langue en perd beaucoup de sa beauté,

si j'o
les t
eût e
il n'a
ané
dard
rapp
M
lang
duct
m
nstr
pév
les n
la pl
idée
à av
j'ai
l'En
en j
lors
en
H s
dre
mo
ces
gu
s'e

si j'en eusse rendu servilement les expressions, les tours, et les arrangemens. L'Empereur en eût été dégoûté dès les premières feuilles, et il n'auroit pas eu la patience d'attendre cinq années entières la fin de cet ouvrage : car il a duré tout ce temps, pour les raisons que je rapporterai plus bas.

Mais y a-t-il suffisamment de termes en la langue tartare pour faire de semblables traductions ? Je réponds qu'il y en a assez, et même de reste. La principale raison qui fait naître ce doute, vient, ce me semble, de cette prévention dans laquelle sont presque toutes les nations, que leur langue est la plus belle et la plus abondante qui soit au monde. Cette idée croît à mesure du peu de rapports qu'elle a avec d'autres langues, c'est une erreur dont j'ai eu bien de la peine à guérir le fils aîné de l'Empereur, qui est homme de lettres. Vous en jugerez par l'entretien que j'eus avec lui, lorsque nous étions à la suite de l'Empereur en Tartarie. Il avoit pour lors trente-cinq ans. Il s'étoit persuadé qu'on ne pouvoit bien rendre le sens de sa langue naturelle, et encore moins la majesté de son style, en aucune de ces langues barbares (ainsi appelloit-il nos langues d'Europe, faute de les connoître), et pour s'en convaincre, sans que je m'en aperçusse,

il me fit appeler un jour dans sa tente, et me dit qu'il avoit à écrire au P. Suarez, jésuite portugais, pour lui recommander une affaire importante : « Mais, ajouta-t-il, comme il n'entend point le tartare, je vous dicterai ce que j'ai à lui mander; et vous le traduirez en latin, qui est, comme vous me l'avez dit, une langue commune en Europe à tous les gens de lettres. » Rien de plus facile, lui répondis-je, en prenant la plume, car le papier étoit déjà préparé sur la table. Le prince commença d'abord une longue période qu'il n'acheva pas tout-à-fait, et me dit de traduire. Je le priai de dire tout de suite ce qu'il vouloit mander, après quoi je le mettrois en latin. Il le fit en souriant, comme s'il eût cru que je cherchois à éviter la difficulté. La traduction fut bientôt faite. Je lui demandai quelle suscription il vouloit que je misse à la lettre : Mettez celle-ci, me répondit-il : « Paroles du fils aîné de l'Empereur à *Soulin* » (c'est le nom chinois du P. Suarez). Je le fis, et lui présentai la lettre, affectant de ne la pas relire : « Que sais-je, me dit-il, ce que vous avez écrit? Est-ce ma pensée? est-ce la vôtre? N'avez-vous rien oublié, changé ou ajouté? N'est-ce pas quelque pièce que la mémoire vous a fournie? » Car j'ai remarqué qu'en écrivant vous n'avez

fait
vez
Une
pas
main
dit-il
le lat
act
ce q
vous
tôt,
ajou
conf
rai n
me r
lang
ner t
qu'il s
forme
Je
vous
d'épi
le b
je co
que
que
cara
et er

fait aucune rature, et que vous ne transcrivez pas, comme nous faisons nous autres. Une si petite lettre, lui dis-je, ne demande pas qu'on se donne tant de peine; la première main suffit quand on sait la langue. Bon, me dit-il, vous voulez me prouver que vous savez le latin, et moi je veux m'assurer que votre traduction est fidèle. Dites-moi donc en chinois ce que je vous ai dicté en tartare, et que vous dites avoir mis en latin. Je le fis aussitôt, et il en fut surpris. Cela n'est pas mal, ajouta-t-il, et si la réponse qui viendra est conforme à ce que vous venez de dire, je serai un peu détrompé; mais il faut que le père me réponde en chinois; car s'il répondoit en langue européenne, vous pourriez me donner une réponse de votre façon. Je l'assurai qu'il seroit obéi, et que la réponse seroit conforme à sa lettre.

Je vous avoue, répliqua le prince, que je vous ai fait appeler, plutôt dans le dessein d'éprouver ce que vous saviez faire, que par le besoin que j'eusse d'écrire à Peking. Quand je considère vos livres d'Europe, je trouve que la couverture en est bien travaillée, et que les figures en sont bien gravées; mais les caractères me déplaisent fort: ils sont petits et en petit nombre, mal distingués les uns des

» autres, et font une espèce de chaîne dont les
 » anneaux seroient un peu tortillés ; ou plutôt
 » ils sont semblables aux vestiges que les mou-
 » ches laissent sur les tables de vernis couvertes
 » de poussière. Comment peut-on avec cela
 » exprimer tant de pensées et d'actions diffé-
 » rentes, tant de choses mortes et vivantes ?
 » Au contraire nos caractères, et même ceux
 » des Chinois, sont beaux, nets, bien distin-
 » gués. Ils sont en grand nombre, et l'on peut
 » choisir ; ils se présentent bien au lecteur, et ré-
 » jouissent la vue. Enfin notre langue est ferme
 » et majestueuse ; les mots frappent agréable-
 » ment l'oreille, au lieu que quand vous parlez
 » les uns avec les autres, je n'entends qu'un ga-
 » zouillement perpétuel assez semblable au jar-
 » gon de la province de Fokien.

Ce prince ne trouve pas mauvais qu'on le
 contredise : chose rare parmi les personnes de
 son sang ; ainsi je saisis l'occasion qu'il me pré-
 sentoit de défendre nos langues européennes.
 Je commençai cependant, selon la coutume du
 pays, par avouer qu'il avoit raison ; ce mot
 plait aux princes orientaux ; ils le savourent
 avec plaisir, et il les dispose à écouter les rai-
 sons par lesquelles on leur prouve insensible-
 ment qu'ils ont tort. Je ne doute pas que ces
 ménagements ne soient pareillement en usage

dans
 que
 lui de

J'a
 tare
 pu à
 les gr
 poser
 terme
 dont
 mais
 pas tr
 « Vou
 à ce
 « raiso
 « vent
 « et es

« des
 nières
 surpri
 m'inte
 que j'

« V
 « pois
 « peu
 « term
 « de r
 « con

dans les cours d'occident, car il me semble que partout c'est un mauvais métier, que celui de disputer avec les princes.

J'accordai donc au prince que la langue tartare étoit assez majestueuse, qu'elle étoit propre à décrire les hauts faits de guerre, à louer les grands, à faire des pièces sérieuses, à composer l'histoire; qu'elle ne manquoit pas de termes et d'expressions pour toutes les choses dont leurs ancêtres avoient eu connoissance; mais qu'aussi on devoit prendre garde de ne pas trop se prévenir en faveur de sa langue.

« Vous préférez votre langue, lui ajoutai-je, à celle des Chinois, et je crois que vous avez raison; mais les Chinois de leur côté qui savent les deux langues, n'en conviennent pas; et effectivement on ne peut nier qu'il n'y ait des défauts dans la langue tartare. » Ces dernières paroles, avancées par un étranger, le surprirent; mais sans lui donner le temps de m'interrompre, je lui fis un petit détail de ce que j'y avois remarqué de defectueux.

« Vous convenez, lui dis-je, que les Chinois avec tant de milliers de caractères, ne peuvent exprimer les sons, les paroles, les termes de votre langue sans les défigurer, de manière qu'un mot tartare n'est plus reconnaissable ni intelligible, dès qu'il est

décrit en chinois ; et de là vous concluez avec
 raison que vos lettres sont meilleures que les
 lettres chinoises , quoiqu'en plus petit nom-
 bre , parce qu'elles expriment fort bien les
 mots chinois. Mais la même raison devrait
 vous faire convenir que les caractères d'Eu-
 rope valent mieux que les caractères tar-
 tares , quoiqu'en plus petit nombre , puisque
 par leur moyen nous pouvons exprimer
 aisément les mots tartares et chinois , et
 beaucoup d'autres encore que vous ne sau-
 riez bien écrire.

Le raisonnement que vous faites , ajoutai-
 je , sur la beauté des caractères , prouve
 peu ou rien du tout. Ceux qui ont inventé
 les caractères européens , n'ont pas prétendu
 faire des peintures propres à réjouir la vue ;
 ils ont voulu seulement faire des signes pour
 représenter leurs pensées , et exprimer tous
 les sons que la bouche peut former ; et c'est
 le dessein qu'ont eu toutes les nations , lors-
 qu'elles ont inventé l'écriture. Or plus ces
 signes sont simples , et leur nombre petit ,
 pourvu qu'il suffise , plus sont-ils admirables
 et aisés à apprendre : l'abondance en ce point
 est un défaut , et c'est par là que la langue
 chinoise est plus pauvre que la vôtre , et que
 la vôtre l'est plus que les langues d'Europe.

Je ne
 ne p
 les m
 nous
 chine
 assez
 écrire
 pour
 griff
 la lang
 sonnes
 voyelle
 feriant
 Je lu
 tartare,
 blable a
 tectueu
 lettre
 comin
 vous
 au lie
 Pesti
 nité d
 écrire
 d'ou
 sur le
 écriv
 ne pr

Je ne conviens pas, dit le prince, que nous ne puissions avec les caractères tartares écrire les mots des langues étrangères. N'écrivons-nous pas la langue mongole, la coréenne, la chinoise, celle du Thibet, etc. ? Ce n'est pas assez, lui répondis-je ; il faudroit encore écrire la nôtre. Essayez, par exemple, si vous pourriez écrire ces mots : *prendre, platine, griffon, friand*. Il ne le put, parce que dans la langue tartare on ne peut joindre deux consonnes de suite ; il faut placer entre deux une voyelle, et écrire *perendre, pelatine, geriffon, feriant*, etc.

Je lui fis remarquer ensuite que l'alphabet tartare, quoiqu'en beaucoup de choses semblable au nôtre, ne laissoit pas d'être fort defectueux. « Il vous manque, lui dis-je, deux lettres initiales, le B et le D ; vous ne pouvez commencer aucun mot par ces lettres, et vous leur substituez le P et le T. Par exemple, au lieu d'écrire *Bestia, Deus*, vous écrivez *Pestia, Teus*. De là vient qu'il y a une infinité de sons européens que vous ne pouvez écrire, quoique vous puissiez les prononcer : d'où je conclus que notre alphabet l'emporte sur le vôtre. D'ailleurs vous prononcez et écrivez la voyelle *e*, toujours ouverte ; vous ne prononcez l'*e* muet qu'à la fin de quelques

» mots qui finissent par *n*, mais vous n'avez
 » aucun signe qui le fasse connoître. Je sais que
 » ces défauts se trouvent dans la langue chi-
 » noise, et que comme vous avez la lettre *r*
 » qu'ils n'ont pas, votre langue est au-dessus
 » de la leur, quand il s'agit d'exprimer les
 » noms étrangers. »

Le prince ne goûtoit pas trop ce discours ;
 il me dit cependant de continuer mes remar-
 ques. Je passai donc de l'alphabet à la langue
 tartare en général ; je dis qu'elle n'étoit pas
 commode pour le style concis et coupé, que
 plusieurs mots étoient trop longs, et que je
 croyois que c'étoit une des raisons qui la ren-
 doient inutile pour la poésie ; que j'en n'avois
 pas vu de docteurs faire des vers, ni même
 traduire autrement qu'en prose les vers chi-
 nois. « C'est sans doute, ajoutai-je, parce que
 » la rime et la césure, si faciles en chinois, ne
 » sont pas praticables dans votre langue. Vous
 » faites souvent et bien des vers chinois, que
 » vous écrivez sur les éventails, ou que vous
 » donnez à vos amis. Oserois-je vous demander
 » si vous en avez fait en tartare ? Je ne l'ai pas
 » tenté, dit le prince, et je ne sache pas qu'on
 » ait fait sur cela des règles : mais qui vous
 » dit qu'il y avoit au monde des poètes et des
 » vers ? Avouez que ce n'est qu'à la Chine

» que vous l'avez appris. Cela est si peu vrai,
 » lui dis-je, que j'étois prévenu qu'on ne pou-
 » voit faire des vers dans une langue qui n'a que
 » des monosyllabes. Je me trompois, de même
 » que vous vous trompez. Je vais vous réciter
 » des vers en deux langues; et, quoique vous
 » ne puissiez en comprendre le sens, vous re-
 » marquerez aisément la césure et la rime. »

Cette expérience faite, j'ajoutai qu'il y avoit peu de transitions dans la langue tartare; qu'elles étoient très fines et difficiles à attraper; que c'étoit l'écueil où échouoient les plus habiles gens; qu'on en voyoit quelquefois demeurer assez long-temps le pinceau en l'air, pour passer d'une phrase à l'autre, et qu'après avoir rêvé, ils étoient obligés d'effacer ce qu'ils avoient écrit; que quand on leur en demandoit la raison, ils n'en apportoit point d'autres que celles-ci : *cela sonne mal, cela est dur, cela ne se peut dire, il faut une autre liaison, etc.*

Le prince ne put nier que cet inconvénient ne se trouvât dans sa langue; mais il me dit que cette difficulté ne se rencontroit pas dans le discours, et qu'on parloit sans hésiter. « Il seroit bien étrange, lui répliquai-je, qu'un homme qui raconte un fait ou une histoire après trois ou quatre périodes, s'arrêtât la bouche ouverte, sans pouvoir continuer son

discours : on le croiroit frappé d'une apoplexie subite. Mais remarquez que ceux qui ne possèdent pas la langue dans sa perfection comme vous, traînent d'ordinaire les finales, et ajoutent le mot *yala* qui ne signifie rien. Si dans un entretien ils ne répètent que deux ou trois fois ce mot inutile, ils croient qu'on doit leur en tenir compte. Je vois que ceux mêmes qui viennent récemment du fond de la Tartarie, l'emploient aussi fréquemment que les autres, ce qui prouve qu'en effet les transitions sont en petit nombre; et parce que dans la composition un peu élégante, on n'ose risquer le mot *yala*, surtout depuis que l'Empereur votre père l'a décrié en évitant de s'en servir, les auteurs se trouvent fort à l'étroit quand il s'agit de passer d'une matière à l'autre.

Le prince me répliqua en souriant, que la partie n'étoit pas égale entre nous deux, parce que j'étois dans son pays, et que lui n'étoit jamais allé en Europe. « Si j'y avois fait un voyage, dit-il agréablement, j'en serois revenu chargé de tous les défauts de votre langue et j'aurois de quoi vous confondre. Vous n'auriez pas été si chargé que vous le pensez, lui répondis-je; on y a soin du langage; il n'est pas abandonné au caprice du public; il y a de même que pour les sciences et les beaux

arts,
fection
je vo
pour
et be
pour
lui dis
mer ne
ses lim
fleuves
leurs e
des off
débord
le inél
vienn
Mais
n'a - t
est-il
pressio
toujour
origine
Je lu
différen
nés par
proque
dait des
ces et le
les avoi

arts, un tribunal établi pour réformer et perfectionner la langue. Arrêtez là, dit le prince, je vous tiens : car s'il y a des réformateurs pour votre langue, elle doit avoir des défauts, et beaucoup; on n'établit pas un tribunal pour une bagatelle. Je me suis mal expliqué, lui dis-je, on ne l'a pas tant établi pour réformer notre langue, que pour la contenir dans ses limites : en cela elle ressemble à vos grands fleuves; quoiqu'ils roulent majestueusement dans leurs eaux, vous ne laissez pas de commettre des officiers pour y veiller, de peur qu'ils ne débordent, ou que ces eaux ne s'enflent par le mélange des eaux étrangères, et ne deviennent moins pures et moins utiles.

« Mais, poursuivit le prince, votre langue n'a-t-elle rien emprunté des autres? Ne s'y est-il point introduit des termes et des expressions des royaumes voisins? S'est-elle toujours conservée dans la pureté de son origine? »

Je lui répondis, qu'au commencement les différents royaumes de l'Europe étant gouvernés par un même prince, le commerce réciproque des différentes nations, avoit introduit des mots communs, surtout dans les sciences et les arts, selon le langage des nations qui les avoient inventés les premières. Ces pa-

roles furent un sujet de triomphe pour le Régulo : il s'écria qu'il avoit l'avantage. « Nous n'avons pris, dit-il, que fort peu de mots des Mongols, et encore moins des Chinois; encore les avons-nous dépayés, en leur donnant une terminaison tartare. Mais vous autres, vous vous êtes enrichis des dépouilles de vos voisins. Vous avez bonne grâce après cela de venir chicaner la langue tartare sur des bagatelles. »

Je ne crois pas, Messieurs, devoir vous fatiguer par un plus long récit de ce dialogue, ni m'étendre sur la manière dont il fallut mettre au fait ce prince, sur la différence des langues vivantes et des langues mortes : car il n'avoit jamais oui parler de ces dernières; il suffit de vous dire que notre dispute dura jusqu'à ce qu'il eût reçu la réponse que lui fit le P. Suarez : il en fut content, et commença à avoir meilleure opinion des langues d'Europe, c'est-à-dire, qu'il les plaça immédiatement au-dessous de la sienne, encore vouloit-il mettre la chinoise entre deux; mais je protestai contre cette injustice, alléguant la multitude des équivoques qui se trouvent dans la langue chinoise. « Hé bien, je vous l'abandonne, dit-il en riant; les Chinois qui n'aiment pas à être contredits sur cet article, sauront bien se défendre. »

Tou
ventio
cun pe
langue
roient
les aut
tages,
ment l
aux au
d'étud
récipr

Il n
donne
ne m'i
de l'a
ment
vous t

La
franc
exemp
chang
subste
une
un
fain
est e
mais
souffr

Tout ce que je viens de dire, prouve la pré-
vention générale, où sont tous les peuples; cha-
cun pense bien de soi, de son pays, de sa
langue, de son mérite. Encore s'ils en demeu-
roient là; mais de plus, ils se persuadent que
les autres nations n'ont pas les mêmes avan-
tages, et sans façon ils se donnent mutuelle-
ment le nom de barbares; c'est qu'aux uns et
aux autres il en coûteroit trop de voyages et
d'études, pour se mettre en état de se rendre
réciproquement plus de justice.

Il n'est pas nécessaire, Messieurs, de vous
donner ici les règles de la langue tartare: car je
ne m'imagine pas qu'aucun de vous soit tenté
de l'apprendre. Je vous en rapporterai seule-
ment quelques singularités qui peut-être ne
vous déplairont pas.

La langue tartare, comparée avec la langue
française a cela de particulier, que si, par
exemple, l'on use du verbe *faire*, il faut le
changer presque autant de fois que change le
substantif qui suit ce verbe. Nous disons: faire
une maison, faire un ouvrage, des vers, faire
un tableau, une statue, faire un personnage,
faire le modeste, faire croire, etc. Cela
est commode et charge moins la mémoire;
mais c'est ce que les Tartares ne peuvent
souffrir. Ils ont des verbes différents autant de

fois que les substantifs régis par le verbe *faire*, sont différents entr'eux. Quand on y manque dans le discours familier, cela se pardonne: mais ils ne le passent jamais dans la composition, ni même dans les écritures ordinaires.

Le retour du même mot dans deux lignes voisines, ne leur est pas plus supportable; il forme par rapport à eux une monotonie qui leur choque l'oreille. C'est pour cette raison qu'ils se mettent à rire, lorsqu'on leur lit un de nos livres, parce qu'ils entendent très souvent, *que, qu'ils, qu'eux, quand, qu'on, quoi, quelquefois, etc.* La fréquente répétition de ces pronoms leur déplaît infiniment. On a beau leur dire que c'est le génie de notre langue, ils ne peuvent s'y accoutumer. Les Tartares s'en passent et n'en ont nul besoin: le seul arrangement des termes y supplée, sans qu'il y ait jamais ni obscurité, ni équivoque; aussi n'ont-ils point de jeux de mots, ni de fades allusions.

Une autre singularité de la langue tartare, est la quantité de termes qu'elle a pour abrégé: elle n'a pas besoin de ces périphrases ni de ces circonlocutions, qui suspendent le discours et qui le glacent: des mots assez courts expriment nettement ce que, sans leur secours, on ne pourroit dire que par un long circuit de paroles:

c'est ce
de parle
volatiles
descript
bien de
cours, p
qu'on v
les Tart
compre
lui de t
nit le
ils en o
Outre le
chiens,
ils en o
leurs qu
vous di
de la qu
taiha su
queue
vres pe
Que si
ordina
petit q
que ch
dessus
ou jeu
qué co

c'est ce qui se voit aisément, quand il s'agit de parler des animaux domestiques ou sauvages volatiles ou aquatiques. Si l'on en veut faire une description exacte dans notre langue, à combien de périphrases ne faut-il point avoir recours, par la disette des termes qui signifient ce qu'on veut dire? Il n'en est pas de même chez les Tartares; et un seul exemple vous le fera comprendre. Je choisis celui du chien; c'est celui de tous les animaux domestiques qui fournit le moins de termes dans leur langue, et ils en ont cependant beaucoup plus que nous. Outre les noms communs de grands et petits chiens, de mâtins, de lévriers, de barbets, etc. ils en ont qui marquent leur âge, leur poil, leurs qualités bonnes ou mauvaises. Voulez-vous dire qu'un chien a le poil des oreilles et de la queue fort long et bien fourni? le mot *taiha* suffit; qu'il a le museau long et gros, la queue de même, les oreilles grandes, les lèvres pendantes? le seul mot *yolo* dit tout cela. Que si ce chien s'accouple avec une chienne ordinaire, qui n'ait aucune de ces qualités, le petit qui en naîtra s'appelle *peser*. Si quelque chien que ce soit, mâle ou femelle, a au-dessus des sourcils deux flocons de poil blond ou jaune, on n'a qu'à dire *sourhé*; s'il est marqué comme le léopard, c'est *couri*; s'il n'a que

le museau marqué, et le reste d'une couleur uniforme, c'est *palla*; s'il a le cou tout blanc, c'est *tchacou*; s'il a quelques poils au-dessus de la tête tombants en arrière, c'est *kalia*; s'il a une prunelle de l'œil moitié blanche et moitié bleue: c'est *tch'kiri*; s'il a la taille basse, les jambes courtes, le corps épais, la tête levée, c'est *capari*, etc. *Indagon* est le nom générique du chien; *nieguen*, celui de la femelle. Leurs petits s'appellent *niaha* jusqu'à l'âge de sept mois, et de là jusqu'à onze mois *nouquere*: à seize mois ils prennent le nom générique d'*indagon*. Il en est de même pour leurs bonnes et mauvaises qualités, un seul mot en explique deux ou trois.

Je ne finirois point si je voulois parler des autres animaux, des chevaux par exemple. Les Tartares, par une espèce de prédilection pour cet animal qui leur est si utile, ont multiplié les mots en sa faveur, et ils en ont vingt fois plus pour lui que pour le chien. Non-seulement ils ont des mots propres pour ses différentes couleurs, son âge, ses qualités; ils en ont encore pour les différents mouvements qu'il se donne: si étant attaché il ne peut demeurer en repos; s'il se détache et court en toute liberté; s'il cherche compagnie; s'il est épouvanté de la chute du cavalier, ou de la

rencontré
monté,
che, co
fait épro
pour be
ont des
primer.

Cette
mauvais
d'en dé
que si e
prennen
leur fait
sation,
compos
pour to
animau
volume
j'ai trou
tes les
cours c
voient
ne parc
disparo
langue
saires
main,
ne voi

rencontre subite d'une bête sauvage; s'il est monté, de combien de sortes de pas il marche, combien de secousses différentes il fait éprouver au cavalier: pour tout cela et pour beaucoup d'autres choses, les Tartares ont des mots uniquement destinés à les exprimer.

Cette abondance est-elle bonne? est-elle mauvaise ou inutile? c'est à vous, Messieurs, d'en décider: ce que je puis vous dire, c'est que si elle charge la mémoire de ceux qui l'apprennent, surtout dans un âge avancé, elle leur fait beaucoup d'honneur dans la conversation, et est absolument nécessaire dans la composition. Sans cette multiplicité de noms pour toutes les parties externes ou internes des animaux, je n'eusse jamais pu faire les huit volumes que j'ai l'honneur de vous présenter: j'ai trouvé sans peine les mots propres de toutes les parties qui peuvent se voir sans le secours du microscope, que les Tartares n'avoient pas; je dois aussi excepter celles qui ne paroissent que dans l'animal vivant, et qui disparaissent après sa mort: du reste, leur langue ne manque d'aucun des termes nécessaires pour l'exacte description du corps humain, et c'est de quoi j'ai été surpris: car je ne vois pas de quels voisins ils en auroien pu

emprunter. Ils ont à l'occident les Tartares-Mongols, et dans les deux langues il n'y a guère que sept à huit mots semblables; on ne peut dire même à qui ils appartiennent originellement. A l'orient, se trouvent quelques petites nations jusqu'à la mer, qui vivent en sauvages, et dont ils n'entendent point la langue, non plus que de ceux qui sont au nord. Au milieu, ils ont les Coréens, dont la langue et les lettres, qui sont chinoises, ne ressemblent en rien à la langue et aux caractères des Tartares.

Après la conquête de l'empire de la Chine, les Tartares-Mantchoux craignirent que leur langue ne s'appauvrit ou ne se perdit tout-à-fait, plutôt par l'oubli des termes, que par le mélange de la langue chinoise avec la leur: car ces deux langues sont inaliénables. Les vieux Tartares moururent peu à peu à la Chine, et leurs enfants apprennent plus aisément la langue du pays conquis que celle de leurs pères, parce que les mères et les domestiques étoient presque tous chinois. Pour parer à cet inconvénient, sous le premier empereur *Chun-tchi*, qui ne régna que dix-huit ans et quelques mois, on commença à traduire les livres classiques de la Chine, et à faire des dictionnaires de mots rangés selon l'ordre alphabétique; mais comme les explications et les caractères étoient en chi-

nois, et de
dre les se
ce travail

C'est

Cang-hi,
érigea un
plus habil
et chinois
de l'histo
pas achev
pièces d'é
composer
ouvrage s
naire. S'il
rogeoit les
et s'il étoi
che, on c
lement du
récompen
vieux mo
propres à
toit ensui
à ceux qu
n'en avoie
tous ces m
qu'il n'y
pourroier
les distrik

XY

nois, et que la langue chinoise ne pouvoit rendre les sons ni les mots de la langue tartare, ce travail fut assez inutile.

C'est pour cette raison que l'empereur *Cang-hi*, dès le commencement de son règne, érigea un tribunal de tout ce qu'il y avoit de plus habiles gens dans les deux langues, tartare et chinoise. Il fit travailler les uns à la version de l'histoire et des livres classiques qui n'étoit pas achevée; les autres aux traductions des pièces d'éloquence, et le plus grand nombre à composer un trésor de la langue tartare. Cet ouvrage s'exécuta avec une diligence extraordinaire. S'il survenoit quelque doute, on interrogeoit les vieillards des huit hautilières tartares; et s'il étoit nécessaire d'une plus grande recherche, on consultoit ceux qui arrivoient nouvellement du fond de leur pays; on proposoit des récompenses à ceux qui déterroient quelques vieux mots, quelques anciennes expressions propres à être placées dans le trésor. On affectoit ensuite de s'en servir, pour les apprendre à ceux qui les avoient oubliées, ou plutôt qui n'en avoient jamais eu de connoissance. Quand tous ces mots furent rassemblés, et qu'on crut qu'il n'y en manquoit que très peu, qui se pourroient mettre dans un supplément, on les distribua par classes.

La première classe parle du ciel; la deuxième, du temps; la troisième, de la terre; la quatrième, de l'Empereur, du gouvernement, des mandarins, des cérémonies, des coutumes, de la musique, des livres, de la guerre, de la chasse, de l'homme, des terres, des soies, des habits, des instruments, du travail, des ouvriers, des barques, du boire, du manger, des grains, des herbes, des oiseaux, des animaux domestiques et sauvages, des poissons, des vers, etc.

Chacune de ces classes est divisée en chapitres et en articles. Tous les mots ainsi rangés et écrits en lettres majuscules, on met sous chacun en plus petit caractère la définition, l'explication et l'usage du mot. Les explications sont nettes, élégantes, d'un style aisé, et c'est en les imitant qu'on apprend à bien écrire.

Comme ce livre est écrit en langue et en caractères tartares, il n'est d'aucune utilité pour les nommeçants, et ne peut servir qu'à ceux qui sachant déjà la langue, veulent s'y perfectionner, ou composer quelque ouvrage. Le dessein principal a été d'avoir une espèce d'assortiment de toute la langue, de sorte qu'elle ne puisse périr, tandis que le dictionnaire subsistera. On laisse aux descendants le soin d'y faire des additions, s'ils viennent à découvrir

quel
nom.
De
latins
de M.
plus
pour
me su
plus
Quand
corps
à imit
mais j
que l
nécess
j'avois
préfac
eunug
fois,
style r
Il ajo
garde
d'envi
veiner
minas
que d
reurn
que le

quelque chose nouvelle, qui n'ait point de nom.

De tous les anatomistes que j'avois, soit latins, soit françois ou italiens, j'ai fait choix de M. Dionis, qui m'a paru le plus clair et le plus exact. J'ai suivi son ordre et sa méthode pour les explications; mais pour les figures, je me suis attaché à celles de Bartholin, qui sont plus grandes et mieux gravées que les autres. Quand je vins à la circulation du sang dans le corps humain, je m'appliquai à la décrire et à imiter la netteté et la clarté de mon auteur; mais je fus un peu plus diffus que lui, parce que l'Empereur manquoit des connoissances nécessaires pour comprendre aisément ce que j'avois à lui dire. Il me fallut donc faire une préface à cette leçon qui lui fut portée par un eunuque de la chambre. Il la lut plusieurs fois, et dit que la théorie étoit admirable, le style net et clair, les expressions bien choisies. Il ajouta qu'il se souvenoit d'avoir vu dans la garde-meubles, une statue de cuivre, haute d'environ trois pieds, qui étoit couverte de veines et de ligues: il la fit tirer, afin que j'examinasse s'il y avoit quelque rapport avec ce que disoient nos livres. Cet ordre de l'Empereur me fit plaisir, dans la persuasion où j'étois que les Chinois ayant toujours supposé la cir-

circulation du sang, je pourrois faire quelque découverte. On m'apporta donc la statue. Les lignes qui la couvroient étoient toutes parallèles entre elles, et presque toutes de la même longueur. Elles n'avoient nulle forme de veines ni d'artères, et ne répondoient pas même aux endroits où il y en a. Deux des plus habiles médecins du palais l'ayant considérée assez long-temps, furent de mon avis. Leur pensée fut, que par ces lignes on avoit voulu indiquer les endroits où l'on doit enfoncer les aiguilles dans les sciaticques ou dans les douleurs podagriques. Ces aiguilles ne sont autre chose que de petites broches de fer, que les femmes emploient à tricoter des bas : les Chinois les enfoncent entre les muscles, dans les parties charnues et même ailleurs, jusqu'à deux ou trois pouces de profondeur. Il est certain que les Chinois ont connu de tout temps la circulation du sang et de la lymphe; mais ils ne savent comment elle se fait, et leurs livres n'en disent pas plus que les médecins qui vivent aujourd'hui.

Je fis mon rapport à l'Empereur, et il convint que les lignes de cette statue ne ressembloient en rien aux veines du corps et aux autres vaisseaux; il me dit qu'il se souvenoit que sous la dynastie précédente des *Ming*, on avoit

fait l'ouverture d'un cadavre, mais qu'il ne croyoit pas qu'avant ce temps-là on en eût jamais fait. « J'avoue, ajouta-t-il, qu'on peut retirer de grands avantages de la dissection des criminels, surtout si, comme vous me le dites, elle se fait dans des lieux retirés, et seulement en présence des médecins et des chirurgiens. Il faut bien que ces malheureux qui ont fait tant de mal au public pendant leur vie, lui soient de quelque utilité après leur mort. »

Je n'eus garde de lui dire qu'en Europe un père faisoit quelquefois ouvrir le corps de son fils, et le fils celui du père. J'aurois eu beau lui en apporter les raisons, jamais l'Empereur n'eût pu accorder cette conduite avec le respect du fils pour le père, et la tendresse du père pour son fils. Il y a des préventions qu'il est inutile, et même dangereux de combattre; celle-ci en est une, surtout à la Chine.

Je ne finirois point, Messieurs, si je vous rapportois toutes les questions que me faisoit l'Empereur à chaque leçon que je lui présentois; il suffit de vous dire qu'il m'interrogeoit sans cesse, et que souvent, passant d'une chose à l'autre, il me conduisoit bien loin de l'anatomie. Un jour entr'autres, je ne sais à quelle occasion, il me parla des toiles d'araignée. Je

ne manqua pas de lui faire part des découvertes de M. Bôn, premier président de Montpellier, et de l'expérience que M. de Réaumur a faite par vos ordres, dont j'avois vu le détail dans le journal de Trévoux. Il m'ordonna de lui traduire cet endroit du journal, ce qui interrompit pour quelque temps les livres d'anatomie. L'Empereur fut si charmé de cette lecture, qu'il envoya ma traduction à ses trois fils, avec ordre de lui en rendre compte dans trois jours. L'aîné des trois princes avoua que dans la multitude de livres qu'il avoit lus, il n'avoit rien vu qui approchât d'une recherche si exacte et si laborieuse, sur un sujet qui le méritoit si peu. « Il n'y a que des Européens, » dit-il, qui puissent approfondir ainsi les choses, et mettre à profit jusqu'à des toiles d'araignée. Ils sont en cela plus habiles que nous, dit l'Empereur; ils veulent ne rien ignorer de la nature. » Les deux autres princes ajoutèrent d'autres éloges: enfin je puis vous assurer que cette recherche fit honneur aux auteurs que je lui nommai, et augmenta l'idée que je lui avois donnée du corps célèbre qui a de tels membres.

Dans la suite, ce prince me fit diverses questions sur la chimie et ses principes, sur l'action subite des poisons et sur la lenteur

ordinaire des remèdes. J'eus recours à M. Lermery, qui satisfait la curiosité de l'Empereur, sur le premier article. La physique me suffit pour le second. Ces différentes questions qui se multiplioient, ont fourni la matière d'un tome séparé de ceux qui concernent l'anatomie, lesquels ne comportoient pas tant de matières disparates.

Si cette traduction que je vous envoie, n'a été achevée que dans l'espace de cinq ans, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, il faut l'attribuer aux voyages presque continuels de l'Empereur, qui ne demouroit guère chaque année que quinze jours à Pekin. J'ai toujours été à sa suite les dix-huit dernières années de sa vie : et comme entre Pekin et le lieu de la grande chasse, il a fait bâtir plus de vingt maisons de plaisance, et qu'il s'arrêtoit près de trois mois à celle de *Ca-ho* pour éviter les chaleurs, je continuois mon ouvrage avec le même secours de gens et de livres que si j'eusse été à Pekin.

Au reste, cet ouvrage n'est point imprimé, et il y a de l'apparence qu'il ne le sera jamais. A la vérité l'Empereur avoit d'abord dessein de me donner deux docteurs et deux médecins chinois, pour le mettre en leur langue et l'imprimer, mais ensuite il changea de sentiment.

« Ce livre est singulier, dit-il, et ne doit pas être traité comme les livres ordinaires, ni abandonné à la discrétion des ignorants. » Il ordonna qu'on écrivit trois exemplaires avec respect, c'est-à-dire, en caractères semblables à ceux qui se gravent sur la pierre et sur le bois; que le premier exemplaire se conserveroit à Pekin, parmi les livres qui sont à son usage; que le second seroit à sa maison de plaisance qui est à trois lieues de Pekin; et que le troisième resteroit à Ge-ho en Tartarie. Il en usa de la même manière par rapport à trois petits tomes chinois de sa façon; il ne les fit point imprimer comme d'autres de ses ouvrages, et il les fit enfermer dans une bibliothèque. Il en parloit souvent pour exciter la curiosité, et après quelques années, il permit aux curieux de les aller lire dans la bibliothèque, mais avec défense de les emporter ou de les transcrire.

On nomma plus de vingt personnes habiles, tant écrivains que correcteurs de livres, pour aider ceux que j'avois déjà. Quand je parle d'écrivains, ne vous imaginez pas de simples copistes; c'étoient tous des fils de mandarins, gens habiles qui cherchent à se faire connoître, pour être élevés aux grands emplois dans les tribunaux. Tous ensemble furent plus de huit mois à finir le premier exemplaire. Vous conviendrez

qu'ils n'y mirent pas trop de temps ; quand vous saurez la manière dont la chose s'exécute.

Quoique les Tartares n'aient qu'une sorte de caractères, ils les écrivent cependant de quatre façons ; la première est celle dont je viens de parler, qui demande beaucoup de temps. Un écrivain ne fait pas plus de vingt ou vingt-cinq lignes dans un jour, lorsqu'elles doivent paroître devant l'Empereur. Si un coup de pinceau d'une main trop pesante, forme le trait plus large ou plus grossier qu'il ne doit être ; si par le défaut du papier, il n'est pas net ; si les mots sont pressés et inégaux, si on en a oublié un seul : dans tous ces cas et dans d'autres semblables, il faut recommencer. Il n'est pas permis d'user de renvoi, ni de suppléer à la marge ; ce seroit manquer de respect au prince. Aussi ceux qui président à l'ouvrage, ne reçoivent point la feuille où ils ont remarqué un seul défaut. Il n'est pas plus permis de recommencer une ligne par un demi-mot, qui n'aura pu être dans la ligne précédente : il faut tellement prendre ses précautions, et si bien mesurer son espace, que cet inconvénient n'arrive pas. C'est avec toutes ces difficultés que fut écrit le premier exemplaire : il n'en a guère moins coûté pour les autres.

La seconde façon d'écrire est fort belle et

peu différente de la première, et cependant donne beaucoup moins de peine. Il n'est pas nécessaire de former à traits doubles les finales de chaque mot, ni de retoucher ce qu'on a fait, ou parce que le trait est plus maigre dans un endroit que dans un autre, ou parce qu'il est un peu baveux. C'est de cette sorte de caractères que sont écrits les livres que je vous envoie; quoiqu'ils ne soient pas tous d'une même main, ils sont sans faute et sans rature.

La troisième façon d'écrire est plus différente de la seconde, que celle-ci ne l'est de la première; c'est l'écriture courante: elle va vite, et l'on a bientôt rempli la page et le revers; comme le pinceau retient mieux la liqueur que nos plumes, on perd peu de temps à l'imbiber d'encre; et quand on dicte à l'écrivain, on voit son pinceau courir sur le papier d'un mouvement très rapide, et sans qu'il s'arrête le moindre instant. C'est le caractère le plus d'usage pour écrire les registres des tribunaux, les procès et les autres choses ordinaires. Ces trois manières d'écrire sont également lisibles, mais moins belles les unes que les autres.

La quatrième façon est la plus grossière de toutes, mais c'est aussi la plus abrégée et la plus commode pour ceux qui composent, ou qui font la minute ou l'extrait d'un li-

vre. Pour mieux entendre ce que j'ai l'honneur de vous dire, jetez les yeux sur un des livres que je vous envoie; vous verrez que dans l'écriture tartare, il y a toujours un maître-trait qui tombe perpendiculairement de la tête du mot jusqu'à la fin, et qu'à gauche de ce trait, on ajoute comme les dents d'une scie qui font les voyelles *a e i o*, distinguées l'une de l'autre par des points qui se mettent à la droite de cette perpendiculaire. Si l'on met un point à l'opposite d'une dent, c'est la voyelle *e*; si on l'omet, c'est la voyelle *a*; si l'on met un point à gauche du mot près de la dent, ce point pour lors tient lieu de la lettre *n*, et il faut lire *ne*; s'il y avoit un point opposé à droite, il faudroit lire *na*. De plus, si à la droite du mot, au lieu d'un point, on voit un *o*, c'est signe que la voyelle est aspirée; et il faut lire *ha he*, en l'aspirant, comme il se pratique dans la langue espagnole.

Or, un homme qui veut s'exprimer poliment en tartare, ne trouve pas d'abord les mots qu'il cherche: il rêve, il se frotte le front, il s'échauffe l'imagination, et quand une fois il s'est mis en humeur, il voudroit répandre sa pensée sur le papier, sans presque l'écrire. Il forme donc la tête du caractère et tire la perpendiculaire jusqu'en bas; c'est beaucoup s'il

met un ou deux points; il continue de même jusqu'à ce qu'il ait exprimé sa pensée. Si une autre la suit de près, il ne se donne pas le temps de relire; il continue ses lignes jusqu'à ce qu'il arrive à une transition difficile: alors il s'arrête tout court; il relit ses perpendiculaires, et y ajoute quelques traits dans les endroits où un autre que lui ne pourroit deviner ce qu'il a écrit. Si en relisant, il voit qu'il ait omis un mot, il l'ajoute à côté, en faisant un signe à l'endroit où il devoit être placé; s'il y en a un de trop, ou s'il est mal placé, il ne l'efface pas, il l'enveloppe d'un trait ovale. Enfin, si on lui fait remarquer, ou s'il juge lui-même que le mot est bon, il ajoute à côté deux *oo*. Ce signe le fait revivre, et avertit le lecteur de cette résurrection.

Ceux qui travailloient avec moi, se servoient de cette quatrième façon d'écrire; elle ne laisse pas d'être lisible quand on est au fait de la matière qui se traite, et qu'on a quelque habitude de la langue. Voici comment on s'y prenoit: celui qui tenoit le pinceau, jetoit sur le papier ce que je dictois en tartare, sans y chercher que la vérité et l'exactitude; après quoi c'étoit à lui à travailler et à composer sur l'ouvrage; et quoique pendant ce temps-là les autres s'entre-tinssent ensemble, son travail n'étoit nullement interrompu; il n'entendoit même rien de

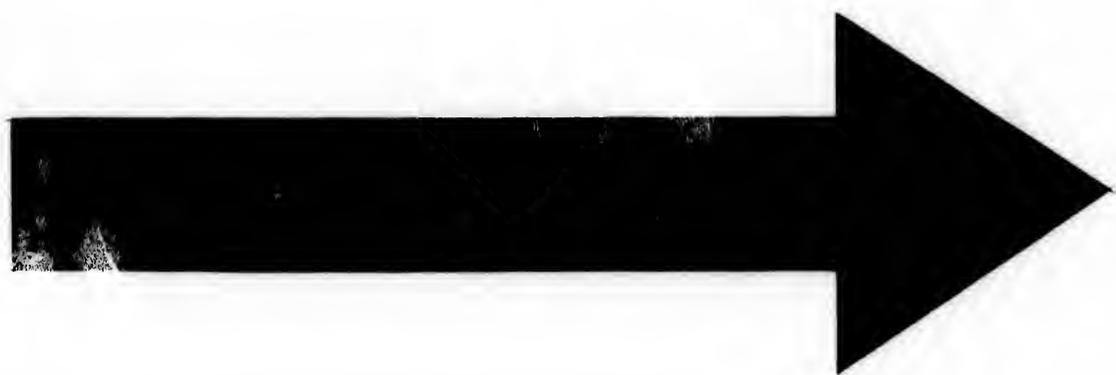
ce qui se disoit. On est accoutumé ici dès la jeunesse à cette application. Il composoit donc tranquillement au milieu du bruit, et cherchoit des expressions dignes de la réputation qu'il s'étoit acquise par d'autres ouvrages. Quand il étoit content, il m'apportoit sa feuille : si je trouvois que le choix des plus beaux termes l'eût rendu moins exact, je ne faisais point de quartier, il falloit recommencer et prendre un autre tour; car dans cette langue, comme dans les autres, il n'y a rien qu'on ne puisse dire d'un style poli, clair et net. Il en coûtoit un peu plus à celui qui tenoit le pinceau; mais il en falloit passer par là, c'étoit l'ordre. Quand j'étois content, la feuille passoit dans les mains de deux autres associés : c'étoit leur tour d'être attentifs et appliqués. Le pinceau à la main, ils examinoient scrupuleusement les termes, l'expression, la brièveté, la netteté, l'ordre du discours, etc.

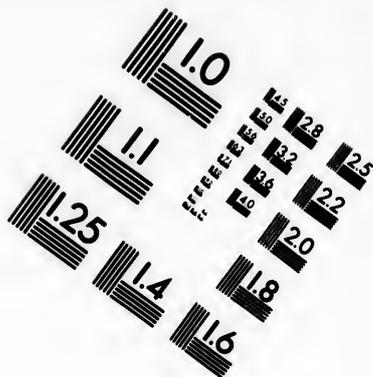
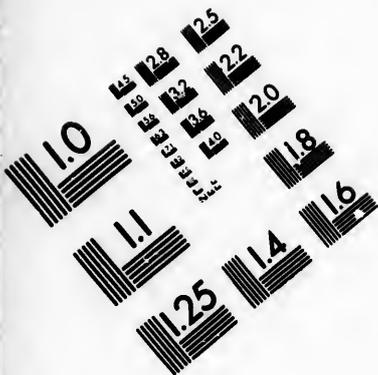
Quelquefois ces reviseurs n'avoient rien ou très peu de chose à réformer; d'autres fois ils ne s'accordoient ni entre eux, ni avec celui qui avoit tenu le pinceau : il falloit alors se rassembler tous, disputer ensemble, mais avec modestie et sans contention. Quand on étoit convenu des termes et de l'expression, c'étoit l'affaire des écrivains de mettre la feuille au

net; il leur étoit permis de n'employer que l'écriture du second ordre, parce qu'elle n'étoit présentée à l'Empereur qu'afin qu'il la retouchât. En effet, il ne passoit guère quatre leçons de suite, sans ajouter ou retrancher quelques mots. Il ne négligeoit pas même un point, quoiqu'il fit cette lecture avec une rapidité incroyable; mais il ne faisoit ces corrections que lorsque nous étions absents; car si nous étions présents, il ne prenoit pas le pinceau. S'il remarquoit quelque terme impropre, après quelques paroles obligeantes, il demandoit, par manière de doute, s'il n'y en avoit pas un autre plus expressif: et quoiqu'il le sût, au lieu de nous le dire, il nous avertissoit de le chercher. Son intention étoit sans doute de nous exercer, plutôt que de nous donner de la peine. Il en falloit pourtant prendre beaucoup. On refeuilletoit le trésor de la langue qui est en vingt tomes, et l'on trouvoit enfin ce terme, qui n'étoit que l'explication d'un mot écrit en lettres majuscules. Il falloit transcrire une seconde fois, et porter de nouveau la feuille à l'Empereur, qui la relisoit encore. S'il la rendoit sans y rien changer, elle étoit censée avoir son approbation, et se gardoit jusqu'à la fin de l'ouvrage, pour être décrite avec les autres en caractères du premier ordre, ainsi que je l'ai dit.

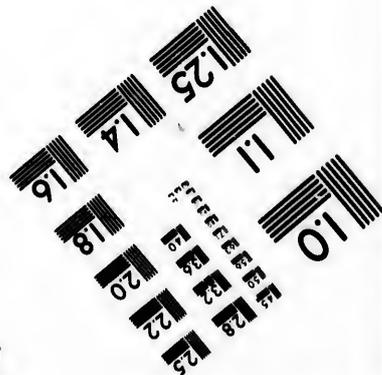
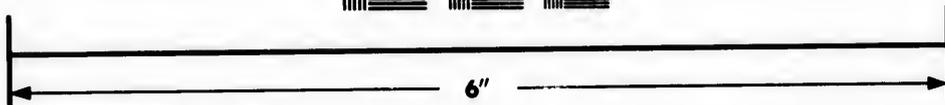
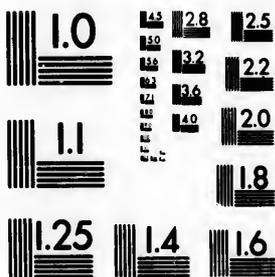
Quoiqu'on se serve communément du pinceau pour écrire, il y a cependant des Tartares qui emploient une espèce de plume faite de bambou, et taillée à peu près comme les plumes d'Europe. Il n'y a pas un an que je fis écrire de fort beaux caractères avec cette sorte de plume, par un vieux Tartare; mais parce que le papier de la Chine est sans alun et fort mince, le pinceau de bois est plus commode que la plume. Si cependant on veut écrire avec la plume, ou qu'on s'en serve pour peindre à la chinoise, des fleurs, des arbres, des montagnes, etc., il faut auparavant passer pardessus le papier, de l'eau dans laquelle on ait fait dissoudre un peu d'alun, pour empêcher que l'encre ne pénètre.

Enfin, Messieurs, pour finir tout ce que j'ai à vous dire sur la langue tartare, les caractères sont de telle nature, qu'étant renversés, on les lit également, c'est-à-dire, que si un Tartare vous présente un livre ouvert dans le sens ordinaire, et si vous le lisez lentement, lui qui ne voit les lettres qu'à rebours, lira plus vite que vous, et vous préviendra lorsque vous hésitez. De là vient qu'on ne sauroit écrire en tartare, que ceux qui se trouvent dans la même salle, et dont la vue peut s'étendre jusque sur l'écriture, en quelque sens





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 1.8
2.0 2.2
2.5 2.8
3.2 3.6
4.0 4.5

5.0 5.6
6.3 7.1
8.0 9.0

que ce soit, ne puissent lire ce que vous écrivez, surtout si ce sont de grandes lettres.

Je ne sais, Messieurs, si ce détail dans lequel je suis entré, méritera votre attention; du moins je me persuade que vous le regarderez comme une preuve certaine du désir que j'aurois de vous faire plaisir, et du respect sincère avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

SECONDE LETTRE

DU MÊME,

A Messieurs de l'Académie des Sciences.

MESSIEURS,

En vous envoyant la traduction que j'ai faite de quelques-uns de vos ouvrages en langue tartare, pour satisfaire la curiosité du feu empereur de la Chine, j'y ai joint quelques racines particulières de cet empire, dont il est juste que je vous fasse la description.

La première se nomme *hia-tsao-tom-chom*, ce qui signifie que, pendant l'été, cette plante est une herbe; mais que quand l'hiver arrive,

elle e
messi
sidère
sans r
long
voit l
les p
diver
roit
car a
l'air,
sème
qui
étran
qu'au
trou
front
confi
que
pu c
coul
de s
E
qu'o
renc
caus
gin-
réta

elle devient un ver. Vous verrez en effet, messieurs, si vous prenez la peine de la considérer, que ce nom ne lui a pas été donné sans raison. Rien ne représente mieux un ver long de neuf lignes et de couleur jaunâtre. On voit bien formés, la tête, le corps, les yeux, les pieds des deux côtés du ventre, et les divers plis qu'il a sur le dos. C'est ce qui paroît mieux quand elle est encore récente : car avec le temps, surtout si on l'expose à l'air, elle devient noirâtre, et se corrompt aisément, à cause de la ténuité de sa substance qui est molle. Cette plante passe ici pour étrangère et très rare ; on n'en voit guère qu'au palais ; elle croît dans le Thibet. On en trouve aussi, mais en petite quantité, sur les frontières de la province de *Sie-tchouen* qui confine avec le royaume de Thibet ou *Laza* que les Chinois nomment *Tsang-ly*. Je n'ai pu connoître ni la figure de ses feuilles, ni la couleur des fleurs qu'elle porte, ni la hauteur de sa tige ; mais voici quelles sont ses vertus.

Elles sont à peu près semblables à celles qu'on attribue au *gin-seng*, avec cette différence que le fréquent usage de cette racine ne cause pas des hémorrhagies, comme fait le *gin-seng*. Elle ne laisse pas de fortifier et de rétablir les forces perdues, ou par l'excès du

travail, ou par de longues maladies; c'est ce que j'ai éprouvé moi-même.

Il y a trois ans que le *tsong-tou* des deux provinces de *Sse-tchouen* et de *Kensi*, vint en Tartarie pour rendre ses devoirs à l'Empereur, qu'il n'avoit point vu depuis treize ans. Il apporta, selon la coutume, ce qu'il avoit trouvé de plus singulier dans son département, ou dans les pays circonvoisins, et entre autres choses des racines *hia-tsab-tom-chom*. Comme je l'avois connu autrefois, il me fit l'honneur de me venir voir. J'étois alors dans un abattement extrême, causé par les fréquents voyages qu'il me faut faire durant les rigueurs d'une saison froide et humide; j'avois perdu l'appétit et le sommeil, et je languissois, notwithstanding les divers remèdes qu'on m'avoit donnés. Touché de mon état, il me proposa d'user de sa racine, qui m'étoit tout-à-fait inconnue: il la loua beaucoup, comme font ordinairement ceux qui donnent ou qui croient donner des remèdes spécifiques, et il m'enseignâ la manière de la préparer. Il faut, me dit-il, prendre cinq drachmes de cette racine toute entière avec sa queue, et en farcir le ventre d'un canard domestique, que vous ferez cuire à petit feu; quand il sera cuit, retirez-en la drogue, dont la vertu aura passé

dans la chair du canard , et manger en soir et matin pendant huit à dix jours. J'en fis l'épreuve, et en effet l'appétit me revint, et mes forces se rétablirent. Le tsong-tou fut ravi de voir avant son départ l'heureux succès de son remède. Les médecins de l'Empereur, que je consultai sur la vertu de cette racine, me l'expliquèrent de la même manière qu'avoit fait le tsong-tou; mais ils me dirent qu'ils ne l'ordonnoient que dans le palais, à cause de la difficulté qu'il y a d'en avoir, et que s'il s'en trouvoit à la Chine, ce ne pouvoit être que dans la province de Hou-quam, qui, outre les plantes qui lui sont propres, en produit beaucoup d'autres qui viennent dans les royaumes voisins. J'écrivis à un de mes amis qui y demeure, et je le priai de m'en envoyer; il le fit: mais le peu de cette racine dont il me fit présent, étoit noir, vieux et carié, et coûtoit quatre fois son poids d'argent.

Le *sant-si* est plus facile à trouver: c'est une plante qui croît sans culture dans les montagnes des provinces de Yunnam, de Quoetchou et de Sse-tchouen. Elle pousse huit tiges qui n'ont point de branches: la tige du milieu est la plus haute et a le corps rond. Il en sort trois feuilles semblables à celles de l'armoise; elles sont attachées à la tige par une

queue de grandeur médiocre; elles ne sont pas veloutées, mais luisantes; leur couleur est d'un vert foncé. Les sept autres tiges, qui n'ont pas plus d'un pied et demi de hauteur, et dont le corps est triangulaire, naissent de la première tige qui les surmonte; trois d'un côté et quatre de l'autre: elles n'ont chacune qu'une seule feuille à l'extrémité supérieure; c'est ce qui lui a fait donner le nom de *sant-si*, qui veut dire *trois et sept*, parce que la tige du milieu a trois feuilles et les sept autres tiges n'en ont en tout que sept.

Toutes ces tiges sortent d'une racine ronde de quatre pouces de diamètre; cette racine en jette quantité d'autres petites oblongues, de la grosseur du petit doigt, dont l'écorce est dure et rude; l'intérieur est d'une substance plus molle et de couleur jaunâtre: ce sont ces petites racines qu'on emploie particulièrement dans la médecine. La tige du milieu est la seule qui ait des fleurs blanches; elles croissent à la pointe en forme de grappe de raisin; et s'épauouissent sur la fin de la septième lune; c'est-à-dire au mois de juillet.

Quand on veut multiplier cette plante, on prend la grosse racine qu'on coupe en rouelles, et qu'on met en terre vers l'équinoxe du printemps: un mois après elle pousse ses tiges, et

au bout de trois ans c'est une plante formée, qui a toute la grandeur et la grosseur qu'elle peut avoir.

Voici maintenant l'usage qu'en font les Chinois : ils prennent les tiges et les feuilles vers le solstice d'été ; ils les pilent pour en exprimer le jus, qu'ils mêlent avec de la chaux commune en farine, en font une masse, qu'ils sèchent à l'ombre, et s'en servent pour guérir les plaies. Ils usent de ce même jus mêlé avec le vin, pour arrêter les crachements de sang : mais ce remède n'a de vertu qu'en été, et qu'à l'égard de ceux qui sont sur les lieux ; c'est pourquoi, à la fin de l'automne, ils arrachent les grosses racines, et coupent les petites oblongues dont je viens de parler, puis les font sécher à l'air, pour être transportées dans les autres provinces. Les plus pesantes de ces petites racines, dont la couleur est d'un gris tirant sur le noir, et qui croissent en un terrain sec sur les côteaux, sont regardées comme les meilleures. Celles qui sont légères, d'une couleur tirant sur le jaune, et qui croissent sur le bord des rivières, n'ont presque aucune vertu. Ces petites racines pulvérisées au poids d'une drachme, guérissent les crachements de sang et les hémorrhagies ; si l'on en faisoit l'analyse, on leur trouveroit peut-être plusieurs autres

qualités que j'ignore. Ce que je viens de dire est tiré d'un écrit chinois que m'a donné un médecin-botaniste, qui a demeuré dans le lieu où croît cette racine : il en a transporté dans la province de Kiang-nan, où il fait son séjour, et il assure qu'elle y vient fort bien; mais il n'a pas encore éprouvé si elle aura les mêmes vertus.

Depuis quelques années, on en conserve à Canton dans des vases, et on la fait servir aux mêmes usages quand la plante est fraîche; mais je ne crois pas qu'on emploie les petites racines sèches, soit parce qu'elles n'y ont point de force, soit à cause de la facilité qu'on a d'en faire venir de véritables de la province de *Sac-tchouen*; c'est pourquoi si des marchands avoient commission d'en acheter, ils doivent être sur leurs gardes, pour ne pas prendre celle qui croît à Canton.

Vous parlerai-je de la rhubarbe? Je sais, messieurs, que cette plante et ses propriétés sont très connues en Europe; peut-être néanmoins verra-t-on volontiers la description que j'en vais faire, telle que je l'ai reçue d'un riche marchand qui va l'acheter sur les lieux, et qui vient la vendre à Peking: elle sera du moins plus exacte que celle qui nous a été donnée par le sieur Pomet, dans son histoire générale

des
lieu
y en
sur
mais
fidè
L
sien
cell
pro
bat
leur
don
har
son
très
pie
la
elle
feu
qu
fle
de
pr
d'
l'a
ce
en

des drogues. Il avoue qu'il ne savoit ni son lieu natal, ni sa figure; il ignoroit même qu'il y en eût à la Chine: du reste il raisonne juste sur ses qualités et sur la manière de la choisir; mais les figures qu'il en a fait graver sont peu fidèles. Voici donc ce qu'en dit le Chinois.

Le *tai-hoan* ou la rhubarbe croît en plusieurs endroits de la Chine. La meilleure est celle de Sse-tchouen; celle qui vient dans la province de Xensi et dans le royaume de Thibet, lui est fort inférieure. Il en croît aussi ailleurs, mais qui n'est nullement estimée, et dont on ne fait ici nul usage. La tige de la rhubarbe est semblable aux petits bambous (ce sont des cannes chinoises), elle est vide et très cassante; sa hauteur est de trois ou quatre pieds, et sa couleur, d'un violet obscur. Dans la seconde lune, c'est-à-dire au mois de mars, elle pousse des feuilles longues et épaisses; ces feuilles sont quatre à quatre sur une même queue, se regardant et formant un cône; ses fleurs sont de couleur jaune, quelquefois aussi de couleur violette. A la cinquième lune, elle produit une petite semence noire de la grosseur d'un grain de millet: à la huitième lune, on l'arrache. La racine en est grosse et longue; celle qui est la plus pesante et la plus marbrée en dedans est la meilleure et la plus estimée.

Cette racine est d'une nature qui la rend très difficile à sécher : les Chinois, après l'avoir arrachée et nettoyée, la coupent en morceaux d'un ou de deux pouces, et la font sécher sur de grandes tables de pierre, sous lesquelles ils allument du feu. Ils tournent et retournent ces tronçons jusqu'à ce qu'ils soient bien secs : s'ils avoient des fours tels que ceux d'Europe, ils ne se serviroient pas de ces tables : comme cette opération ne suffit pas pour en chasser toute l'humidité, ils font un trou à chaque morceau, puis ils enfilent tous ces morceaux en forme de chapelet, pour les suspendre à la plus forte ardeur du soleil, jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être conservés sans danger de se corrompre.

Pour ce qui est de l'usage qui se fait de la rhubarbe, les Chinois pensent à peu près comme les Européens : néanmoins il est rare qu'ils se servent de la rhubarbe crue et en substance. Elle déchire les boyaux, disent-ils ; cela veut dire qu'elle cause des tranchées, et comme les Chinois aiment mieux d'ordinaire ne pas guérir, que d'être secourus avec de grandes douleurs, ils prennent plus volontiers la rhubarbe en décoction, avec beaucoup d'autres simples, qu'ils allient selon les règles de leur art. Que s'il est nécessaire qu'ils la prennent en substance, ils la préparent auparavant de la manière que je vais dire.

On prend une quantité de tronçons de rhubarbe, selon le besoin qu'ils en ont; et les font tremper un jour et une nuit dans du vin de riz (celui de ralsin, s'ils en avoient, seroit meilleur); jusqu'à ce qu'ils soient bien amollis, et qu'on les puisse couper en rouelles assez minces. Après quoi ils posent sur un fourneau de brique, une espèce de chaudière, dont l'ouverture est de deux pieds de diamètre, et va en se rétrécissant jusqu'au fond en forme de calotte; ils la remplissent d'eau, couvrent la chaudière d'un tamis renversé, qui est fait de petits filets d'écorce de bambou, et qui s'ajuste avec l'ouverture de la chaudière. SUR le fond du tamis, ils posent les rouelles de rhubarbe, et couvrent le tout avec un fond de tamis de bois, sur lequel ils jettent encore un feutre, afin que la fumée de l'eau chaude ne puisse sortir. Ils allument ensuite leur fourneau, et font bouillir l'eau. La fumée qui s'élève par le tamis pénètre les rouelles de rhubarbe, et les décharge de leur acreté. Enfin, cette fumée se résolvant comme dans l'alambic, retombe dans la chaudière bouillante, et jaunit l'eau que les Chinois gardent pour les maladies pustulaires. Ces rouelles doivent demeurer au moins huit heures dans cette circulation de fumée; après quoi on les tire pour les faire

sécher au soleil; on recommence deux fois la même opération, et pour lors la rhubarbe est préparée, et est de couleur noire. On peut la piler et en faire des pilules purgatives. Cinq ou six drachmes au moins font une prise qui purge lentement et sans tranchées: l'urine ce jour-là est plus abondante et de couleur rougeâtre; ce qui marque, disent les Chinois, une fausse chaleur qui se dissipe par cette voie. Ceux qui ont de la répugnance à avaler tant de pilules, prennent la même quantité de rouelles sèches, et les font bouillir dans un petit vase de terre ou d'argent avec neuf onces d'eau, jusqu'à la réduction de trois onces qu'ils avalent tièdes: quelquefois ils y mêlent des simples.

Cette manière de préparer la rhubarbe a des effets salutaires, et j'ai été témoin du succès de ce remède. Une opiniâtre constipation avoit réduit un de nos missionnaires à l'extrémité; nul remède n'avoit pu l'émouvoir; le malade les vomissoit d'abord, et même ceux de rhubarbe, soit qu'il les prit en pilules ou en décoction. Un médecin chinois lui fit avaler la décoction d'une double dose de cette rhubarbe préparée; à laquelle il avoit mêlé un peu de miel blanc. Le malade n'eut point de nausées, et fut délivré de son mal sans douleurs ni tranchées, dix heures après qu'il eut pris le remède.

M. Pomet, dans son histoire que j'ai citée, assure que l'endroit par où l'on enfle la rhubarbe, étant donné en poudre le matin à jeun, au poids d'un gros, dans un verre d'eau rose ou de plantin, est un remède infailible pour le cours de ventre. Un autre droguiste, moins célèbre, a imprimé la même chose : s'ils ont fait l'épreuve de ce qu'ils avancent, je n'ai rien à dire ; mais j'ai interrogé sur cela un habile médecin chinois ; c'est un homme qui emploie la rhubarbe bien plus souvent que ses confrères ; il m'a répondu que la rhubarbe commence toujours à se corrompre par ce trou ; que la poudre qui s'y trouve n'est de nul usage, et qu'on a grand soin de la jeter, pour ne se servir que de l'intérieur de la racine, qui est pesant et bien marbré. Il se peut faire qu'on dédaigne à la Chine cet endroit de la rhubarbe ; parce qu'elle n'y vaut que quatre sous la livre, et qu'étant beaucoup plus chère en France, on est attentif à n'en rien perdre.

J'ai ajouté une quatrième racine très aromatique, et qui m'a paru mériter une attention particulière. Les médecins chinois qui s'en servent, n'en connoissent pas tous les usages, parce qu'ils ne savent pas en faire l'analyse. Ils l'appellent *tan-coué* ; elle est toujours humide, parce qu'elle est huileuse. Sa vertu, di-

sent-ils, est de nourrir le sang, d'aider à la circulation, de fortifier, etc. Il est aisé d'en avoir en quantité et à bon marché; on peut même la transporter sans craindre qu'elle se corrompe, pourvu qu'on prenne les mêmes précautions que les Chinois, qui, de la province de Sse-tcheouen, en transportent dans les autres provinces des racines entières, qui se gâtent dans les magasins. C'est là que les petits marchands qui ont des boutiques particulières s'en fournissent. Ils coupent cette racine, de même que toutes les autres, en morceaux très minces, qu'ils vendent en détail. C'est pourquoi, quand les marchands d'Europe veulent acheter des drogues chinoises à Canton, ils ne les doivent prendre que dans les grands magasins, et non pas dans les boutiques, où les racines ne se vendent que coupées en petits tronçons.

Une cinquième drogue que je vous envoie messieurs, s'appelle *Ngo-hiao*; voici comment elle se prépare :

La province de Chan-tong a plusieurs métropoles, dont l'une se nomme Yen-tcheou-foa. Il y a dans son district une ville du troisième ordre appelée *Ngo-hien*. Près de cette ville est un puits naturel, ou un trou en forme de puits de soixante-dix pieds de pro-

fondeur, qui communique, à ce que disent les Chinois, avec un lac ou avec quelque grand réservoir d'eau souterraine. L'eau qu'on en tire est très claire, et plus pesante que l'eau commune. Si on la mêle avec de l'eau trouble, elle l'éclaircit d'abord en précipitant les saletés au fond du vase, de même que l'alun éclaircit les eaux bourbeuses. C'est de l'eau de ce puits qu'on se sert pour faire le *Ngo-kiao*, qui n'est autre chose qu'une colle de peau d'âne noir.

On prend la peau de cet animal tué tout récemment : on la fait tremper cinq jours de suite dans l'eau tirée de ce puits ; après quoi on la retire pour la racler et la nettoyer en dedans et en dehors : on la coupe ensuite en petits morceaux, et on la fait bouillir à petit feu dans l'eau de ce même puits jusqu'à ce que les morceaux soient réduits en colle ; qu'on passe toute chaude par une toile, pour en séparer les parties les plus grossières qui n'ont pu être fondues ; puis on en dissipe l'humidité, et chacun lui donne la forme qui lui plait. Les Chinois la jettent en moule avec des caractères, des cachets, ou les enseignes de leurs boutiques.

Ce puits est unique à la Chine ; il est fermé et scellé du sceau du gouverneur du lieu, jusqu'au temps qu'on a coutume de faire la col

pour l'Empereur. On commence d'ordinaire cette opération après la récolte de l'automne, et elle continue jusque vers les premiers jours du mois de mars. Pendant ce temps-là, les peuples voisins traitent avec les gardes du puits et avec les ouvriers qui sont chargés de faire cette colle à l'usage de l'Empereur. Ils en font le plus qu'ils peuvent, avec cette différence qu'elle est moins propre, et qu'ils n'examinent point avec une attention si scrupuleuse, si l'âne est gras et d'une couleur bien noire. Cependant toute la colle qui se fait en cet endroit est aussi estimée à Pekin, que celle qui est envoyée par les mandarins du lieu à la cour et à leurs amis.

Comme cette drogue est en réputation, et que ce qui s'en fait à Ngo-hieh, ne suffit pas pour tout l'empire, on ne manque pas d'en faire ailleurs quantité de fausse avec de la peau de mule, de cheval, de chameau, et quelquefois avec de vieilles bottes: on lui donne, tant qu'on peut, la même forme et le même cachet: on l'étale avec un peu de véritable pour la montrer dans de belles et grandes boutiques; et parce qu'il se trouve presque autant de sots et de dopes qui l'achètent, qu'il y a de fourbes et de fripons qui la vendent, il s'en fait un grand débit dans les provinces. Il est cependant

assez aisé de distinguer la véritable d'avec la fausse. La véritable n'a point de mauvaise odeur, et portée à la bouche, elle n'a point de mauvais goût. Elle est cassante et friable; il n'y en a que de deux couleurs, ou tout-à-fait noire, ou d'un noir rougeâtre, comme est le baume du Pérou. La fausse est de mauvaise odeur et de mauvais goût, même celle qui est faite de cuir de cochon, et qui approche le plus de la véritable; d'ailleurs elle n'est pas cassante, et n'est jamais bien semblable à l'autre.

Les Chinois attribuent beaucoup de vertus à ce remède; ils assurent qu'il dissout les flegmes; qu'il est ami de la poitrine; qu'il facilite les mouvements des lobes du poulmon; qu'il arrête l'oppression, et rend la respiration plus libre à ceux qui ont l'haleine courte; qu'il rétablit le sang, et tient les boyaux en état de faire leurs fonctions; qu'il affermit l'enfant dans le sein de sa mère; qu'il dissipe les vents et la chaleur; qu'il arrête le flux de sang et provoque l'urine, etc. Je ne voudrois pas être le garant de tant d'effets admirables. Je sais seulement que cette drogue, prise à jeun, est bonne pour les maladies du poulmon; l'expérience l'a confirmé plusieurs fois, et des missionnaires attaqués de ce mal, l'ayant prise par le conseil des médecins chinois, s'en sont

bien trouvés. Ce remède est lent, et il faut le continuer long-temps: il se prend en décoction avec des simples, quelquefois aussi en poudre, mais plus rarement.

Je ne vous parlerai point des autres plantes qui se trouvent à la Chine. Il faudroit pour cela passer de beaucoup les bornes d'une lettre. Il m'est revenu qu'on avoit envoyé de Paris à Canton des botanistes et des droguistes; mais je ne sais s'ils auront été contents de leur voyage: car j'ai peine à croire qu'ils aient pu faire une récolte bien considérable. Les bonnes plantes ne se trouvent que dans les provinces de Quang-Si, de Yun-nam, de Sse-tchouen et de Quoue-tcheou, où, sans doute, ils n'ont pas pu aller. Depuis long-temps il n'y a point de missionnaires établis dans ces provinces, et quand il y en auroit, il faudroit qu'ils fussent botanistes, et qu'ils eussent le temps et la facilité de rechercher les plantes, et d'en étudier les propriétés. Si l'on savoit de quelle manière ils parcourent leurs missions, on ne se plaindroit point du peu de connoissances qu'ils donnent des simples qui se trouvent dans leur district.

Les missionnaires, surtout des provinces du sud, vont pour l'ordinaire en barque d'une mission à l'autre: s'il y a des chemins de tra-

verse à faire, ils vont les chaises fermées, et n'ont pas la commodité de s'arrêter dans les campagnes, ni la liberté de s'aller promener à pied, hors des murailles des villes où sont leurs églises. Tout ce qui leur est possible, c'est de faire quelque version de l'herbier chinois, dont les figures ne ressemblent point aux plantes pour lesquelles elles ont été faites. On a eu plus de facilités dans les provinces boréales, mais le travail a été assez infructueux; je ne laisserai pas de vous en rendre compte; vous saurez du moins ce qui nous manque à la Chine, et quelle a été l'inutilité de nos recherches.

Il y a environ vingt-sept à vingt-huit ans que l'empereur *Cang-hi*, qui connoissoit les grands effets de la thériaque d'Andromaque, souhaita qu'on en fit la composition. Il fallut chercher des vipères, et quelques plantes qui ne se trouvoient pas dans les magasins, entre autres la gentiane et l'impératoire. Il nomma pour cela le P. Gerbillon, français; le P. Stump, allemand; le P. Ozorio, portugais, et le frère Baudin, piémontais, apothicaire et botaniste habile. Il leur joignit les plus savants botanistes chinois, se persuadant que des gens de différents royaumes remarqueroient plus aisément les plantes qui seroient semblables à

celles de leur pays. L'Empereur les fit conduire par des mandarins dans des montagnes voisines, sur le bord des rivières, et dans les autres lieux où il y avoit espérance de trouver les plantes que l'on cherchoit. Leurs peines furent inutiles; ils ne trouvèrent pas même de vipères.

Depuis ce temps-là, j'ai suivi l'Empereur pendant dix-huit ans dans tous ses voyages de Tartarie. J'ai eu successivement pour compagnons le docteur Bourghese, médecin du feu cardinal de Tournon; les frères Fraperie et Rhodes, français; le frère Paramino, génois; et le frère Costa, calabrois, tous jésuites; les uns chirurgiens et les autres apothicaires, et en dernier lieu le frère Roussel, jésuite français, avec le sieur Gagliardi, chirurgien de l'hôpital du Saint-Esprit de Rome. Dans tous ces voyages, nous n'avons rien trouvé qui ne se trouve partout ailleurs; comme, par exemple, de fort belle angélique, bien qu'elle ne soit pas cultivée; des côteaux de montagnes remplis de dictame blanc, de pastenade, d'asperges et de fenouil sauvage, de la chélydoine, de la quinte-feuille, de l'aigremoine, de la pimprenelle, du pouliot, de la joubarbe et du plantin grand et petit. Dans les petites vallées, entre les montagnes, on trouve des forêts

de helle armoise, et d'absynthe différente de celle d'Europe. Je n'en ai vu de semblable à la nôtre que dans le lieu de notre sépulture hors de la ville; et je crois qu'elle y a été apportée de Macao. La sougère ne se voit que sur les hautes montagnes: inutilement cherchions-nous la gentiane, l'impéatoire, le genièvre et le bois de frêne dont j'avois besoin; nous ne trouvâmes rien qui en approchât. J'ai écrit à nos missionnaires dans les provinces pour en avoir, et ils n'ont pu m'en envoyer. Tout cela ne prouve pas absolument qu'il n'y ait aucune de ces plantes à la Chine ou en Tartarie; c'est un monde que nous n'avons pas parcouru; mais c'est un préjugé que, s'il y en a, elles y sont très rares.

Les montagnes que j'ai vues ne sont la plupart garnies d'arbres que d'un côté, et c'est d'ordinaire du côté du sud. La règle n'est pas générale; mais elle l'est en ce qu'il y a toujours un ou deux côtés dégarnis, et qui ne sont couverts que de peu d'arbres, de foin jaune, aride, mal nourri, sans fleurs ni arbustes. On pourroit conjecturer qu'il y auroit des mines; car j'ai vu souvent des paysans près de Geho tirer de l'or du fond des torrents, et le porter à l'Empereur, qui payoit leur peine pour les animer à ce travail.

Les arbres qu'on voit sur ces montagnes, sont de petits chênes peu élevés, des sapins mol nourris et peu branchus, des trembles, des aunes, des coudriers, des noisetiers si prodigés, qu'ils ne peuvent croître qu'en bottes-cailles; ils abondent néanmoins en baïettes, et attirent les sangliers par troupes. Ces arbustes sont entremêlés de roses sauvages et d'épines. On n'esté y on n'y voit aucun des fruits sauvages qu'on se trouve dans la plupart des montagnes d'Europe, comme sont les pommes, les poires, les prunes, etc. Les Tartares-Mongols, qui habitent ces terres, ne cultivent aucun arbre fruitier. Ils se contentent de deux espèces de fruits sauvages, qui ne se trouvent même que dans quelques endroits de la Tartarie. Le premier, qu'on nomme en leur langue *oulans*, est de la forme d'une graine corinthe rouge; il croît sur une petite tige de trois pouces de haut, et sort parmi le *gramen* dans les vallons, ou sur le penchant des montagnes. Le second est en grappe sur un bel arbre de vingt cinq à vingt-six pieds de hauteur, et ressemble assez pour la grosseur aux petits raisins de Corinthe. Quand la première gelée est tombée sur ces petits grains, ils deviennent rouges, et sont d'un goût aigre-doux et fort délicat.

L'Empereur fit aussi chercher le kermès dans toute la Tartarie et dans les provinces de la Chine. Il croyoit qu'on pourroit faire ici, comme en Europe, de la confection d'alkermès : car celle qui nous étoit venue de Lyon avoit arrêté tout-à-fait les palpitations de cœur auxquelles il étoit sujet. On n'omit rien pour satisfaire ce prince, mais toutes les recherches furent superflues. On apportoit de tous côtés des arbustes à fruit rouge, mais ce n'étoit point le kermès; j'avois envie de connoître ces arbustes; les botanistes chinois qui les avoient ramassés, n'en avoient pas plus de connoissance que moi. Je questionnois les gens du pays, qui étoient tous ou chasseurs ou pâtres; ils me renvoyoient à leurs lamas, qui n'étoient pas là pour me répondre : ce sont les seuls qui sachent un peu de médecine pratique, et qui aient quelque connoissance des simples. Mais, à dire vrai, ce sont des médecins de routine, dont toute l'habileté consiste en des recettes que leurs pères leur ont transmises comme un patrimoine, pour vivre commodément et à peu de frais. Aussi ne communiquent-ils pas facilement leurs secrets.

J'ai été également surpris de voir que, dans les jardins de la Chine, il n'y ait ni hysope, ni sange, ni marjolaine, ni bourrache, ni fenouil,

ni perail, ni serpolet, ni cresson, ni petit basilic, ni lavande dans les plaines, ni muguet dans les forêts; et que parmi cette quantité prodigieuse de fleurs, il n'y ait ni tulipes, ni jonquilles, ni tubéreuses. On ne voit de ces dernières que celles qui ont été apportées d'Europe à Pekin, où elles n'ont point dégénéré. J'ai vu, dans le jardin de l'Empereur, deux petits vases; dans l'un il y avoit de la rue, et dans l'autre un petit laurier qu'on avoit apporté des Indes; mais ces deux plantes y sont mortes. Au printemps, les campagnes sont pleines de violettes, mais elles n'ont ni goût ni odeur. En échange, les Chinois ont tant de choses que nous n'avons pas en Europe en matière de plantes, de racines, d'arbres et de fleurs, qu'ils peuvent aisément se consoler de celles qui leur manquent. Je n'en ferai pas le détail, afin de vous épargner la peine de lire des choses peut-être inutiles. Je suis avec un profond respect, etc.

Co
doul
faire
no 9
passé
dion
avon
notre
à la C
de c
l'Em
tinée
bien
orde

le de l'ordre est ou se trouve... mission, qui depuis plus de deux cents ans... nous a coûté tant de sang et de larmes.

LETTRE

Du P. de Mailla, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au P. de la même Compagnie.

A Pekin, le 16 octobre 1724.

MON RÉVÉREND PÈRE,

La paix de N. S.

Comment vous écrire dans l'accablement de douleur ou nous sommes? Et le moyen de vous faire le détail des tristes scènes qui se sont passées, sous nos yeux? Ce que nous appréhendions depuis plusieurs années, ce que nous avons tant de fois prédit, vient enfin d'arriver; notre sainte religion est entièrement proscrite à la Chine; tous les missionnaires, à la réserve de ceux qui étoient à Pekin, sont chassés de l'Empire; les églises sont ou démolies, ou destinées à des usages profanes; les édits se publient, ou, sous des peines rigoureuses, il est ordonné aux chrétiens de renoncer à la foi,

22
19
51

et défendu aux autres de l'embrasser : tel est le déplorable état où se trouve réduite une mission, qui depuis près de deux cents ans nous a coûté tant de sueurs et de travaux.

Les premières étincelles qui ont allumé le feu d'une persécution si générale, s'élevèrent au mois de juillet de l'année dernière dans la province de Fo-kien. Ce fut à Foun-ganhiem, ville dépendante de Fou-ning-tcheou. Cette chrétienté étoit gouvernée par les PP. Blaz de la Sierra, et Eusebio Ostot, dominicains espagnols, venus depuis peu des Philippines. Un bachelier chrétien, mécontent de l'un des missionnaires, renonça à la foi. Ensuite, s'étant associé plusieurs autres bacheliers, à qui il avoit fait part de son mécontentement, ils allèrent ensemble présenter une requête au mandarin du lieu, laquelle contenoit plusieurs accusations. Les principales étoient, comme on le verra par l'ordonnance du mandarin, que des Européens qui se tenoient cachés, avoient élevé un grand temple aux frais de leurs disciples; que les hommes et les femmes s'y assembloient péle-mêle, et qu'on destinoit dès leur bas âge de jeunes filles à garder la virginité, etc. Il est certain que ces pratiques avoient été instituées depuis peu d'années avec de bonnes intentions; mais il n'est pas moins certain

que
ges
avo
res.
son
son
sieu
nois
ratio
prin
soin
n'éta
de d
et m
L
à qu
sans
rieu
c'est
tou
«
» il
» d
» P
» P
» e
» c
» e

que c'étoit avec peu de connoissance des usages et des coutumes de la Chine, ou sans y avoir assez d'égard : car les autres missionnaires, soit jésuites, soit des autres ordres qui sont répandus dans ce vaste empire, tels que sont les PP. Franciscains et Augustins, Messieurs des missions étrangères, etc., qui connoissent la délicatesse des Chinois sur la séparation des personnes de différent sexe, ont principalement sur cet article évité avec grand soin de leur donner le moindre ombrage; rien n'étant plus capable, vu le génie de ces peuples, de décrier la religion, et de la rendre odieuse et méprisable.

Le gouverneur de la ville de Foun-gan, à qui la requête avoit été présentée, l'avoit sans doute envoyée aux mandarins supérieurs : car dès le 12 de la cinquième lune, c'est-à-dire, le 14 de juin, il reçut du *tsong-tou* l'ordre qui suit :

« J'ai appris que dans votre gouvernement
 » il y a des gens qui professent la religion
 » du Seigneur du ciel; que les riches et les
 » pauvres l'embrassent; qu'ils ont des temples et à la ville et à la campagne, et, ce qui
 » est de plus criant, qu'il y a de jeunes filles
 » qui la suivent, à qui on interdit le mariage,
 » et qu'on leur donne le nom de *vierges*; que

» lorsqu'on prêche cette religion, on ne dis-
 » lingue ni hommes ni femmes; que dans
 » le territoire qui dépend de Foun-gan, il y
 » a quinze ou seize temples de cette secte. C'est
 » la une religion étrangère qui séduit le peu-
 » ple, et qui corrompt nos bonnes coutumes :
 » cela est d'une grande conséquence. C'est
 » pourquoy il est à propos de défendre cette loi
 » et d'en arrêter le cours. J'envoie donc cet
 » ordre, et aussitôt que vous l'aurez reçu,
 » ayez soin de le publier dans toute l'étendue
 » du ressort de Foun-gan, d'interdire cette
 » religion, de prendre le nom, et de décrire
 » la forme de chaque temple, de le fermer, et
 » d'ordonner aux chefs des familles et aux
 » chefs de chaque quartier d'intimer partout
 » cette ordonnance, afin que chacun s'y con-
 » forme, et se corrige promptement des fau-
 » tes passées. Que si dans la suite il se trouve
 » quelqu'un qui ait la témérité de violer ces
 » ordres, il faut le punir selon les lois; qu'on
 » prenne à l'instant les noms de ceux qui se
 » rassemblent pour suivre cette loi étrangère;
 » qu'on se saisisse de leurs personnes, afin
 » que, selon les réglemens, ils soient châtiés
 » de leur crime. On ne leur pardonnera point.
 » Examinez donc, dressez un mémoire du
 » temple de chaque lieu; décrivez-en la forme,

» afin que je juge à quel usage il peut ser-
 » vir, et en quoi il peut être converti; que
 » l'examen soit exact, sincère, véritable;
 » faites-le avec attention; délibérez, et envoyez-
 » moi votre délibération, afin qu'on n'agisse
 » qu'avec raison. Exécutez cet ordre sans
 » aucun délai.

Le *tchi-hien* (c'est ainsi qu'on appelle le mandarin de Foun-gan), ayant reçu cet ordre, porta aussitôt un édit public, qu'il fit afficher aux endroits les plus fréquentés de la ville. D'abord, selon la coutume observée à la Chine, il rapporte les paroles du *tsong-tou*, et ensuite il ajoute :

« C'est pourquoi, en conséquence de cet
 » ordre, je publie cet édit pour instruire au-
 » dehors, afin qu'on examine. Que les manda-
 » rins subalternes l'observent et s'y confor-
 » ment; que les chefs des cinq quartiers s'as-
 » semblent; qu'ils aillent au temple des chré-
 » tiens qui est dans la ville; qu'ils examinent
 » avec attention et de leurs propres yeux le
 » bâtiment qu'on y élève; de combien de
 » corps-de-lôgis et de combien de chambres
 » il est composé; de quelle longueur et de
 » quelle largeur est le terrain; ce qui reste de
 » matériaux à employer; qu'ils en fassent les
 » états, et qu'ils les gardent, car ils en répon-

» dront ; qu'on me donne ces états, afin que j'en
» rende compte aux mandarins supérieurs ;
» que tel mandarin examine combien il y a
» de filles qui gardent la virginité. J'ordonne
» que sur le champ les chefs de familles et les
» chefs de quartiers s'en informent exactement,
» et qu'ils avertissent leurs parents de les re-
» tirer chez eux. On ne leur permet point de
» demeurer plus long-temps dans le temple :
» ce seroit violer l'ordre de mon supérieur.
» Qu'on obéisse promptement. »

Le mandarin de Foun-gan ayant fini ses recherches, fit aux premiers mandarins la réponse suivante :

« Moi *Tchi-hien* de Foun-gan-hien, sur
» une affaire qu'on doit sévèrement condam-
» ner, et sur les ordres que j'ai reçus de vo-
» tre part, etc., j'ai porté un édit public, afin
» que nul n'en prétendit cause d'ignorance :
» j'ai interdit cette secte au-dehors par une
» sentence prohibitive que j'ai fait afficher, et
» je me suis transporté en personne à l'église
» qu'on bâtit à la rue Tchong-ssé. Quoique
» cet ouvrage ne soit que commencé, j'ai
» jugé, et par les matériaux qui sont destinés
» à le construire, et par le plan qui en a été
» tracé, que la dépense ne sauroit aller à moins
» de deux ou trois mille taëls. Cet argent se-

» roit bien mieux employé à secourir le pauvre
» peuple : quel dommage qu'on l'emploie en
» faveur d'une fausse secte, qui détruit les
» cinq sortes de devoirs, et la vraie vertu, qui
» renverse l'union des familles, et anéantit les
» bonnes coutumes ! c'est ce qui fait saigner le
» cœur.

» Là, j'ai fait connoître aux capitaines et aux
» chefs des quartiers, les soins que vous vous
» donnez pour le bon gouvernement de cette
» province, afin d'y maintenir nos usages et
» de perfectionner le cœur des peuples. Alors
» l'écrivain Kouo-yu-Siun, et le gradué Ou-
» ou-entcho, et autres qui ont soin de la fa-
» brique de cette église, m'ont répondu à voix
» haute : Le Seigneur du ciel est le maître de
» toutes choses ; qui oseroit ne pas le respecter,
» ne pas l'honorer ?

« Je leur adressai aussitôt la parole, et je leur
» demandai pourquoi ils n'honoroient pas leur
» ancêtres défunts ? Pourquoi à la mort de
» leurs pères et de leurs mères, ils ne leur
» faisoient pas les cérémonies établies par les
» lois ? Pourquoi ils avoient parmi eux des
» garçons et des filles qui ne se marioient
» point ? Pourquoi ils regardoient comme des
» diables nos anciens sages que nous révérons ?
» A tout cela ils me répondirent qu'il y avoit

» un Européen maître de la loi, qui la pu-
 » blioit et leur enseignoit le chemin du ciel ;
 » qu'à l'égard des cérémonies après la mort,
 » elles n'étoient d'aucune utilité ; à quoi bon
 » les faire ? Je leur demandai comment s'ap-
 » peloit cet Européen ; s'il avoit la patente
 » impériale, quel étoit le lieu de sa demeure, et
 » si je ne pourrois pas le voir ? Ce maître de la
 » loi, répondirent-ils, s'appelle *Ouang* : il ne
 » sort pas aisément, et il ne se fait voir que
 » très difficilement : il ne dit point s'il a la pa-
 » tente impériale ou non. De semblables ré-
 » ponses me firent juger que c'étoient des igno-
 » rants, qui avoient embrassé cette loi par
 » simplicité, et sans rien examiner.

» Au moment que j'étois occupé à répondre
 » à vos ordres, le portier de mon tribunal m'a
 » apporté un écrit d'une feuille qu'il a trouvé
 » sans nom, collé au bas de l'édit que j'avois
 » fait afficher. Cet écrit est rempli de tant d'or-
 » gueil et d'expressions si grossières, que je
 » n'ose vous en faire le rapport, de peur de
 » blesser vos yeux et vos oreilles.

» En examinant les registres de mon tribu-
 » nal, je trouve que la cinquante-sixième an-
 » née de *Cang-hi*, le tribunal souverain or-
 » donna qu'on laissât demeurer dans leurs
 » églises ceux qui avoient la patente impériale,

» et qu'on chassât ceux qui ne l'avoient pas!
» Cet ordre fut publié dans tout l'empire :
» c'étoit l'effet du bon cœur du feu empereur,
» à l'égard des étrangers qui viennent à la
» Chine. Cet ordre ne va qu'à permettre aux
» Européens de vivre dans leur loi, il ne per-
» met pas aux Chinois de la suivre, et de se
» soumettre à des étrangers. De plus, ceux
» qui ont la patente impériale, ont chacun leur
» église; il n'y en doit avoir qu'une seule en
» chaque province, et l'on n'a jamais prétendu
» souffrir que dans un petit *hien* (ville du
» troisième ordre, tel que Fouan-gan, il y eût
» plus de dix de ces églises, où les hommes et
» les femmes s'assemblaient pêle-mêle, sans
» distinction de sexe.

» Lorsque j'examine le code de nos lois, je
» trouve qu'il n'est point permis d'élever des
» *miao*, et que si cela arrive, les mandarins
» des lieux doivent les détruire, et faire sur
» cela de rigoureuses défenses. Les choses en
» sont venues à un point de mépris des man-
» darins et de leur autorité, que si vous n'em-
» ployez tout ce que vous avez de pouvoir
» pour en arracher jusqu'à la racine, et si
» vous ne l'employez au plutôt, tout le peu-
» ple embrassera cette loi, et s'écartera abso-
» lument de nos coutumes pour en suivre d'é-
» trangeres.

» Je ne suis qu'un petit mandarin, mon au-
» torité est peu de chose, et je n'ai pas le pou-
» voir de réformer de tels abus. J'envoie
» Yang-tsé-ki, mon substitut, dans toutes les
» églises de ce district, avec ordre d'en dres-
» ser un catalogue exact, que je vous ferai
» tenir. Du reste, je vous conjure de faire at-
» tention à l'audace et à l'arrogance de ceux qui
» suivent cette loi, et je vous demande en
» grâce d'ordonner que tous les mandarins
» d'armes et de lettres se réunissent pour y
» apporter un remède si efficace, qu'après la
» défense qui sera faite, personne n'ose plus
» se soustraire aux sages lois du gouvernement.
» Le 26 de la cinquième lune (le 28 juin
» 1723). »

Le premier jour de la sixième lune (le 2 juillet), les deux mandarins de la capitale, après avoir lu la lettre du mandarin de Foun-gan, lui écrivirent qu'il étoit surprenant qu'un bachelier eût abandonné la sainte doctrine, pour embrasser une secte étrangère; ils ordonnèrent que sur le champ on arrêtât le bachelier et le gradué; qu'on tâchât de découvrir l'auteur du billet injurieux qui avoit été affiché; qu'on prit le nom et le surnom de l'Européen, maître de cette secte; qu'on s'informât s'il avoit la patente, et qu'on rendit une

réponse prompt et exacte sur chacun de ces articles.

De plus, le tsong-tou envoya secrètement au mandarin un billet, qui contenoit ce qui suit :

« Le peuple de la ville de Foun-gan a été
» séduit par la fausse secte du Seigneur du
» ciel. C'est un peuple qui a été confié à vos
» soins : ne falloit-il pas y mettre ordre de
» bonne heure, et interdire cette loi dès qu'on
» a commencé de la publier, afin d'en arrêter
» le progrès? Que faisiez-vous donc alors?
» Convenoit-il d'être tranquille et de vivre
» dans l'oisiveté? Voyez à quels excès les choses
» sont venues par votre faute. Selon le rap-
» port que vous faites, les nobles, les lettrés,
» les gens de guerre et le peuple, enfin tous
» ceux qui ne se sont point laissé gagner, ont
» été ravis d'apprendre qu'on recherchoit les
» chrétiens, et qu'on travailloit à éteindre
» leur loi. Sans doute les sages et les ignorants
» pensent différemment. Il ne faut rien omettre
» pour faire rentrer dans la bonne voie ceux
» qui se sont égarés. C'est pourquoi, aussitôt
» que vous aurez reçu ce billet, appliquez-
» vous à découvrir combien il y a de person-
» nes qui ont embrassé cette loi. Informez-
» vous de ceux qui passent pour en être les

» chefs. Si ceux-ci ont leur père, ou des frères
» qui soient chefs de famille, il faut se servir
» d'eux pour exhorter les autres à se corriger,
» à abandonner l'erreur, et à rentrer dans le
» chemin de la vérité. Il faut aussi y employer
» secrètement les nobles et les lettrés; peut-être
» que par cette voie douce on réussira à les ra-
» mener à leur devoir. A l'égard du prédicateur
» européen, informez-vous exactement de
» son nom, et s'il a la patente impériale; mais
» quand il l'auroit, vous ne devez pas lui per-
» mettre de prêcher sa loi dans votre district,
» ni de tenir des assemblées, et de séduire le
» peuple. J'attends sur cela une prompte ré-
» ponse, afin qu'on se saisisse de sa personne,
» et qu'on le conduise à Canton, et de là à
» Macao, où on le laissera, en tirant un té-
» moignage qui fasse foi qu'il y est arrivé.

» Quant aux lettrés qui se trouveroient être
» les chefs, comme les bacheliers et autres, il
» faut s'y prendre d'une autre manière pour
» les punir: car il faut nettoyer ce lieu, et ré-
» tablir les bonnes coutumes. S'il y avoit à crain-
» dre quelque attroupement du peuple qui suit
» cette secte, ne vous pressez pas d'user de
» violence: l'affaire pourroit devenir sérieuse:
» mais examinez toutes choses, et avertissez-
» moi au plutôt, afin que j'envoie mes ordres,

» et que j'y fasse passer des soldats pour tenir
 » le peuple en respect. L'affaire est de conséquence, et ne souffre point de retardement; mais ne faites rien à l'étourdie, et composez-vous avec prudence.

» J'envoie en même temps un billet au
 » mandarin de la ville de Fo-ning, avec ordre
 » de choisir dans son tribunal un officier intelligent, et de l'envoyer secrètement à Foun-gan, afin qu'il tâche de découvrir la disposition des peuples, et de m'en donner avis incessamment; qu'on mette la plume (1) au sac des dépêches: renvoyez-moi ce billet.»

Le mandarin de Foun-gan fit la réponse suivante au billet du tsong-tou :

« Dans mes écrits précédents, je vous ai
 » fait savoir que j'avois donné un édit public
 » pour proscrire la secte étrangère; que j'avois
 » envoyé un mandarin subalterne dans les vil-
 » lages, pour examiner les temples des chré-
 » tiens et en dresser le catalogue; que moi-
 » même je m'étois transporté au temple qui
 » est dans la ville, et que l'on commence à
 » bâtir; que j'avois fait un état des matériaux

» Lorsqu'il s'agit d'une affaire fort pressée, on
 » attache une plume au paquet des dépêches, et il
 » faut que ceux qui le portent marchent nuit et jour,
 » et fassent une extrême diligence.

» existant sur le lieu ; qu'alors j'avois fait venir
» les capitaines des cinq quartiers et les chré-
» tiens ; que je leur avois inlimé vos ordres ,
» en leur faisant connoître votre application
» à préserver le pays de l'erreur , et à rétablir
» les bonnes coutumes. Je leur en ai parlé à
» plusieurs reprises. Mais hélas ! on diroit que
» ce sont des gens ivres ; ils ne paroissent pas
» vouloir sortir de leur assoupissement : loin de
» penser sérieusement à se corriger, ils ont at-
» taché au bas de mon édit un écrit injurieux.
» Je vous remercie de la grâce que vous me
» faites , de me promettre des gens de guerre
» pour faire exécuter les défenses.

» Selon le rapport du mandarin subalterne
» qui a dressé la liste des temples , il en man-
» que deux ou trois dans le billet que j'ai
» envoyé : en tout il y en a dix-huit. Ceux qui
» sont grands et élevés ont été construits de-
» puis peu : les anciens ont été réparés , et
» paroissent comme récents. Il a fallu dépen-
» ser de grandes sommes d'argent pour con-
» struire de pareils édifices : et cet argent a été
» tiré des entrailles du peuple. Ces pauvres
» gens , qui sont avares quand il s'agit de toute
» autre dépense , ne regrettent point l'argent
» qu'ils donnent pour un usage si pernicieux :
» ils engagent leurs maisons , et vendent leurs
» héritages.

» Les jeunes femmes et les jeunes filles en-
» trent aussi dans cette religion. Elles vont
» dans un lieu retiré dire à l'oreille de l'Euro-
» péen des paroles secrètes : c'est ce qu'ils ap-
» pellent *se confesser*. Ils n'ont pas de honte
» de s'assembler pêle-mêle, hommes et femmes;
» les enfants de famille, les bacheliers et autres
» lettrés ne rougissent pas de s'avilir, et de faire
» des actions indignes de leur rang. Dans cette
» secte, on ne rend point d'honneur aux dé-
» funts; on ne pense plus ni à son père ni à sa
» mère après leur mort; on oublie jusqu'à l'o-
» rigine de sa famille; on est comme une eau
» sans source, et un arbre sans racines. On ne
» rend aucun honneur aux sages dont nous
» avons reçu la doctrine : ainsi le Chinois est
» métamorphosé en Européen. Les filles qui
» gardent la continence, ne se marient jamais :
» ceux dont la femme est décédée, restent sans
» se remarier, et consentent à passer leur vie
» sans enfants. N'est-ce pas là une secte qui
» séduit le peuple, qui désunit les familles, et
» qui corrompt les bonnes mœurs? L'affaire
» est de conséquence et ne souffre aucun retar-
» dement. C'est pourquoi je vous supplie d'en-
» voyer au plutôt des ordres rigoureux, pour
» remettre les choses dans leur premier état,
» et rétablir les coutumes qui ont été perver-

ties. A l'égard de l'usage qu'on pourroit faire de ces temples de chrétiens, il me paroît qu'il faudroit les détruire.

Ici le mandarin propose au tsong-tou de trouver bon que ces temples soient renversés et qu'on emploie les matériaux à réparer son tribunal, qui est fort ancien et qui menace ruine.

Le tsong-tou répondit, que puisque, selon l'exposé, ces matériaux appartenoient au peuple, on devoit les employer à des choses qui lui fussent utiles; qu'il ne falloit point détruire ces temples, et qu'il étoit plus à propos de les destiner à des usages avantageux au public.

Nous n'avons point su les mesures que prirent les missionnaires de Foun-gan, pour apaiser cette persécution naissante. On a seulement appris qu'ils s'étoient cachés dans quelque maison particulière, et qu'ils avoient envoyé à la capitale des lettres chrétiennes pour présenter une requête au tsong-tou, dans laquelle ils soutenoient faussement, que les églises dont il s'agissoit, avoient été bâties par ordre du feu empereur *Cang-hi*. C'est ce que le tsong-tou ne pouvoit se persuader, et c'est ce qui l'engagea, dans la huitième lune, à étendre la persécution dans toute la province de Fo-kien, et à envoyer un memorial secret à l'Empereur, ou

il lui rendoit compte des plaintes qu'il avoit reçues contre la loi chrétienne, de la conduite qu'il avoit tenue par rapport à Foun-gan, et de celle qu'il croyoit devoir tenir dans toute la province de Fo-kien. C'est ce qui paroît par le mémorial public qu'il envoya dans la suite, où il demandoit qu'on ne laissât aucun Européen dans toutes les provinces de l'empire.

Dans la cinquième, sixième et septième lune, il n'y avoit que le tsong-tou qui agissoit contre la chrétienté de Foun-gan. Sur la fin de la septième lune le vice-roi se joignit à lui, et tous deux de concert ils envoyèrent ordre dans toute la province d'examiner combien il y avoit de temples de chrétiens, s'il y avoit des Européens qui y demeuraissent, et s'ils avoient la patente impériale; c'est ce qu'ils firent par l'édit public que je vais rapporter.

« La doctrine que les anciens sages ont enseignée aux hommes, les instructions des empereurs pour le gouvernement du peuple, les bonnes règles de conduite de notre empire sont toutes renfermées dans les trois principaux fondements, dans les cinq sortes de devoirs, et dans le code de nos lois. Par exemple, l'obéissance filiale ne consiste pas précisément à nourrir délicatement son père et sa mère; on peut, avec des vivres ordi-

» naires et grossiers, leur procurer une vie
» douce; mais à la mort de son père et de sa
» mère, un fils doit pleurer, gémir, se lamen-
» ter, préparer avec tout le soin dont il est
» capable l'appareil de leurs funérailles, et être
» attentif à faire les cérémonies du *tsi*. Ce sont
» là des devoirs indispensables, que tout fils
» bien né doit pratiquer envers ses parents.

» Nous lisons dans nos livres, que les céré-
» monies du *tsi* doivent se faire avec autant de
» respect et d'attention, que si leurs esprits
» étoient présents; et que si je ne le fais par
» moi-même, et que je m'en repose sur d'au-
» tres, c'est comme si j'omettois de les faire.
» Nos anciens sages ont établi ces cérémonies,
» comme un des principaux fondements du
» bon gouvernement de l'état.

» Des trois péchés contre l'obéissance filiale,
» celui de ne pas laisser de postérité est le plus
» grand. C'est pour cela que si un homme perd
» sa femme sans en avoir eu d'enfants, il doit
» se remarier. Quand les filles sont nubiles,
» leurs parents doivent leur chercher des maris.
» Les hommes et les femmes, les garçons et
» les filles, ne doivent rien recevoir les uns
» des autres. Ce sont là des points extrêmement
» recommandés parmi nous.

» Notre Empereur Yong-Tching recommande

» SUR toutes choses , que l'obéissance filiale
» soit exactement observée, et que les enfants
» en remplissent parfaitement les devoirs. Dans
» notre gouvernement du Fo-kien tous s'ap-
» pliquent à l'étude du chi-king, du chu-king,
» de nos cérémonies et de nos lois. Cette étude
» n'est négligée que dans le pays de Foun-
» gan-hien près de la mer, où est venu tout
» récemment un Européen, qui prend le titre
» de maître de la loi, et qui s'y tient caché.
» La loi qu'il y prêche sème le trouble parmi le
» peuple, et le fait douter de la bonté de nos
» lois. Non-seulement les laboureurs et les
» marchands l'écoutent et le suivent, des let-
» trés même s'en sont tellement laissé infatuer,
» qu'ils ne peuvent plus démêler le vrai d'avec
» le faux. Il admet dans sa loi hommes et fem-
» mes, qui ne rougissent pas de s'assembler
» pêle-mêle sans distinction de sexe. Ces pau-
» vres aveugles épuisent leur bourse, et ven-
» dent leurs meubles les plus nécessaires pour
» élever des temples. Dans la seule ville de
» Foun-gan-hien et dans ses dépendances, ils
» ont élevé dix-huit églises, et ceux qui les
» fréquentent sont en grand nombre. Qui pour-
» roit dans un temps si serein et au plus beau
» soleil qui luit à nos yeux, voir d'un air
» tranquille que le diable *Hy-mui* (démon

» de l'illusion et de l'erreur) coure ça et là.
» Nous avons examiné avec soin cette loi,
» et nous avons trouvé que ceux qui la pro-
» fessent regardent nos anciens sages, nos an-
» ciens maîtres, les ancêtres des familles,
» comme autant de diables; ils ne leur portent
» aucun respect, et ne leur font point les céré-
» monies accoutumées; a la mort de leurs pères
» et de leurs mères, ils ne donnent aucun signe
» de tristesse; a la mort de leur première femme,
» il ne leur est pas permis d'en épouser une
» seconde, et ils se font un plaisir de n'avoir
» point de postérité; ils exhortent leurs filles a
» ne point se marier; et celles qui suivent leur
» conseil, ils les appellent *petites vierges*. De
» plus, ils ont une espèce de chambre obscure,
» où l'on voit entrer les hommes et les femmes,
» qui y parlent a voix basse, et c'est ce qu'ils
» appellent *se confesser*.

» Une conduite semblable détruit les cinq
» sortes de devoirs et la doctrine de nos au-
» ciens sages, anéantit les salutaires enseigne-
» ments de nos empereurs, trouble les peuples,
» et les jette dans des doutes et dans des per-
» plexités qui n'ont point de fin. De toutes les
» sectes, il n'y en a point de plus pernicieuse
» que celle-ci.

» Il est écrit dans le code de nos lois, que

« e ca et là.
« n cette loi,
« qui la pro-
« es, nos an-
« s familles,
« eur portent
« int les céré-
« e leurs pères
« aucun signe
« ière femme,
« pouser une
« de n'avoir
« eurs filles à
« suivent leur
« vierges. De
« re obscure,
« les femmes,
« est ce qu'ils
« nit les cinq
« de nos au-
« s enseigne-
« es peuples,
« ns des per-
« e toutes les
« perniciose
« lois, que

« le chef d'une secte, qui, sous prétexte de
« religion et de bonnes œuvres, trompe le
« peuple, doit être étranglé, et que ceux qui
« travaillent sous lui au même dessein, doivent
« être punis de cent coups de bâton, et bannis
« à trois cents lieues. De plus, il est sévèrement
« défendu d'ériger de nouveaux temples, soit
« de *ho-chang*, soit de *taosse*, et d'autres
« sectes semblables; et que si quelqu'un con-
« trevient à cet ordre, il doit être puni de cent
« coups de bâton, et banni hors de l'empire,
« avec défense d'y revenir jamais; les temples
« doivent être détruits, le terrain et les maté-
« riaux confisqués. Sur quoi, nous *tsong-tou*,
« et vice-roi, ordonnons qu'on se saisisse sans
« bruit de ce maître de la loi, et qu'on le con-
« duise sous bonne garde à Macao, avec dé-
« fense de rentrer dans la Chine. Ordonnons
« pareillement aux mandarins des villes, à
« tous les lettrés, docteurs, bacheliers, soldats,
« marchands, peuples, etc., de s'éloigner
« d'une si mauvaise loi, et aux coupables de
« se corriger. Il faut qu'ils s'occupent à lire
« les livres de nos anciens sages, du *chi-king*
« et du *chu-king*, des cérémonies, des lois et
« des enseignements de nos empereurs, afin
« qu'il n'y ait aucune diversité dans les cou-
« tumes; que les peuples maintiennent leurs

» cœurs dans l'intégrité et la rectitude, et qu'ils
 » ne se laissent pas séduire jusqu'au point de
 » suivre de fausses sectes.

» Dans la ville de Fou-ning-Tcheou, au
 » lieu dit *Si-che*, à la partie orientale de la
 » ville, il y a une église : dans la ville de Ning-
 » te-hien il y en a aussi une : il faut les con-
 » vertir en écoles publiques. Dans la ville de
 » Foun-gan-hien et dans son district, on en
 » compte jusqu'à dix-huit : il faut les changer,
 » ou en salles pour les lettrés, ou en écoles
 » publiques, ou en salles des ancêtres. Quand
 » les mandarins des lieux auront exécuté cet
 » ordre, qu'ils nous en donnent avis.

» Pour ce qui regarde les lettrés, *Tchin-*
 » *Tcheou*, *Tchao - ouen - Tcheou*, *Moutien-*
 » *lin*, *Kouo - yu - siven*, s'ils se repentent,
 » s'ils se corrigent, s'ils font en sorte par
 » leurs exhortations, que plusieurs autres
 » soient pénétrés d'un vrai repentir et renon-
 » cent à cette loi, il faut nous en avertir et
 » nous apporter leurs noms ; non-seulement
 » nous leurs pardonnerons leur crime, mais
 » nous les louerons de leur zèle. Que si leur
 » soumission n'est qu'extérieure, et qu'en se-
 » cret ils transgressent nos ordres, que les
 » mandarins nous en avertissent, afin que
 » nous les privions de leur degré, et que nous

les punissions suivant les lois. C'est un crime
qu'on ne sauroit pardonner. Que si les man-
darins les favorisent, les protègent, et man-
quent de nous informer de leur conduite,
nous les ferons déposer de leur mandarinat.
» Fait la première année de Yong-Tching, le
» 2 de la huitième lune (le 7 septembre 1725).»

Lorsque nous apprîmes à Peking ces ordres
donnés par le tsong-tou et par le vice-roi de
la province de Fo-kien, nous en fûmes alarmés,
parce que nous avions tout lieu de crain-
dre que cette tempête ne s'étendit plus loin.

Le tsong-tou de Fo-kien gouverne aussi la
province de Tche-kiang. Il est docteur du pre-
mier ordre et de la famille des ceintures rou-
ges, c'est-à-dire de la première famille des
Tartares après la famille impériale, et par con-
séquent d'une grande autorité dans l'empire.

D'ailleurs les temps sont bien changés; l'Em-
pereur régnant ne se sert presque plus des
Européens, et il paroît peu touché des sciences
et des autres curiosités des pays étrangers.

Cette disposition de l'Empereur a éloigné de
nous les amis que nous avons, dont les uns
ne sont plus en état de nous rendre service,
et les autres n'osent avoir des liaisons avec les
Européens.

Après avoir délibéré sur la triste situation

où nous nous trouvions, nous conclûmes que, de tous les moyens humains, il ne nous en restoit qu'un seul, c'étoit d'avoir quelque forte recommandation. On nous assura que le premier président tartare du tribunal des mathématiques étoit intime ami du vice-roi de Fo-kien. Nous engageâmes le P. Keler, son collègue au même tribunal, à lui demander une lettre pour ce vice-roi. Le président la lui accorda telle que nous la souhaitions, et elle fut envoyée au vice-roi vers la mi-octobre. Presqu'en même temps, le P. Munos, dominicain, pressé par son zèle pour la religion, et par l'intérêt qu'il prenoit aux missions de son ordre, sachant d'ailleurs l'affection du vice-roi de Canton pour les Européens, lui rendit jusqu'à trois visites pour le prier d'écrire une lettre de recommandation au tsong-tou de Fo-kien. Le vice-roi avoit peine à se mêler d'une affaire si délicate : il donna cependant de bonnes paroles, et en effet il écrivit au tsong-tou et lui envoya sa lettre par un exprès. La réponse qu'il reçut du tsong-tou fut qu'il n'étoit plus le maître de cette affaire, qu'il en avoit informé l'Empereur, et qu'il falloit attendre ce que Sa Majesté en décideroit.

En effet, le 25 de décembre, fête de Noël, nous sûmes que le tsong-tou de Fo-kien avoit

dressé un placet public à l'Empereur, par lequel il demandoit l'extinction de la religion chrétienne dans tout l'empire. Sur la lecture de ce placet, nous connûmes certainement qu'il en avoit déjà envoyé un autre en secret, et qu'en conséquence il avoit de l'Empereur des ordres peu favorables à notre sainte religion. Le placet public étoit conçu en ces termes :

« Moi, *Mouan-pao*, tsong-tou de Fo-kien, » sur une sentence sévère que j'ai portée contre une populace ignorante et stupide, qui » est entrée sans réflexion dans la religion » chrétienne; après avoir suffisamment examiné toutes choses, j'ai trouvé que dans la » ville de Foun-gan-hien de la dépendance de » Fou-nin-Tcheou, lieu situé dans les montagnes, et peu éloigné de la mer, il y avoit » deux Européens cachés qui publioient leur » loi. Ceux que j'y ai envoyés, m'ont rapporté que quelques centaines de personnes, » parmi lesquelles il y a plus de dix lettrés, » tant à la ville qu'à la campagne, avoient embrassé cette loi; qu'ils avoient élevé, soit » dedans, soit dehors la ville, une quinzaine » d'églises; que les deux Européens étoient » cachés dans la maison d'un lettré, qui ne » permettoit à personne d'en approcher; qu'ils » ne font nul cas des défenses portées par les

» mandarins; qu'ils s'assemblent hommes et
» femmes pêle-mêle dans un même lieu pour
» prier, ce qu'ils appellent publier la loi; enfin
» que leurs coutumes sont détestables.

» Nous, sujets de Votre Majesté, tsong-tou
» et vice-roi, ayons sur cela ordonné à tous
» les mandarins, tant de guerre que de lettres,
» de chercher avec soin ces deux Européens,
» de se saisir de leurs personnes, et de les faire
» conduire à Macão dans la province de Can-
» ton, de changer lesdites églises ou en col-
» lèges pour les lettrés, ou en écoles publiques,
» ou d'en faire des salles où le peuple puisse
» honorer ses ancêtres.

» Ayons de plus ordonné aux lettrés qui ont
» embrassé cette loi étrangère, de réparer leur
» faute en instruisant le pauvre peuple qui s'est
» laissé séduire, et en l'exhortant à obéir à nos
» ordres et à quitter cette loi; que s'ils s'en trouve
» encore qui la suivent, nous les condamnons
» à perdre leur grade, et à être punis sévè-
» rement selon les lois. Tel est l'ordre que
» nous ayons fait publier dans cette province,
» et que nous ayons inséré dans nos archives.

» Nous ne pouvons ignorer que les Euro-
» péens ont élevé des églises dans les villes du
» premier, du second et du troisième ordre de
» toutes les provinces, et qu'ils y demeurent.

» Il nous semble qu'on peut les laisser à la
» cour où ils rendent quelques services, soit
» en travaillant au calendrier, soit en s'appli-
» quant à d'autres ouvrages; mais si on les
» laisse dans les provinces y ériger des tem-
» ples, il est à craindre que les peuples peu
» à peu ne suivent leur loi, et ne s'attachent
» à eux, et que la multitude séduite n'aban-
» donne nos bonnes coutumes. Ils n'y sont
» d'aucune utilité, ni pour le bon gouver-
» nement, tel que nous l'avons reçu de nos
» sages, ni pour le bien public.

» Nous osons donc supplier Votre Majesté
» de permettre aux Européens qui sont à la cour
» d'y rester comme auparavant; mais en même
» temps nous la supplions de les faire sortir des
» provinces, et d'ordonner qu'ils soient con-
» duits à la cour, où qu'ils soient envoyés à Ma-
» cao, dans la province de Canton, et que leurs
» temples soient employés à d'autres usages.
» Cette affaire nous paroît très importante pour
» le bien du peuple et pour le repos de l'empire.

» Nous, vos fideles sujets, avons déjà eu
» l'honneur de présenter un placet à Votre Ma-
» jesté sur cette affaire. Votre Majesté en est
» parfaitement instruite: nous avons exécuté
» ses ordres avec respect, et avons proscrit
» la religion chrétienne dans la province de Fo-

» kien. Le vingt-quatre de la dixième lune de
» la première année de *Yong-Tching* (22 no-
» vembre 1723). »

Nous ne pûmes avoir ce placet que le 27 de décembre. Le lendemain le P. Parennin envoya un domestique à un mandarin de ses amis, qui reçoit tous les placets adressés à l'Empereur, pour s'informer quelle étoit la réponse que Sa Majesté avoit faite. Le 29, le mandarin envoya dire au P. Parennin qu'on ne touchoit point aux églises ni aux Européens qui sont à la cour; mais qu'il n'en étoit pas de même des provinces, où l'on ne souffriroit plus ni églises ni Européens.

Cette réponse, jointe au dernier article du placet du tsong-tou, nous fit juger que l'affaire de la religion étoit désespérée, et que sa ruine avoit déjà été conclue secrètement entre l'Empereur et le tsong-tou. Cependant comme la réponse étoit obscure, le P. Parennin s'adressa à un de ses amis du tribunal intérieur, par les mains duquel passent les ordonnances de l'Empereur, et le fit prier de l'informer au juste quel avoit été l'ordre de Sa Majesté sur ce placet. Il lui répondit que l'Empereur l'avoit envoyé au tribunal des rites, afin qu'il déterminât ce qu'il y avoit à faire.

Quoique ce tribunal ait toujours été fort

me lune de
22 no-
ue le 27 de
nin envoya
s amis, qui
Empereur,
se que Sa
rin envoya
choit point
i sont à la
même des
s ni églises

contraire à la religion, nous eûmes quelque
espérance qu'en gagnant les officiers qui ont
soin des registres; nous pourrions les engager
à en tirer les ordres de Cang-hi, qui nous
sont favorables, et à dresser sur ces ordres la
minute de la détermination que prendroit le
tribunal. Nous nous flattions que par ce moyen
on conserveroit dans les provinces, du moins
les missionnaires qui ont la patente impériale.

Les officiers des registres, moyennant une
somme assez considérable que nous leur don-
nâmes, nous promirent de nous servir comme
nous le souhaitions. Ils tirèrent effectivement
des registres les ordres de l'Empereur Cang-
hi, de la trente-unième année de son règne,
qui permettoient le libre exercice de la reli-
gion chrétienne dans tout l'empire, et l'ordre
de l'année cinquantième, sur un placet que
Fan-chaq-tso, censeur de l'empire, avoit pré-
senté contre nous : il est fait mention dans cet
ordre de la patente impériale. Sur ces deux
ordres, on dressa deux minutes, dont l'une
nous donnoit gain de cause sur le tsong-tou de
Fo-kien, et l'autre permettoit de demeurer
dans les provinces, aux missionnaires qui
avoient la patente impériale.

Ce qui nous rassuroit encore, c'est que le
prince, douzième fils du feu empereur, qui

est à la tête du tribunal des rites , et deux de ses assesseurs , nous avoient promis leur protection. Notre espérance nous paroissoit d'autant mieux fondée , que le tribunal s'étant assemblé le 3 de janvier , et l'un des mandarins subalternes , chargé de présenter les minutes aux présidents et aux assesseurs , en ayant donné une qui ratifioit tout ce qu'avoit fait le tsong-tou de Fo-kien , le prince président lut , et sur ce qu'on n'y faisoit nulle mention d'aucun ordre précédent , il demanda si dans les registres il n'y avoit pas des ordres du feu empereur son père , touchant la religion chrétienne , et pourquoi on ne les produisoit pas. Un des assesseurs , fort ami du P. Parennin , insista beaucoup sur cet article. Les officiers qui ont soin des registres , ayant répondu qu'il y en avoit , reçurent ordre de les citer dans la minute. Cet assesseur savoit fort bien que ces ordres nous étoient favorables : car deux jours auparavant le P. Parennin lui en avoit envoyé des copies imprimées.

Ces nouvelles nous remplissoient d'espérance ; mais le jour suivant , 4 de janvier , nous en reçûmes une qui nous accabla. Le tribunal s'assembla ce jour-là à l'ordinaire : le prince président ayant demandé si la minute de la détermination qui devoit être prise sur la

religion chrétienne étoit prête, le mandarin dont j'ai parlé ci-dessus, eut la hardiesse de lui présenter la même minute du jour précédent, sans y avoir changé un seul mot. Le prince lui en témoigna sa surprise, il répondit avec fierté qu'il n'avoit point d'autre minute à présenter; que le prince étoit le maître, mais qu'il perdroit plutôt son mandarinat, que d'en proposer d'autre; sur quoi, soit que le prince se doutât qu'un ordre secret de l'Empereur autorisoit la témérité du mandarin, soit par quelque autre motif que nous ignorons, il prit le pinceau, corrigea quelque chose de nulle conséquence dans la minute et la signa. Le président tartare et les assesseurs suivirent son exemple: il n'y eut que le président chinois, et l'assesseur ami du P. Parennin, qui prirent le pinceau, lurent la minute, et rendirent l'un et l'autre sans signer. Ils firent la même chose les deux jours suivants qu'on leur présenta cette même minute. Mais enfin le prince président ayant fait demander pourquoi cette affaire ne se concluoit pas, les deux mandarins, qui craignirent de s'attirer quelque affaire fâcheuse, s'ils persistoient dans le refus de signer, ne firent plus de résistance, et conclurent en signant la détermination du tribunal, telle que je vais la rapporter.

« Les Européens qui sont à la cour y sont
» utiles pour le calendrier , et y rendent d'au-
» tres services ; mais ceux qui sont dans les
» provinces ne sont de nulle utilité : ils atti-
» rent à leur loi le peuple ignorant , les hom-
» mes et les femmes ; ils élèvent des églises où
» ils s'assemblent indifféremment , sans distinc-
» tion de sexe, sous prétexte de prier ; l'em-
» pire n'en retire pas le moindre avantage.
» Conformément à ce que le tsong-tou de Fo-
» kien propose, il faut laisser à la cour ceux
» qui y sont utiles : quant à ceux qui sont ré-
» pandus dans le Pe-tcheli et dans les autres
» provinces de l'empire , s'ils peuvent être
» utiles, il faut les conduire à la cour ; les au-
» tres qu'on les conduise à Macao. Il y en a
» qui ont reçu ci-devant la patente impériale
» du tribunal intérieur, appelé *Noui-vou-fou* ;
» qu'elle soit remise aux mandarins des lieux ,
» qui l'enverront à notre tribunal, pour la ren-
» dre au tribunal d'où elle est sortie, et y être
» brûlée. Que les temples qu'ils ont bâtis soient
» tous changés en maisons publiques ; qu'on
» interdise rigoureusement cette religion , et
» qu'on oblige ceux qui ont été assez aveugles
» pour l'embrasser , de se corriger au plutôt.
» Si dans la suite ils se rassemblent pour prier ,
» qu'ils soient punis selon les lois : si les man-

» darins des lieux ne sont pas attentifs à faire
 » observer cet ordre, que les tsong-tou et
 » vice-rois les cassent de leurs charges et nous
 » les défèrent, afin que nous déterminions le
 » châtiment qu'ils méritent. »

Cette délibération du tribunal des rites fut présentée à l'Empereur le quatorze de la douzième lune (10 janvier); le lendemain il écrivit avec son pinceau rouge, la sentence qui étoit conçue de la sorte :

» Qu'il soit fait ainsi qu'il a été déterminé
 » par le tribunal des rites. Les Européens
 » sont des étrangers; il y a bien des années
 » qu'ils demeurent dans les provinces de l'em-
 » pire : maintenant il faut s'en tenir à ce que
 » propose le tsong-tou de Fo-kien. Mais,
 » comme il est à craindre que le peuple ne
 » leur fasse quelque insulte, j'ordonne aux
 » tsong-tou et vice-rois des provinces de leur
 » accorder une demi-année ou quelques mois;
 » et pour les conduire ou à la cour ou à Macao,
 » de leur donner un mandarin qui les accom-
 » pagne dans le voyage, qui prenne soin d'eux,
 » et qui les garantisse de toute insulte. Qu'on
 » observe cet ordre avec respect. »

Nous avons appris le 4 janvier, comme je viens de le dire, le résultat de la délibération du tribunal des rites, et n'ayant plus d'es-

perance de ce côté-là , nous primes le parti de recourir à l'Empereur lui-même , et de le prier de jeter sur nous un regard de compassion. La difficulté étoit de faire passer nos très humbles prières jusqu'à Sa Majesté; le treizième fils du feu Empereur , le seul , pour ainsi dire , qui soit en faveur auprès de l'Empereur régnant, nous parut le plus propre à nous rendre ce service, s'il vouloit bien s'en charger. Ainsi il fut conclu que le P. Fredelli , le frère Castillon , que son habileté dans la peinture a rendu agréable à ce prince , et moi , nous irions le lendemain à son hôtel , lui demander audience , et le prier de nous accorder sa protection.

Le lendemain , 5 janvier , à six heures du matin , nous nous trouvâmes tous trois à la porte de l'hôtel : son cortège se disposoit déjà à le conduire au palais. L'eunuque fit d'abord difficulté de nous introduire , parce que le prince étoit sur le point de sortir ; mais enfin s'étant rendu à nos instances , il entra dans l'appartement , et un moment après , il vint nous prendre , et nous conduire chez le prince. Dès qu'il nous aperçut : « Vous venez , nous » dit-il , me parler de l'accusation que le » tsong-tou de Fo-kin a portée contre les » Européens ? Oui , prince , répondimes-nous ,

» et nous vous supplions instamment de nous
 » honorer de votre protection. Hier, dit-il,
 » l'Empereur remit votre affaire au seizième
 » prince mon frère, et à moi; mais je n'en suis
 » pas assez instruit. Depuis le temps que du-
 » rent vos disputes, vous voyez le train que
 » prennent vos affaires, quelles peines, quelles
 » fatigues n'ont-elles pas données au feu Em-
 » pereur mon père? Que diriez-vous, si nos
 » gens alloient en Europe, et y vouloient
 » changer les lois et les coutumes établies par
 » nos anciens sages? L'Empereur mon frère veut
 » absolument mettre fin à tout cela d'une ma-
 » nière efficace. Il n'y a plus de dispute, ré-
 » pondimes-nous, tout est fini. D'où vient
 » donc, nous répliqua-t-il, que ces deux Eu-
 » ropéens de Fo-kien se tenoient cachés, si
 » tout est fini? Nous ne les connoissons point,
 » lui dîmes-nous; ceux que nous connoissons
 » ont des patentes du feu Empereur; ils sont ré-
 » pandus dans les différentes provinces; ils sont
 » tous fort âgés; le plus jeune a cinquante-cinq
 » ans; un ordre du tribunal des rites, donné
 » la cinquantième année de *Cang-hi*, approuve
 » leur séjour dans l'empire, comme Votre Al-
 » tesse peut le voir. » Nous lui mîmes en
 » même temps cet ordre entre les mains: il le
 » lut avec attention; puis, en nous le rendant,

il nous dit que cette patente avoit été mal donnée ; qu'elle pouvoit être de quelque utilité dans le palais, mais qu'elle n'avoit nulle autorité au-dehors. A quoi nous répondîmes que nous étions des étrangers peu instruits de la manière dont se gouvernent les tribunaux ; mais qu'ayant reçu la patente des mains de l'Empereur, nous nous étions persuadés que nous n'avions rien à craindre.

« Oh ! je sais, nous dit-il, prenant la parole, qu'il y a plusieurs sortes d'Européens qui viennent à la Chine ; il y en a qui y viennent pour le service de l'Empereur ; d'autres pour le commerce ; d'autres pour prêcher votre loi. Je n'ai pas le temps maintenant d'examiner vos affaires ; mais avertissez tous les Européens de se rendre demain au palais, je vous y entretiendrai à loisir. Prince, lui dîmes-nous alors, nous vous conjurons de faire attention que nous sommes des étrangers, qui, comme de pauvres orphelins, n'avons d'autre appui que celui de Sa Majesté et le vôtre. Nous osons espérer que vous voudrez bien nous servir de père, et nous prendre sous votre protection. Soyez en repos, nous répondit-il, l'Empereur m'a remis votre affaire ; j'en prendrai soin. » Cette promesse nous con-

sola, et nous sortimes aussi contents de son palais, que nous y étions entrés tristes et affligés.

Nous nous assemblâmes aussitôt tout ce que nous étions de missionnaires à Peking, pour convenir ensemble de ce que nous aurions à répondre aux questions que nous feroit le prince; car rien n'étoit plus important que de lui faire connoître que nos sentiments n'étoient plus partagés, et que nous pensions tous de la même manière.

Le lendemain, 6 janvier, et fête de l'Épiphanie, nous nous rendîmes tous au palais, selon les ordres du prince; mais nous attendîmes tout le jour inutilement. Le seizième prince, qui devoit s'y trouver avec le treizième, n'y parut point. Celui-ci nous ordonna de revenir le lendemain sur le soir à son hôtel; mais il ajouta qu'il n'étoit pas nécessaire que tous les Européens y vinsent; qu'il suffisoit que quatre ou cinq de ceux qui parlent le mieux la langue s'y trouvassent. Nous allâmes donc sur les trois heures, au nombre de six, à son hôtel. Il n'arriva du palais que vers la nuit; et comme il avoit quelques affaires à expédier, nous ne fûmes introduits dans son appartement que sur les six heures et demie.

Nous ayant fait asseoir: Je sais, nous dit-

» il, que vos affaires sont bien embarrassées :
 » je vis l'autre jour l'accusation du tsong-tou
 » de Fo-kien, et vos disputes sur nos coutu-
 » mes vous ont nui infiniment. Que diriez-vous
 » si, nous transportant dans l'Europe, nous y
 » tenions la même conduite que vous tenez
 » ici ? Le souffririez-vous ? Je m'instruirai avec
 » le temps de cette affaire, mais je vous déclare
 » qu'il ne manquera rien à la Chine, lorsque
 » vous cesserez d'y être, et que votre absence
 » n'y causera aucune perte. On n'y retient per-
 » sonne par force, et l'on n'y souffrira qui
 » que ce soit qui en viole les lois, et qui tra-
 » vaille à anéantir les coutumes. » Le prince dit
 tout cela d'un ton qui nous persuada qu'il
 ne faisoit que répéter les paroles mêmes de
 l'Empereur.

Comme nous avions prévu ce qu'il avoit à
 nous dire, nous lui présentâmes un mémoire
 qui justifioit la religion chrétienne sur les chefs
 d'accusation du tsong-tou de Fo-kien, et parce
 qu'il auroit pu soupçonner que nous usions
 de déguisement pour nous tirer d'affaire,
 nous lui dîmes que nous ne prêchions point
 notre religion en cachette; que les livres qui
 l'enseignoient étoient entre les mains de tout
 le monde; que nous nous faisons un plaisir de
 les distribuer; que nous avons même des

feuil
 afin
 les
 qu'il
 oblig
 temp
 catéc
 la tra
 quel
 Co
 mém
 et l'a
 sur
 cond
 a jan
 pire
 avec
 à vo
 nin
 sent
 missi
 nero
 autre
 Lui
 blab
 » au
 » un
 » co

feuilles imprimées qu'on exposoit en public, afin que les chrétiens eussent toujours devant les yeux, et ce qu'ils doivent savoir, et ce qu'ils doivent pratiquer pour remplir leurs obligations. Nous lui présentâmes en même temps cette feuille imprimée, qui contient le catéchisme intitulé *yoyen*, dont on peut voir la traduction dans le livre du P. Kirker, lequel a pour titre, *Sina illustrata*.

Comme ces deux pièces (je veux dire le mémoire et le catéchisme), se soutenoient l'une et l'autre, le prince parut un peu se radoucir; sur quoi nous lui fîmes observer que notre conduite avoit toujours été sage; qu'on ne nous a jamais accusés d'avoir violé les lois de l'empire; que nous vivons en bonne intelligence avec les mandarins. Alors le prince demanda à voir la patente. Heureusement le P. Parenin en avoit apporté une copie; il la lui présenta. Le prince fut surpris d'y lire que le missionnaire qui avoit cette patente ne retourneroit pas en Europe; il demanda si tous les autres patentes renfermoient la même clause. Lui ayant répondu qu'elles étoient toutes semblables: « Elle n'a, nous dit-il, nulle autorité au dehors; il faut la changer et en donner une meilleure, au cas que votre affaire s'accorde commodément. Soyez néanmoins tranquilles sur

» l'accusation du tsong-tou de Fo-kien ; je ne
» suis pas le maître, mais je tâcherai de vous
» rendre service ; » et avec ces paroles il nous
congedia.

Deux jours après la décision du tribunal des
rites fut présentée à l'Empereur, et Sa Ma-
jesté la confirma le 12 de la manière que j'ai
rapportée ci-dessus. Nous espérions en vain
que le treizième prince agiroit en notre faveur ;
nous n'osions cependant pas trop le presser,
de crainte de perdre par notre importunité le
seul appui qui nous restoit ; mais ayant ap-
pris ce qui s'étoit passé, nous résolûmes d'a-
voir recours à l'Empereur, et de lui faire présen-
ter un placet par ce même prince, sur la pro-
tection duquel nous comptions. Nous nous
rendîmes à son hôtel le lendemain 13, pour
le supplier de s'en charger, et de l'appuyer de
son crédit. Le prince étoit ce jour-là accablé
d'affaires, et l'eunuque auquel nous nous
adressâmes pour avoir audience, nous con-
seilla de différer au jour suivant.

Nous y retournâmes donc le lendemain 14
à la même heure. L'eunuque, qui nous aper-
çut, entra chez le prince pour nous obtenir
une audience ; il en sortit un moment après, et
nous dit de sa part qu'il n'avoit pas le loisir de
nous parler ; mais qu'il pensoit à notre affaire,

qu'il l'avoit à cœur, et que nous fissions tranquilles. Ne pouvant point parler au prince, nous donnâmes notre placet à l'eunuque, en le priant de le lui présenter. Il le fit sur le champ, et nous le rapporta quelque temps après, en nous disant que le prince ne pouvoit pas garder ce placet chez lui; qu'il nous le renverroit, afin que le jour suivant nous allâssions le lui présenter à une des portes intérieures du palais, qu'il nous indiqua.

Le lendemain 15, nous allâmes au palais sur les onze heures. Le même eunuque vint de la part du prince nous demander notre placet : l'ayant rencontré une heure après, je lui demandai si ce placet étoit parvenu jusqu'à l'Empereur. Il me répondit, que le prince se trouvoit avec les trois gouverneurs de l'empire et le prince son seizième frère, ils en avoient fait ensemble la lecture; mais qu'ayant été appelés par l'Empereur pour une affaire importante à l'état, le treizième prince avoit laissé le placet sans le porter avec lui. Nous ne fûmes pas fâchés qu'il eût été communiqué à ces seigneurs, nous persuadant que s'il meritoit d'être réformé, le prince ne manqueroit pas de nous en avertir, et que s'il avoit eu leur approbation, nous avions lieu d'en attendre un succès favorable. Le voici tel que nous l'avions dressé :

« Nous, Kegler, et autres Européens, of-
» frons avec respect ce placet à Votre Majesté
» pour la remercier de ses bienfaits, lui re-
» présenter l'accablement de douleur où nous
» sommes, et la prier instamment d'avoir
» compassion de nous.

» Nous avons appris qu'après la décision du
» tribunal des rites sur une accusation du
» tsong-tou de Fo-kien, contre les Européens,
» Votre Majesté a eu la bonté de se ressouve-
» nir que nous étions des étrangers qui de-
» meurions depuis bien des années à la Chine, et
» qu'elle a bien voulu accorder six mois à ceux
» qui sont renvoyés, et ordonner qu'ils fus-
» sent accompagnés par des mandarins. C'est
» un bienfait dont nous connoissons le prix,
» et dont nous sommes très reconnoissants.
» Que nous serions heureux si nous pouvions
» être admis en sa présence, et lui rendre nos
» très humbles actions de grâces! Mais, comme
» il ne nous est pas permis d'aller nous jeter
» aux pieds de son trône, nous prenons la li-
» berté de l'en remercier avec le plus profond
» respect, par ce placet que nous osons lui
» présenter.

» Permettez-nous d'exposer à Votre Majesté
» comme à notre prince et à notre père, le
» sujet de l'extrême affliction où nous sommes

» Les ordres du tribunal des rites sur l'accu-
» sation du tsong-tou de Fo-kien, portent
» qu'on examine dans les provinces ceux qui
» ont des patentes du feu Empereur; qu'on
» les oblige de les rendre, afin qu'elles soient
» renvoyées à la cour, annullées, etc. Ceux
» qui, dans les provinces, ont cette patente
» impériale, ne sont guère qu'au nombre de
» trente; on leur a fait promettre de ne plus
» retourner en Europe; ils sont tous sur l'âge, et
» leur santé est ruinée. Comment pourront-
» ils supporter les fatigues d'un voyage si pé-
» nible? D'ailleurs Macao n'est point leur pa-
» trie; cependant Votre Majesté les y fait con-
» duire. Nous craignons que lorsque cette nou-
» velle parviendra en Europe, on ne s'ima-
» gine qu'ils se sont rendus coupables de quel-
» que grand crime contre les lois, et que c'est
» pour les punir qu'ils sont chassés de l'em-
» pire. Que Votre Majesté ne les renvoie pas
» sur le champ, c'est ce qu'on regardera
» comme l'effet de son cœur généreux et bien-
» faisant; mais leur confusion n'en sera que
» plus grande.

» Le tribunal des rites ajoute que des peu-
» ples ignorants, hommes et femmes, suivent
» cette loi; que, sous prétexte de réciter des
» prières, ils s'assemblent pêle-mêle sans dis-

» distinction de sexe; que les provinces n'en re-
» tirent pas le moindre avantage, etc. Il y a
» près de deux cents ans que la loi chrétienne
» se publie à la Chine; sa doctrine a toujours
» été exposée au grand jour; elle enseigne
» aux sujets d'être fidèles à leurs princes; aux
» enfants d'être respectueux et obéissants en-
» vers leurs parents; à tous les hommes de
» pratiquer la vertu et de s'éloigner du vice,
» de se soumettre aux lois du gouvernement,
» d'entretenir la paix, l'union et la concorde.
» Il ne faut qu'avoir jeté les yeux sur les livres
» qui traitent de la religion chrétienne, pour
» se convaincre que ce n'est pas une fausse
» secte; et c'est pour cette raison qu'elle est
» approuvée depuis tant d'années dans l'em-
» pire, et qu'on en a permis le libre exercice.
» Elle a été examinée plusieurs fois, et l'on n'y
» a jamais rien trouvé qui fût contraire aux
» lois d'un bon gouvernement, ni qui ne fût
» conforme à la raison. Dire que les hommes
» et les femmes s'assemblent pêle-mêle sans
» distinction de sexe, c'est une pure calomnie,
» qu'il n'est pas nécessaire de réfuter. Nos as-
» semblées ne peuvent être suspectes; on sait
» que les chrétiens ont des jours de fêtes,
» auxquels ils viennent à l'église pour remer-
» cier Dieu de ses continnels bienfaits, pour

» le prier de maintenir dans la paix et la tran-
» quillité leur prince, leurs pères et mères,
» leurs mandarins, leurs amis, le peuple, etc.
» Cependant l'on ordonne au peuple, sous des
» peines sévères, de renoncer à cette loi. Nous,
» la larme à l'œil, nous ne pouvons demprens-
» dre l'excès de notre misère, lorsque nous
» considérons tant d'autres religions qu'on
» souffre, sans obliger ceux qui les suivent à
» y renoncer, pourvu qu'ils ne violent pas les
» lois du gouvernement. Nous nous regardons
» ici comme d'infortunés orphelins, qui n'ont
» d'appui que la justice de Votre Majesté, dont
» les bienfaits s'étendent indifféremment sur
» toutes sortes de nations. C'est avec cette con-
» fiance que nous osons supplier très humble-
» ment Votre Majesté de laisser à la Chine les
» Européens qui ont la patente, et qui y de-
» meurent depuis tant d'années, d'avoir ce
» passage de leur vieillesse, de leur per-
» mettre de garder la sépulture de leurs prédéces-
» seurs le peu d'années qu'il leur reste à vivre,
» et de ne pas forcer les chrétiens d'abandon-
» ner la religion qu'ils ont embrassée. C'est
» une grâce que nous nous flattons d'obtenir
» du grand cœur de Votre Majesté, et dont
» nous aurons une éternelle reconnaissance;
» c'est pour cela que flottants entre la crainte

» et l'espérance, nous lui adressons très respectueusement ce placet.

Nous fûmes jusqu'au soir sans pouvoir être instruits si notre placet avoit été présenté à l'Empereur. Etant retournés au palais le lendemain 16, le prince parut vers le midi dans le lieu où nous étions. « Il semble par votre placet, nous dit-il, que vous vouliez entrer en dispute avec l'Empereur: je crains que si je le présente tel qu'il est, il ne soit pas bien reçu. Il faut vous contenter de remercier l'Empereur et de le prier: si cependant vous en voulez courir les risques, à la bonne heure; mais je ne répons pas de l'événement. » Nous répondîmes au prince que puisqu'il le jugeoit à propos, nous en retrancherions ce qui paroissoit avoir l'air de dispute, et que nous nous bornerions à remercier Sa Majesté, et à la supplier.

En effet, le lendemain nous allâmes de grand matin au palais, le P. Parenniu et moi, afin d'y trouver le prince qui avoit été de garde pendant la nuit, et nous lui remîmes notre placet corrigé selon ses vues. Ce qui nous dé-

Le prince vouloit qu'on remerciât l'Empereur de ce qu'il laissoit les Européens à Pekin, et de ce qu'il accordoit à ceux des provinces un délai de six mois.

termina à nous conformer aux intentions du prince, c'est que nous jugeâmes par la manière dont il s'expliqua, que notre placet avoit été montré secrètement à l'Empereur, et qu'il nous parloit des dispositions de Sa Majesté avec certitude, et non pas sur de simples conjectures. Si nous nous fussions opiniâtrés à n'y faire aucun changement, nous eussions risqué de faire chasser de Pekin les missionnaires à qui on permet d'y demeurer, et de ruiner par là l'unique espérance qui nous reste de rétablir un jour cette mission désolée.

Le prince prit notre placet, le lut, et l'emporta sans rien dire, ce qui nous fit juger qu'il l'approuvoit. Nous n'en pûmes savoir aucune nouvelle ce jour-là; et ce qui nous inquiéta beaucoup, c'est qu'on nous dit que le prince partoit le lendemain 18 pour une partie de chasse qui devoit durer deux ou trois jours. Il n'en revint en effet que le 21. Nous espérons que le 22 ou le 23 nous apprendrions quel succès auroit eu notre placet; mais nous ne pûmes pas même savoir s'il avoit été présenté à l'Empereur. Nous résolûmes, le P. Parennin et moi, d'aller le lendemain de grand matin au palais, sous prétexte de demander au prince, en quel endroit nous ferions la cérémonie du jour suivant, qui étoit le premier jour de l'an-

née chinoise, mais en effet pour savoir des nouvelles du placet. La chose réussit comme nous l'avions désiré. Le prince nous ayant aperçus, nous dit que des affaires pressantes qui lui étoient survenues, l'avoient empêché de présenter notre placet, mais qu'il ne nous oublioit point, et qu'il chercheroit un moment favorable. Ainsi nous fûmes encore dans l'incertitude jusqu'au 28 de janvier.

Ce jour-là nous nous rendîmes au palais, le P. Bouvet, le P. Régis, le P. Parennin et moi. Sur les neuf à dix heures, le prince sortit d'une des portes intérieures de palais avec le prince son seizième frère, et nous fit approcher.

« J'ai donné votre placet, nous dit-il, mais
 » il est venu trop tard : le tribunal des rites a
 » délibéré; l'Empereur a souscrit à sa délibé-
 » ration; c'est une affaire décidée; il n'est
 » plus possible d'y revenir. Rien n'est moins
 » difficile, répondîmes-nous, à un aussi grand
 » prince qu'est l'Empereur; il peut faire cette
 » grâce, et cette grâce n'arrivera point trop
 » tard, si elle est envoyée par le tribunal des
 » rites. Les mandarins ne se presseront point
 » d'exécuter les ordres qu'ils ont reçus, parce
 » que l'Empereur a eu la bonté d'accorder un
 » délai de six mois. L'Empereur m'a dit, ré-
 » pondit le prince, que pour le présent il ne

savoir des
sit comme
ous ayant
pressantes
mpêché de
e nous ou-
n moment
dans l'in-

palais, le
nia et moi.
ortit d'une
c le prince
cher.

lit-il, mais
des rites a
sa délibé-
ée; il n'est
est moins
aussi grand
faire cette
point trop
ibunal des
ront point
eçus, parce
ccorder un
a dit, ré-
ésent il ne

» pouvoit rien changer à ce qu'il avoit fait ;
» mais que si dans la suite on vouloit vous
» inquiéter, il prendra votre défense. Quand
» tous les Européens seront chassés des provin-
» ces, répondimes-nous, il est bien clair qu'on
» ne les inquiétera plus. N'êtes-vous pas encore
» ici, dit le prince? Oui nous y sommes, ré-
» pondimes-nous, sous les yeux et sous la
» protection de Sa Majesté, mais nous y som-
» mes sans honneur, dès que nos compagnons
» sont exilés. Ce n'est pas l'Empereur qui les
» chasse, reprit le prince, c'est le tsong-tou
» de Fo-kien pour remédier aux troubles que
» deux Européens ont excités dans la province.
» Nous ne connoissons pas ces Européens,
» répondimes-nous, nous ne savons pas même
» leurs noms; parce qu'ils ont été accusés, faut-
» il envelopper dans leur malheur tant d'au-
» tres, dont on n'a aucun sujet de se plaindre,
» et dont les mandarins sont contents? Alors le
» prince se tournant du côté de son seizième
» frère: Certainement, lui dit-il, le tribunal
» des rites a tout confondu; sa délibération
» ne vaut rien; je le remarquai dès que je la
» vis. » Pendant ce temps-là nous étions pros-
» ternés jusqu'à terre, suppliant l'Empereur de
» nous faire grâce, et ce prince d'intercéder
» pour nous. « Que voulez-vous que je fasse,

» nous répondit-il? voulez-vous que je me jette
» dans le borbier où vous êtes, et que je me
» perde pour entreprendre de vous sauver?
» D'ailleurs l'Empereur a dit qu'il vous laisse
» ici et à Canton. Je lui ai objecté qu'on vous
» chassera pareillement de Canton à Macao,
» où vous seriez très mal: à cela l'Empereur
» m'a répondu que *Nien-hi-yao*, vice-roi de
» Canton, ne manquera pas sur cela de pré
» senter un mémoire. Quand le vice-roi, ré
» pondimes-nous, verra la décision du tribunal,
» il ne lui viendra pas en pensée de présenter
» un mémoire sur une affaire qu'il regardera
» comme arrêtée; ainsi il seroit à propos que
» vous eussiez la bonté de lui faire savoir les
» intentions de Sa Majesté. Il n'est pas néces
» saire, nous répondit-il; écrivez-lui vous
» mêmes: il ne nous croira pas, dites-nous;
» mais si dans deux mois nous présentions un
» nouveau placet à Sa Majesté? » Le prince
nous fit signe que cela ne se pouvoit pas, et
il se retira à l'instant, nous laissant dans un
accablement de tristesse que vous pouvez bien
imaginer, mais qui ne se peut décrire.

Tel est le triste état où cette mission est ré
duite. Vous n'ignorez pas, mon révérend père,
avec combien de peines et de fatigues ses fon
dateurs ont ouvert la porte de l'évangile à ce

emp
a ré
obl
Chr
rati
par
pas
fav
nem
vien
sent
des
vou
la p
dan
la p
C
vin
dir
ne
mie
gaz
Pe
lais
de
gli
en
mi

empire. Vous savez les bénédictions que Dieu a répandues sur leur zèle, et la liberté qu'ils obtinrent autrefois d'y prêcher la loi de Jésus-Christ. Elle leur fut accordée par une délibération publique du tribunal des rites, confirmée par le feu Empereur *Cang-hi* : que n'avoit-on pas lieu d'espérer dans des circonstances si favorables ? Mais l'esprit de discorde, ennemi de l'union des cœurs et du salut des âmes, vient de nous ravir tous ces avantages. La sentence portée contre la religion a été suivie des plus déplorables événements. Je ne puis vous en rapporter qu'une partie, parce qu'à la première nouvelle qui s'en est répandue dans les provinces, toute communication par la poste nous a été interdite.

Cette sentence ne fut envoyée dans les provinces que le 17 de la première lune, c'est-à-dire le 11 de février. Cependant les mandarins ne laissèrent pas d'agir contre nous à la première connoissance qu'ils en eurent par les gazettes publiques. Dans cette province de Pe-tcheli, nonobstant la liberté qu'on nous laisse de rester dans la capitale, le mandarin de Ouen-ngan-hien s'empara aussitôt de l'église française que nous y avons, et la changea en un grenier public. A Koupe-keou, sur le chemin de la Tartarie, au passage de la grande

muraille, où nous avons une église, les mandarins s'en saisirent : ils prirent les tableaux des autels de Notre-Seigneur, de la Sainte-Vierge et de saint Joseph, et les firent brûler publiquement. Les lettres du P. Gaétano Lopez, jésuite portugais, nous apprennent qu'aussitôt que le tsong-tou, de la province de Koang-Si, eut appris que le tribunal des rites nous avoit condamnés, il n'attendit par l'ordre de ce tribunal, et que sur le champ il s'empara de l'église de Koueli-lin-fou, capitale de la province, qu'il en fit renverser les autels, et brûler les saintes images.

Dès que la sentence du tribunal est arrivée dans les provinces, on s'est saisi presque partout des églises où il ne se trouvoit pas de missionnaires. Toutes celles de la province de Fo-kien ont été changées, les unes en écoles, les autres en jardins publics ; d'autres en *tse-tang* (salles pour honorer les ancêtres) ; quelques-unes même ont été tout-à-fait détruites. Nous autres, nous avons perdu dans cette province l'église de Suen-hoa-fou, où nous avons une chrétienté nombreuse. Les pères portugais en ont encore plus perdu que nous ; entr'autres celle de Tchao-tcheou a été entièrement détruite, et les matériaux ont été transportés ailleurs. La même chose sera sans doute ar-

rivée dans les autres provinces : et ce qui met le comble à notre affliction , c'est qu'en quelques endroits on a fait succéder Bélial au vrai Dieu , et qu'on a changé en des temples d'idoles les églises qui lui étoient consacrées , ainsi qu'il est arrivé dans le Honan , comme nous l'apprenons par des lettres du P. Gozani.

Quoique l'ordre de l'Empereur recommande aux mandarins d'empêcher que les missionnaires ne soient maltraités , ils n'ont pas été pour cela à couvert de toute insulte. Le P. Bonkouski , jésuite polonais , se trouvant dans les rues de Hang-tcheou-fou , capitale de la province de Tche-Kiang , auroit été lapidé , s'il ne se fût retiré avec précipitation , pour se mettre à couvert d'une grêle de pierres dont il étoit assailli. Le P. Porquet à Ding-hou-hien de la même province , auroit couru risque de la vie , si le mandarin du lieu n'avoit posté des gens à la porte de son église , pour le garantir de la fureur du peuple. M. l'Evêque de Lorime , vicaire apostolique des provinces de Chen-Si et de Chan-Si , ne se trouvant pas à son église de Sin-gnan-fou , fut pris dans une de ses missions avec un père Franciscain qui l'accompagnoit. On le reconduisit à son église. Mais l'un et l'autre furent si maltraités dans le chemin par leurs conducteurs , suivant ce que

ce prélat en a écrit lui-même au P. Reinaldi, carme déchaussé, qu'ils étoient résolus de venir à Pekin pour se rendre à Canton, dans la crainte de perdre la vie, s'ils étoient menés à Canton de la même manière qu'on les avoit conduits à Sin-gnan-fou.

Les lettres mêmes de Canton nous apprennent que les missionnaires ne peuvent plus regarder cette ville comme un lieu d'asile. A peine le vice-roi eut-il reçu la sentence du tribunal, qu'il la fit publier dans tout son district. Il fit déclarer en même temps aux missionnaires de Canton, qu'ils eussent à se disposer de bonne heure à partir pour Macao, et qu'il prétendoit qu'à la sixième lune, ou pour le plus tard à la septième, il n'y eût plus aucun missionnaire dans son département.

La conduite du vice-roi de Canton ne s'accordoit pas avec ce que nous avoit rapporté le prince; que Sa Majesté lui avoit dit qu'il nous laissoit ici et à Canton; que le vice-roi ne manqueroit pas de lui présenter sur cela un placet, et que nous n'avions qu'à lui écrire. Quelque persuadés que nous fussions que nos lettres seroient inutiles, néanmoins pour n'avoir rien à nous reprocher, les PP. Fredelli et Parennin écrivirent au vice-roi, et lui mandèrent ce qui nous avoit été dit par le treizième prince.

Mais quand nous apprîmes au commencement de juin les ordres sévères du vice-roi, nous résolûmes d'adresser un nouveau mémoire au prince notre protecteur, où lui rappelant ce qu'il nous avoit dit, nous lui représentions que la plupart des missionnaires chassés des provinces, étoient de royaumes différens de celui d'où dépend Macao; que les vaisseaux d'Europe qui viennent commercer à la Chine, abordent à Canton et non pas à Macao; que de renvoyer à Macao ceux qui voudroient retourner dans leurs pays, c'étoit les mettre dans l'impossibilité de le faire; que l'Empereur nous laissant ici à son service, difficilement y pourrions-nous subsister, s'il n'y avoit personne à Canton qui entretint notre correspondance avec l'Europe; qu'ainsi nous le priions instamment d'obtenir de l'Empereur qu'on laissât à Canton ceux qui, à cause de leur âge et de leurs infirmités, ne voudroient pas retourner en Europe. La principale raison que nous avions de rester à Canton, et que nous ne disions pas, c'étoit de nous conserver la porte de la mission, afin que les missionnaires pussent y entrer dans la suite.

Le 24 de la première lune (15 de juin), le P. Parennin, accompagné de quelques autres missionnaires, se rendit sur les deux

heures après-midi à la porte du prince : ils l'attendirent jusqu'à ce qu'il revint du palais. Quand il entra chez lui, ils s'approchèrent de sa chaise, et le P. Parennin lui présenta son mémoire. « N'y a-t-il point de difficulté, dit le prince, dans ce que vous me présentez ? » Aucune, répondit le père. Alors le prince prit le mémoire et le lut : dès qu'il vit qu'on citoit l'Empereur dans ce qu'il nous avoit rapporté : « Oh ! dit-il, vous voulez rire, ce n'est point l'Empereur qui a dit ce que vous lui faites dire ; c'est moi qui le disois de moi-même. » Ayant ensuite lu le reste du mémoire. « Pour cela, continue-t-il, à la bonne heure, reprenez votre mémoire, corrigez-en le commencement et me le rapportez, je le recevrai pour vrai. »

Le 25 nous corrigâmes le mémoire, et le 26 nous nous rendîmes au palais, le P. Parennin, le P. Kegler et moi, pour le présenter au prince : mais ce jour-là ni les jours suivants nous ne pûmes le joindre. Ce ne fut que le 27 de la cinquième lune, veille de S. Jean-Baptiste, qu'il envoya un eunuque pour prendre notre mémoire. Il le lut et l'approuva ; mais parce que l'Empereur avoit chargé de nos affaires le seizième prince conjointement avec lui, il nous renvoya l'eunuque pour nous dire

d'ajouter deux caractères par lesquels il leur fût adressé à tous deux. La correction se fit sur le champ.

Le lendemain, 4 de la lune, nous attendîmes inutilement au palais la réponse de notre mémoire. Le 5 étoit un jour de fête chinoise, auquel on ne traite aucune affaire. Nous allâmes encore au palais le 6, le P. Parennin, le P. Fridelli et moi. Le prince nous fit venir sur le midi, et nous parla en ces termes :

« Je vais vous dire ma pensée sur ce que
 » vous demandez dans votre mémoire; au reste,
 » c'est moi qui parle, ne vous y trompez pas.
 » Vous savez que l'Empereur, lorsqu'il n'étoit
 » que quatrième prince, étoit fort attaché
 » aux bonzes *Hochang* et *Taossé*; mais alors
 » il n'étoit pas sur le trône; vous m'entendez
 » bien. Le feu Empereur mon père vous a beau-
 » coup aimés; il vous a comblés d'honneurs et
 » de grâces; et vous n'ignorez pas que la pro-
 » tection dont il vous honoroit a souvent ex-
 » cité les murmures des lettrés chinois. Ce n'est
 » pas à dire que l'Empereur mon frère ait quel-
 » que chose contre vous, et qu'il ne vous
 » considère; vous n'avez pas oublié avec quelle
 » bonté il vous traitoit avant qu'il fût Empe-
 » reur; mais maintenant qu'il est sur le trône,
 » il ne sauroit se dispenser de tenir la conduite

» qu'il tient à votre égard. Depuis l'affaire de
» Fo-kien, il a reçu contre vous plus de vingt
» placets de lettrés chinois : il les a supprimés.
» Ils ne veulent pas qu'on change rien à la doc-
» trine de nos anciens sages, et le bon gouver-
» nement demande qu'ils soient écoutés. Ma
» pensée est donc qu'au lieu du mémoire que
» vous m'adressez, vous dressiez un placet
» pour être présenté à l'Empereur. Bornez-
» vous à y représenter que depuis *Lyma-teou*
» (le P. Ricci), qui est venu le premier à la
» Chine, vous n'avez rien fait contre les cou-
» tumes de l'empire; que vous êtes des religieux
» qui ne pensez qu'à vous perfectionner; que
» la loi que vous enseignez n'est pas une fausse
» loi; que vos compagnons qui sont dans les
» provinces, sont sur le point d'en être chas-
» sés; faites sentir les inconvénients et les em-
» barras où ils se trouveront, si on ne leur
» permet pas de demeurer à Canton; que c'est
» la triste situation où vous êtes, puisque le
» vice-roi de cette province a déclaré qu'il n'y
» laisseroit aucun missionnaire : après quoi
» priez, et priez avec instance. Voilà à peu
» près quelle doit être la forme de votre placet :
» au reste je veux en voir la minute, et le
» corriger s'il est nécessaire. Quand il sera en
» état, vous irez le présenter par la voie des

» grands maîtres de la maison de l'Empereur ,
 » dont mon frère , le seizième , est le chef. Ils
 » ne voudront pas le recevoir ; alors vous
 » vous adresserez à moi , et je le ferai passer
 » à Sa Majesté par le canal de ceux qui reçoivent
 » les mémoires de l'empereur. » Charmés
 des bontés de ce prince , nous nous prosternâmes
 jusqu'à terre pour le remercier de ses
 instructions , et des motifs qu'il vouloit
 bien se donner en notre faveur.

Dès que nous fûmes de retour à la maison ,
 le R. Père dressa le placet , qui contenoit
 à peu près ce qui avoit été mis dans le mé-
 moire. Le lendemain 7 , nous allâmes au pa-
 lais pour en présenter la minute au prince : il
 fut si fort occupé ce jour-là , que nous ne pû-
 mes lui parler. Ce fut pour nous un nouveau
 sujet d'inquiétude , parce qu'on nous assura
 qu'il devoit partir le jour suivant pour la cam-
 pagne , où il passeroit quinze jours pour s'y
 délasser de ses fatigues. Comme dans les cir-
 constances où nous nous trouvions , les mo-
 ments étoient précieux , ce retardement pou-
 voit beaucoup nous nuire.

Le prince partit effectivement le lende-
 main , comme on nous l'avoit dit ; mais il ne
 nous oubliâ pas ; et il recommanda notre af-
 faire au seizième prince son frère , qui nous

avertit de lui porter notre placet. En voici les termes.

« Nous, *Tai-tsin-hien* (c'est le nom chinois du P. Kleger), et autres Européens, offrons avec un profond respect ce placet à Votre Majesté, pour la supplier très humblement de nous accorder une grâce.

« Il y a près de deux cents ans que depuis *Lyma-teou* (nom chinois du P. Ricci), nous, vos fidèles sujets, venons dans cet Orient par la voie de la mer. Votre illustre dynastie par un bientait signalé, ne nous a point considérés comme des étrangers, ce qui nous a fait regarder la Chine, comme si elle étoit notre véritable patrie : nous en suivons les coutumes; nous nous y occupons aux œuvres de piété et à notre propre perfection : la loi que nous professons n'est pas une fausse loi.

« Le tribunal des rites, au sujet d'une affaire arrivée dans la province de Fo-kien, a condamné tous les Européens qui sont dans les provinces, à être renvoyés à Macao. Nous, vos fidèles sujets, nous n'avons garde de ne pas nous soumettre avec respect aux ordres de Votre Majesté : mais nous la supplions de considérer que Macao n'est point

» le lieu ordinaire où abordent les vaisseaux
» qui viennent à la Chine. Si on permettoit
» aux missionnaires de demeurer à Canton,
» ceux qui voudroient s'en retourner dans
» leur pays, trouveroient des vaisseaux prêts à
» les recevoir et à leur donner le passage.
» Sans cela ils n'ont aucun moyen de s'en re-
» tourner. Quoique Macao soit un port de mar-
» chands, vos fidèles sujets répandus dans les
» provinces de la Chine, sont la plupart d'un
» autre royaume. Leur état est bien digne de
» compassion; s'ils veulent demeurer à la Chine,
» on ne le leur permet pas: s'ils veulent re-
» passer en Europe, ils ne le peuvent pas; sem-
» blables à un voyageur qui, surpris d'une nuit
» obscure, ne trouve aucun gîte où il puisse
» se retirer.

» Suivant les nouvelles que nous avons re-
» çues de Canton, le vice-roi a fait afficher
» publiquement la décision du tribunal des
» rites; il a envoyé des ordres sévères, qui
» portent que les Européens aient à sortir de
» toute l'étendue de son district à la sixième
» lune, ou au plus tard à la septième. Quand
» nous faisons réflexion que, d'un côté, Votre
» Majesté nous laisse à la cour pour son ser-
» vice, et que d'un autre côté, nous ne pou-
» vons nous passer des lettres et du secours de

nos amis d'Europe ; si nous n'avons per-
 sonne à Canton qui les reçoive, comment
 pourrons-nous subsister ?

Le cœur bon et généreux de Votre Ma-
 jesté couvre et protège toutes les choses qui
 sont dedans et hors de la mer. Nous, vieil-
 lards sans force, sans appui, sans terres,
 sans secours, saisis que nous sommes de
 frayeur, nous ne pouvons néanmoins nous
 empêcher d'importuner Votre Majesté ; et
 nous osons espérer de son grand cœur, que
 par une grâce spéciale, elle ordonnera que
 nous ne soyons pas chassés de Canton. Ce
 bienfait signalé pénétrera nos cœurs de la plus
 vive reconnaissance.

Que Votre Majesté regarde d'un œil de
 compassion ces infortunés vieillards qui
 sont dans les provinces, et qui, chargés
 d'années et d'infirmités, ont à peine la force
 de se remuer. C'est une faveur si grande,
 que nous, vos fidèles sujets, nous n'osons
 presque vous la demander.

Nous, vos fidèles sujets, attendons avec
 confiance les ordres de Votre Majesté ; c'est
 dans cette vue qu'avec un profond respect
 nous lui présentons ce placet, la suppliant,
 avec la dernière instance, de le lire, et de
 nous accorder la grâce que nous lui deman-

Le 11 de la cinquième lune (1 juillet 1724). »

Le même jour, nous allâmes au palais pour offrir notre placet, et afin que le seizième prince fût averti de notre arrivée, nous nous rendîmes d'abord au tribunal où il a voulu que nous eussions rapport. Comme sous cet Empereur il ne nous est plus permis de pénétrer dans l'intérieur du palais, nous priâmes un des premiers mandarins de ce tribunal de dire au prince que nous étions au dehors de la porte intérieure, où nous attendions ses ordres.

Le mandarin s'acquitta volontiers de cette commission, et le prince lui ordonna de lui amener deux ou trois des pères qui lui apportassent le placet. Le mandarin conduisit les PP. Parennin, Bouvet et Kegler jusqu'au lieu où étoit le prince, dont ils furent très bien reçus. A l'instant, il fit appeler un des grands mandarins, par les mains duquel les mémoriaux de l'empire vont à l'Empereur; et il lui ordonna de recevoir le placet des Européens, et de le porter à Sa Majesté. Ce mandarin fit d'abord quelque difficulté, sur ce qu'il n'est permis qu'à ceux qui occupent certains postes d'offrir des placets à l'Empereur; mais enfin ayant entendu les raisons du prince, il reçut

le placet, et le porta incontinent à Sa Majesté. Après un temps assez considérable, il rapporta notre placet, sur lequel l'Empereur venoit d'écrire lui-même sa réponse de la manière qui suit :

» Vous, gouverneurs de l'empire, princes
 » et grands, prenez le placet de *Tai-tsin-hien*
 » (nom chinois du P. Kegler); envoyez-le au
 » tsong-tou, et au vice-roi de la province de
 » Canton; qu'ils suspendent les ordres pour
 » un temps, et qu'ils ne pressent pas les Eu-
 » ropéens d'aller demeurer à Macao : que le
 » tson-toug, le vice-roi, le *Tsiang-Kium*¹, le
 » *Titou*², délibèrent sérieusement sur cela, et
 » me fassent leur rapport. S'ils jugent qu'il
 » n'y a pas grand mal à craindre pour le gou-
 » vernement du peuple, on peut permettre
 » aux Européens de demeurer à Canton. Ou-
 » tre cela, consultez aussi, vous autres, et me
 » faites votre rapport.»

Le mandarin ayant rapporté notre placet avec la réponse de Sa Majesté, le remit aux gouverneurs de l'empire, qui, après avoir lu cette réponse, la firent communiquer aux pères qui étoient présents : sur quoi le P. Parnnin remercia Sa Majesté, et fit un compli-

¹ Général des soldats tartares.

² Général des soldats chinois.

ment si à propos, que le mandarin jugeant qu'il plairoit à l'Empereur, alla sur le champ lui en faire le rapport. En effet, l'Empereur en parut si content, qu'il ordonna au mandarin de faire venir les trois pères en sa présence, faveur à laquelle aucun de nous ne s'attendoit. Ce prince leur fit un discours de plus d'un quart d'heure, que probablement il avoit étudié : car il débita fort rapidement tout ce qui pouvoit justifier sa conduite à notre égard, et il réfuta les raisons contenues dans le placet que j'ai rapporté, et que le treizième prince nous obligea de corriger. Voici en substance ce que Sa Majesté leur dit :

« Le feu Empereur mon père, après m'avoir
 » instruit pendant quarante ans, m'a choisi
 » préférablement à mes frères pour lui succé-
 » der au trône. Je me fais un point capital de
 » l'imiter, et de ne m'éloigner en rien de sa
 » manière de gouverner. Des Européens, dans
 » la province de Fo-kien, vouloient anéantir
 » nos lois, et troubloient les peuples; les grands
 » de cette province me les ont déferés; j'ai dû
 » pourvoir au désordre; c'est une affaire de
 » l'empire, j'en suis chargé; et je ne puis ni
 » ne dois agir maintenant, comme je faisais
 » lorsque je n'étois que prince particulier.
 » Vous dites que votre loi n'est pas une

» fausse loi, je le crois; si je pensois qu'elle
 » fût fausse, qui m'empêcheroit de détruire
 » vos églises et de vous en chasser? Les fausses
 » lois sont celles qui, sous prétexte de porter
 » à la vertu, soufflent l'esprit de révolte,
 » comme fait la loi de *Pe-lien-kiao*. Mais que
 » diriez-vous si j'envoyois une troupe de bonzes
 » et de lamas dans votre pays pour y prêcher
 » leur loi? comment les recevriez-vous?

» *Ly-ma-teou* (nom chinois du P. Ricci)
 » vint à la Chine la première année de *Ouan-ly*.
 » Je ne toucherai point à ce que firent alors les
 » Chinois; je n'en suis pas chargé: mais en ce
 » temps-là vous étiez en très petit nombre, ce
 » n'étoit presque rien; vous n'aviez pas de vos
 » gens et des églises dans toutes les provinces;
 » ce n'est que sous le règne de mon père qu'on
 » a élevé partout des églises, et que votre loi
 » s'est répandue avec rapidité; nous le voyions,
 » et nous n'osions rien dire; mais si vous avez
 » su tromper mon père, n'espérez pas de me
 » tromper de même.

» Vous voulez que tous les Chinois se fassent
 » chrétiens; votre loi le demande, je le sais
 » bien: mais en ce cas-là que deviendrions-
 » nous? les sujets de vos rois. Les chrétiens
 » que vous faites ne reconnoissent que vous;
 » dans un temps de trouble, ils n'écouteront

» point d'autre voix que la vôtre. Je sais bien
 » qu'actuellement il n'y a rien à craindre; mais
 » quand les vaisseaux viendront par mille et
 » dix mille, alors il pourroit y avoir du dé-
 » sordre.

» La Chine a au nord le royaume des
 » Russes, qui n'est pas méprisable; elle a au
 » sud les Européens et leurs royaumes, qui
 » sont encore plus considérables, et à l'ouest
 » *Sse-ouan-raptan*^A. Je veux le retenir chez
 » lui, et l'empêcher d'entrer dans la Chine, de
 » peur qu'il n'y excite du trouble. Lange, com-
 » pagnon d'Ismaïloff, ambassadeur du Czar,
 » prioit qu'on accordât aux Russes la permis-
 » sion d'établir dans toutes les provinces des
 » factoreries pour le commerce: il fut refusé,
 » et on ne lui permit de trafiquer qu'à Peking,
 » et à Tchu-Kou-pai-sing, sur les limites, dans
 » le pays des Kalkas. Je vous permets de même
 » de demeurer ici et à Canton, autant de temps
 » que vous ne donnerez aucun sujet de plainte;
 » car s'il y en a dans la suite, je ne vous lais-
 » serai ni ici ni à Canton: je ne veux point de
 » vous dans les provinces. L'Empereur mon
 » père a perdu beaucoup de sa réputation dans
 » l'esprit des lettrés, par la condescendance

» Prince de Tartarie, qui depuis huit ans fait la
 guerre aux Chinois.

nois qu'elle
 de détruire
 ? Les fausses
 te de porter
 de révolte,
 ao. Mais que
 ppe de bonzes
 our y prêcher
 -vous?

du P. Ricci)
 e de *Ouan-ly*.
 firent alors les
 gé: mais en ce
 it nombre, ce
 riez pas de vos
 les provinces;
 on père qu'on
 que votre loi
 ous le voyions,
 is si vous avez
 rez pas de me

inois se fassent
 nde, je le sais
 deviendrions-
 Les chrétiens
 ent que vous;
 n'écouteroient

» avec laquelle il vous y a laissé établir. Il ne
» se peut faire aucun changement aux lois de
» nos sages, et je ne souffrirai point que de
» mon règne on ait rien à me reprocher sur
» cet article. Quand mes fils et mes petits-fils
» seront sur le trône ils feront comme bon leur
» semblera; je ne m'en embarrasse pas plus
» que de ce qu'a fait Ouan-ly.

» Du reste, ne vous imaginez pas que j'aie
» rien contre vous, ou que je veuille vous
» opprimer : vous savez la manière dont j'en
» usois avec vous quand je n'étois que Regulo.
» La famille d'un de vos chrétiens, mandarin
» dans le Leao-tong, se souleva contre lui,
» parce qu'il n'honoroit pas ses ancêtres; dans
» l'embarras où vous étiez, vous eûtes recours
» à moi, et j'accommodai cette affaire. Ce que
» je fais maintenant, c'est en qualité d'Empe-
» reur; mon unique soin est de bien régler
» l'empire; je m'y applique du matin au soir:
» je ne vois pas même mes enfants ni l'Impé-
» ratrice; je ne vois que ceux qui sont chargés
» du soin des affaires publiques, et cela durera
» autant que le deuil qui est de trois ans. Après
» quoi je pourrai peut-être vous voir comme
» à l'ordinaire. »

C'est à peu près tout ce que dit l'Empereur.
Il parla avec une rapidité qui faisoit bien con-

noître qu'il ne vouloit pas qu'on lui répondît; cependant lorsqu'il parla de Lange, son nom ne lui venant pas à l'esprit, il fit signe au P. Parenmin, qui le lui nomma aussitôt; et saisissant cette occasion : « Quand le feu Em- » pereur votre père, ajouta-t-il, refusa à » Lange des établissemens pour les Russes, » je fus chargé de lui en expliquer l'ordre qui » étoit en langue tartare. Cet ordre portoit, » qu'il ne devoit pas demander cette grâce » sous prétexte qu'il voyoit d'autres Européens » dans les provinces : ce sont des religieux, » disoit l'Empereur, qui prêchent leur loi; ils » ne font point de commerce; ils ne s'en re- » tournent point en Europe. Vous autres, vous » voulez commercer, entrer, sortir, changer » vos gens quand il vous plaira; ils ne sont » pas religieux : s'ils violent nos lois, je suis » obligé de les punir, et si je les punis, votre » Czar s'en plaindra, et ce sera entre nous un » sujet de brouillerie; cela ne se peut pas. » L'Empereur vit bien que ces paroles réfutoient la comparaison qu'il avoit apportée des Russes; mais il fit semblant de ne pas s'en apercevoir, et il continua comme s'il n'y avoit fait nulle attention.

L'Empereur, en finissant, chargea les trois missionnaires de faire part à leurs compagnons

de ce qu'il venoit de leur dire; après quoi il leur fit à tous trois de petits présents dont ils le remercièrent très humblement. Puis le P. Parenin prenant la parole, supplia l'Empereur de se bien persuader, que nous n'étions pas tellement dépourvus de sens, que de souffrir tant de fatigues, et de courir tant de dangers, pour venir à la Chine avec des desseins dans l'ame qui pussent lui être préjudiciables.

La manière dure dont, peu après cette audience, l'Empereur traita une famille illustre presque toute chrétienne, ne fit que trop voir que sa résolution étoit prise d'éteindre tout-à-fait le christianisme. Le chef de cette famille est un prince du sang, âgé de près de quatre-vingts ans, lequel descend du frère aîné de celui qui a fondé la dynastie régnante. Sans avoir égard ni à son rang, ni à sa vieillesse, ni aux services importants qu'il a rendus à l'état, ni aux plus grands emplois qu'il a remplis avec distinction, on vient de l'exiler en Tartarie, lui et tous ses enfants. Je ne m'étendrai point ici sur le courage et la vertu qu'ont fait paroître ces illustres exilés; vous en serez instruit par une relation bien détaillée qu'on vous envoie.

Ce que je puis ajouter ici, c'est le départ de presque tous les missionnaires qui ont été chas-

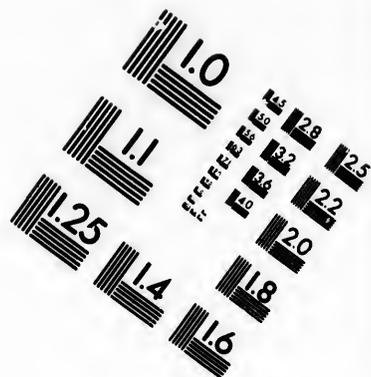
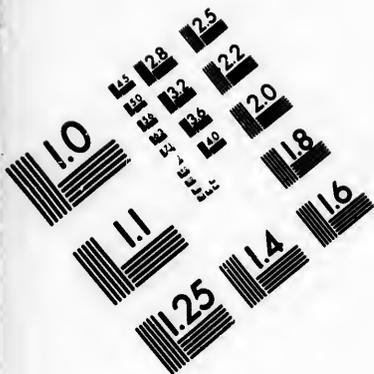
sés des provinces pour les conduire à Canton. M. l'Evêque de Lorime, vicaire apostolique des provinces de Chen - si et de Chan - si, a mandé que son départ, de même que celui de trois pères Franciscains et du P. Baborier, jésuite français, étoit fixé au premier de la nouvelle lune (17 octobre), et que l'église de notre Compagnie avoit déjà été changée en école publique.

Nous avons appris par d'autres lettres que les PP. Simonelli et Domenge, tous deux jésuites, l'un italien et l'autre français, étoient partis au commencement de septembre, le premier de Chan-tong, et le second du Ho-nan; et que le 14 de la huitième lune, le lendemain de la fête de saint Michel, le P. Gozani devoit sortir de la même province.

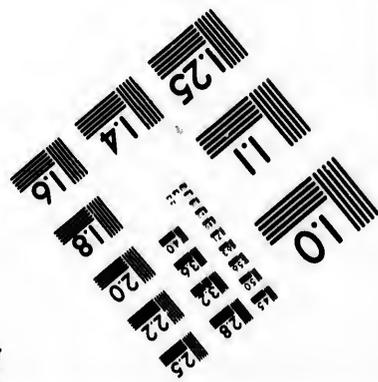
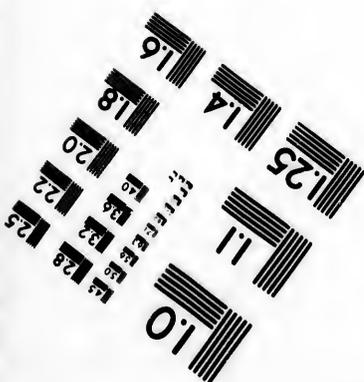
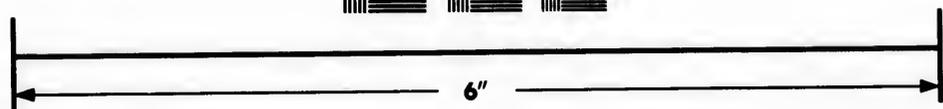
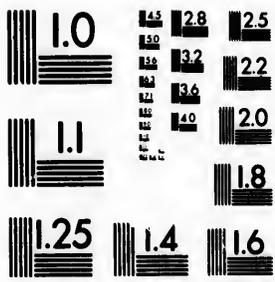
Des lettres du P. Laureati que nous reçûmes hier, nous marquent qu'il étoit à Nan-tchang-fou, capitale de la province du Kian-Si, avec le P. de Premare qu'on avoit renvoyé de son église de Kieou-Kiang, et qu'ils n'attendoient plus que l'arrivée du P. Contancin pour être conduits tous trois à Kan-tcheou-fou de la même province, y prendre le P. d'Acosta, jésuite portugais, et se rendre à Canton.

Le P. Hervieu, supérieur de notre mission française, nous mande que les mandarins de la





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 2.8 2.5
1.8 3.2 2.2
1.9 2.0 1.8

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2 3.6 4.0 4.5 5.0 5.6 6.3 7.1 8.0 9.0 10.0 11.2 12.5 14.0 16.0 18.0 20.0 22.5 25.0 28.0 31.5 36.0 40.0 45.0 50.0 56.0 63.0 71.0 80.0 90.0 100.0

province de Hou-quang les ont contraints, lui et le P. Noélas, qui étoit à Ngan-lo, d'abandonner leurs églises, pour se rendre à la capitale de la province, et se joindre aux PP. Bayard et le Conteux, afin d'être conduits tous ensemble à Canton.

Nos pères qui sont dans la province de Kiang-nang, écrivent que les PP. de Silva, Mendez, de Sa, de Brito, Pinto, tous portugais; le P. Marabito, Italien; le P. Jacquemin, français, et le P. Bonkouski, polonais, doivent partir vers le milieu de la huitième lune, c'est-à-dire, vers le commencement d'octobre.

Le révérend P. Saravalle, franciscain et administrateur du Hou-quang, mande qu'au mois de septembre il doit partir pour Macao. Nous n'avons pu encore savoir en quel temps les autres missionnaires seront forcés de quitter leurs églises. On peut juger quelle est notre douleur, de voir d'un côté entre les mains des infidèles plus de trois cents églises, qui avoient été consacrées au culte du vrai Dieu; et d'un autre côté plus de trois cent mille chrétiens sans curés, sans pasteurs, et destitués de tout secours spirituel. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'à moins d'un grand miracle, nous ne voyons pas qu'on puisse les assister, sans exposer visiblement l'ombre d'espérance qui

nous reste dans le séjour qu'il nous est permis de faire à Peking.

Je connois trop le zèle de nos révérends pères, pour ne pas m'assurer qu'ils ne cesseront point de recommander à Dieu dans leurs saints sacrifices cette mission expirante, qu'on avoit raison de regarder comme la plus étendue et la plus florissante de l'Eglise de Jésus-Christ. Trop heureux si nous pouvions, par l'effusion de tout notre sang, lui rétablir cette belle portion de son héritage ! Je suis, etc.

P. S. Depuis l'arrivée de cette lettre, on en a reçu d'autres d'une date plus récente, qui apprennent les choses suivantes :

Le P. Hervieu, supérieur ; les PP. Bayard, Domenge, de Premare, le Couteux, Noël, Contancin, Baborier, du Baudory et Labbe sont déjà rendus à Canton, de même que les PP. Laureati, d'Acosta, Simonelli, Lopez, Miller, Pereyra, et presque tous les autres missionnaires.

Aux premières nouvelles de l'arrêt du Lipou, confirmé par l'Empereur, M. de Muller, évêque de Myriophis, s'est retiré à Peking ; le P. Castorano, franciscain de la Propagande, a aussi dessein de s'y rendre.

Le P. Angelo Pavese, religieux de saint

François, Napolitain, qui étoit au service de l'Empereur en qualité d'horloger, est mort à Pekin. On y a perdu aussi le P. du Tartre, mathématicien, qui mourut au mois de mars 1744. Le grand vicaire de M. l'Evêque de Nankin, Franciscain portugais, le P. Miralta, clerc mineur de la Propagande, et le P. Bonkouski, se sont retirés à Canton.

Sur la simple nouvelle de l'arrêt du Li-pou, et avant qu'il fût publié, l'église de Son-kiang-fou, dans le Nankin, fut sur le point d'être pillée par le peuple; on pilloit déjà celle des pères portugais à Tchang-tho-fou, et le peuple la démolissoit, lorsque les mandarins y accoururent à propos, et par leur présence écartèrent les infidèles. L'église de Kiang-tcheou-fou, dans la province de Cham-Si, a été changée en collège pour les lettrés. Celle de Kouey-lin-fou, capitale de la province du Quang-Si, a été changée en maison publique pour les mandarins. Les églises de Vonsi-hien et de Tsong-ming-hien n'ont été conservées qu'à la faveur des sauve-gardes. Les églises de la province de Fo-kien ont été changées, les unes en écoles, les autres en collèges pour les lettrés, d'autres en magasins de riz ou en maisons publiques. Les trois qui sont dans la capitale, sont destinées à servir d'hôtels publics pour les

mandarins. L'église de Lin - kiang - hien est changée en collège, et celle de Yen-ping-fou en école; l'église de la Vierge, en magasin de riz. On a placé une idole dans celle de Poutchin-hien, et de l'intérieur, on a fait un magasin. L'église de la Vierge a été changée en salle en l'honneur d'une veuve célèbre. Au mois d'août, on a fait de notre église française, qui est dans la capitale, une espèce d'hôpital pour les malades et les pestiférés.

LETTRE

Du P. Parennin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au P. *** , de la même Compagnie.

A Peking, ce 10 août 1724.

MON RÉVÉREND PÈRE,

La Paix de N. S.

Vous vous attendez sans doute que je vous expose ici l'état de désolation où cette mission, autrefois si florissante, vient d'être réduite.

Mais comme d'autres se sont déjà chargés du soin de vous en instruire, je me bornerai à vous entretenir d'une seule famille de Pekin, plus illustre par la foi de Jésus-Christ, qu'elle a généreusement professée, que par le sang royal des Tartares Mant-cheoux, dont elle est issue. Quoique je n'aie pas contribué à la conversion de ces princes, et qu'après Dieu ils en soient redevables aux soins du P. Joseph Suarez, jésuite portugais, qui leur a conféré le baptême, et qui a toujours gouverné leur conscience, j'ai eu cependant avec eux de si étroites liaisons, et je les ai entretenus si souvent que je suis en état de vous en rendre un compte très exact et très sincère.

Mais d'abord il est bon de vous prévenir sur l'idée que vous devez vous former des princes du sang de la Chine. Vous vous tromperiez fort, si vous les compariez à ceux d'Europe, et surtout de la France, où la suite glorieuse de tant de rois leurs ancêtres les élève de beaucoup au-dessus des personnes même les plus distinguées de l'état: leur petit nombre leur attire encore plus d'attention et de respect, et ce respect s'augmente dans l'esprit des peuples, à proportion qu'ils approchent de plus près du trône. Il n'en est pas ainsi à la Chine. Les princes du sang dont je vais parler

touchent presque à leur origine; ils ne vont qu'à cinq générations; leur nombre néanmoins s'est tellement multiplié en si peu de temps, qu'on en compte aujourd'hui plus de deux mille. Cette multitude, en les éloignant du trône, les avilit, surtout ceux qui d'ailleurs, se trouvant dépourvus de titres et d'emplois, ne peuvent figurer d'une manière conforme à leur naissance; c'est ce qui met une grande différence entre les princes du même sang, et ce qui doit vous faire juger quels étoient les obstacles qu'avoient à surmonter ceux dont je parle, qui ont embrassé le christianisme.

Je dois encore vous faire observer qu'il y a à Pekin un tribunal uniquement établi pour y traiter des affaires des princes; on ne veut pas qu'ils soient confondus avec le commun du peuple. Les présidents et les premiers officiers de ce tribunal sont des princes titrés. Les officiers subalternes sont choisis parmi les mandarins ordinaires; c'est à ceux-ci de dresser les actes de procédure, et de faire les autres écritures nécessaires. C'est aussi dans les registres de ce tribunal que sont inscrits tous les enfans de la famille royale, à mesure qu'ils naissent; qu'on marque les titres et les dignités dont ils sont honorés; qu'on les juge, et qu'on les punit s'ils le méritent.

Autre observation à faire ; c'est que tous les *regulo*, outre leur femme légitime, en ont ordinairement trois autres, auxquelles l'Empereur donne des titres, et dont les noms s'inscrivent dans le tribunal des princes. Les enfants qui en naissent ont leur rang après les enfants légitimes, et sont plus considérés que ceux qui naissent des simples concubines, que les princes peuvent avoir en aussi grand nombre qu'ils le souhaitent.

L'Empereur qui règne aujourd'hui n'est que le troisième de ceux qui ont régné depuis quatre-vingt-un ans sur toute la Chine et la Tartarie ; mais il est le cinquième, si on remonte jusqu'à son bisaïeul et à son trisaïeul. Celui-ci, après avoir subjugué son propre pays, conquiert encore toute la Tartarie orientale, le royaume de Coré, la province de Leao-tong au-delà de la grande muraille, et établit sa cour dans la capitale appelée *Chin-yam* par les Chinois, et *Moukeden* par les Tartares Mantcheoux. On lui donna dès-lors le nom de *Tait-sou* : c'est un nom commun à tous les conquérants, qui sont les premiers auteurs d'une dynastie ; et comme ses frères, qui étoient en grand nombre, avoient beaucoup contribué par leur valeur à la conquête de tant de pays, il fit les uns *Tsin-yam*, les autres *Kiun-yam*

et *Peylé* : il a plu aux Européens d'appeler ces sortes de dignités du nom de *Regulo* du premier, du second et du troisième ordre. Il fut réglé alors que parmi les enfants de ces *regulo*, on en choisiroit toujours un pour succéder à son père dans sa dignité.

Outre ces trois dignités, ce même Empereur en établit encore quelques autres qui leur sont inférieures, et se donnent aux autres enfants qui s'en rendent les plus dignes. Ceux du quatrième degré s'appellent *Peit-sé*; ceux du cinquième, *Cong*, et ainsi des autres. Ce cinquième degré est encore au-dessus de tous les plus grands mandarins de l'empire.

Les autres qui suivent n'ont point, comme les précédents, des marques extérieures qui les distinguent des mandarins, soit dans leurs équipages, soit dans leurs habits; ils ne portent que la ceinture jaune, qui est commune à tous les princes du sang, tant à ceux qui possèdent ces dignités, qu'à ceux qui n'en ont pas; mais ceux-ci ont honte de la faire paroître, et ils ont coutume de la cacher lorsque leur indigence les met hors d'état d'avoir un équipage convenable à leur rang et à leur naissance.

Parmi les *regulo* dont je parle, il y en a un du troisième ordre, nommé *Sounou*, âgé de soixante-dix-sept ans. Il descend de l'aîné des

empereurs qui ont régné jusqu'ici. La famille dont il est le chef est très nombreuse. Il a eu treize fils, dont onze vivent encore, et ont tous des enfants, et seize filles, qui, presque toutes, ont été mariées à des princes mongols ou à des mandarins de Pehin : car, selon la loi des Mant-cheou, ils ne peuvent s'unir par le mariage avec des princes du même sang.

Le troisième des fils de ce regule s'étant signalé par sa sagesse et son habileté, non seulement dans les emplois militaires, mais encore dans la connoissance des livres chinois et tartares, l'Empereur lui en témoigna sa satisfaction en l'élevant à la dignité de song (regule du cinquième ordre) ; il lui assigna en même temps les honneurs et les appointements attachés à cette dignité ; et ce qui le flatte encore plus, c'est que l'Empereur donnoit par-là à connoître qu'il le destinoit à être le successeur de son père.

L'occupation de ces princes, en remontant du cinquième ordre jusqu'au premier, est pour l'ordinaire d'assister aux cérémonies publiques, de se montrer tous les matins au palais de l'Empereur, puis de se retirer dans leur propre palais, où ils n'ont d'autre soin que celui de gouverner leur famille, les mandarins et les autres officiers dont l'Empereur

à composé leurs maisons ; il ne leur est pas permis de se visiter les uns les autres , ni de coucher hors de la ville sans une permission expresse. Chacun voit assez pour quelle raison on les auroit à une loi si gênante ; il suffit de dire qu'elle leur donne un grand loisir , et que la plupart ne l'emploient pas trop utilement.

Celui dont je parle, naturellement ennemi de tout amusement frivole, s'occupoit à la lecture ; et ce fut la voie dont Dieu se servit pour l'attirer à la connoissance des vérités chrétiennes. C'est ce qu'il me raconta lui-même, il y a peu de mois. Je le priois de m'apprendre ce qui avoit donné lieu à sa conversion, et quels en avoient été les commencemens. Cette demande alarma d'abord sa modestie, et la peine qu'il en ressentit, parut sur son visage. Après avoir rêvé un peu de temps : « Puisque vous le voulez, me dit-il, je vous en ferai l'histoire en peu de mots. Je vous avoue que j'ai honte d'avoir si long-temps résisté à la voix de Dieu, et d'avoir regardé comme des inventions humaines ses plus redoublés mystères. Je commençai par feuilleter les livres les plus estimés des Chinois, et qui sont entre les mains des lettrés à Canton. L'envie me prit de lire pareillement ceux des

sectaires, des *Hochang* et des *Taoisse*, pour me mettre au fait des raisons qui les portent à vivre d'une manière si différente du commun des hommes. Je trouvai ces ouvrages semés d'obscurités; je n'y voyois ni principes suivis, ni raisons solides sur les points les plus essentiels. Je m'en prenois alors à mon peu d'intelligence; je recommençois mes lectures avec plus d'application; je consultois ceux de ces sectes qui passaient pour habiles; je disputois, je proposois mes difficultés; mais leurs réponses ne me satisfaisoient pas; je ne voyois pas même qu'ils s'accordassent ensemble sur le châtiment des méchants ni sur la récompense promise aux gens de bien; enfin, rien ne me contentoit. Dieu permit qu'un jour je passai par la foire d'une pagode. J'y vis de vieux livres exposés en vente. L'un de ces livres avoit pour titre, *de l'ame de l'homme*; ma curiosité fut piquée; je fis signe à un de mes gens de l'acheter, et je me rendis à mon palais, où à peine arrivé, je me mis à le lire. Je trouvai que le style en étoit bien différent des autres que j'avois déjà lus; mais je n'en comprenois ni le sens ni les conséquences, et les difficultés se présentoient en foule à mon esprit.

» J'envoyai chez les libraires chercher de
» semblables livres qui pussent me donner
» quelque éclaircissement. Les libraires, qui
» n'en étoient pas fournis, répondirent qu'on
» n'en trouveroit qu'au *tien-tchou-tang*,
» c'est-à-dire, à l'église. Je pris ce nom pour
» celui de l'enseigne du lieu où l'on vendoit
» ces sortes de livres; car, quoique je fusse en-
» général qu'il y avoit des Européens à Pekin,
» je n'avois jamais parlé à aucun d'eux, et je
» ne savois pas même que le lieu où ils deme-
» roient s'appelât *tien-tchou-tang*.

» J'ordonnai donc à un domestique d'en
» aller acheter; il revint bientôt avec quantité
» de livres qu'il m'apporta, en me disant qu'ils
» ne se vendent pas, mais que les Européens
» les donnoient libéralement à ceux qui en
» demandoient; il m'ajouta que leurs caté-
» chistes l'avoient fort entretenu de ces pères
» et de la loi qu'ils prêchoient, et que j'en
» trouverois les articles les plus importants
» dans les livres dont on me faisoit présent.

» Je les lus avec empressement; j'étois
» charmé de l'ordre, de la clarté, et de la so-
» lidité des raisonnemens qui prouvoient un
» Etre souverain, unique, créateur de toutes
» choses, tel enfin qu'on ne sauroit rien ima-
» giner de plus grand, ni de plus parfait. La

» simple exposition de ses magnifiques attri-
» bute me faisoient d'autant plus de plaisir,
» que je trouvois cette doctrine conforme à
» celle des anciens livres.

» Mais quand je vins à l'endroit où l'on en-
» seigne que le Fils de Dieu s'est fait homme,
» je fus surpris que des personnes, d'ailleurs
» si éclairées, eussent mêlé à tant de vérités
» une doctrine qui me paroissoit si peu vrai-
» semblable, et qui choquoit ma raison. Plus
» j'y réfléchissois, plus je trouvois de résis-
» tance dans mon esprit sur cet article; c'est
» qu'alors je regardois un mystère si sublime
» des yeux de la chair, et je n'avois pas en-
» core appris à captiver ma raison sous le joug
» de la foi. Enfin, je communiquai ces livres à
» mes frères et à mes parents; ils donnèrent
» lieu à de fréquentes disputes; nous allâmes
» plusieurs fois à l'église pour éclaircir nos
» doutes, et fixer nos incertitudes; nous confé-
» râmes souvent avec les pères et avec les let-
» trés chrétiens: leurs réponses me paroiss-
» soient solides, et mes doutes ne se dissipoi-
» rent point. Je composai alors deux volumes, où
» je ramassois tous les motifs qui nous portent
» à croire les révélations divines, et ce que
» j'avois lu de plus clair et de plus pressant
» dans les livres de la religion chrétienne. J'y

» j'eus les difficultés qu'on peut y opposer,
 » et les réponses qui les éclaircissent. Je donnai
 » à ce petit ouvrage l'ordre et l'arrangement
 » qui me parurent les plus naturels, n'ayant
 » d'autre vue que d'achever de me convaincre
 » moi-même, et de convaincre ceux de ma
 » famille qui m'attaquoient vivement. Je ne
 » vous dis rien des fréquentes disputes que
 » nous avons eues ensemble en Tartarie, vous
 » les savez; enfin le Seigneur a jeté sur moi des
 » regards de miséricorde, et je me croirois le
 » plus heureux des hommes, si le régula-
 » ment se rendoit attentif à la voix de Dieu qui
 » l'appelle. Nous adressons pour cela à Dieu des
 » prières continuelles; obligez-moi, vous et
 » les autres pères, d'offrir aussi le saint sacri-
 » fice à la même intention.

Ce peu de paroles me suffisoit; mais il ne
 vous suffit pas, mon révérend père, et vous
 attendez sans doute que je vous expose quelle
 sorte de difficultés rendoient son esprit flottant
 et incertain, et donnèrent lieu aux disputes
 que nous eûmes ensemble en Tartarie. Voici
 comme la chose se passa.

Il y a environ douze ans que ces princes
 suivis l'Empereur en Tartarie pour la grande
 chasse d'automne. Il sut que j'étois du voyage.
 Il ordonna à ses gens de remarquer dans quel

endroit on placeroit ma tente, et de faire dresser les siennes aussi près de moi qu'il seroit possible, sans néanmoins faire paroître aucune affectation. Il avoit lu alors presque tous les livres composés en langue chinoise sur la loi de Dieu, et il s'en étoit souvent entretenu avec ceux qu'il avoit cru être au fait de ces matières. Il vint donc un jour dans ma tente avec le douzième de ses frères, jeune homme de dix-sept ans. Il me déclara d'abord que s'il entroit en dispute avec moi, ce n'étoit pas à dessein de me contredire, ou de faire parade du peu qu'il savoit, mais uniquement pour dissiper ses doutes et s'éclaircir des vérités qu'il avoit peine à comprendre; que pour cela il me prioit de ne pas perdre le temps à lui prouver des choses dont il étoit persuadé, comme, par exemple, l'existence de Dieu, créateur de toutes choses, etc. Mais voici, m'ajouta-t-il, ce qui me révolte, et à quoi j'ai de la peine à me rendre.

Sur cela il me proposa ses difficultés sur l'incarnation du Verbe, sur l'inégalité des conditions, sur les afflictions des justes et la prospérité des méchants, sur la prédestination, sur l'eucharistie, sur la confession auriculaire, sur le pouvoir du Pape, sur les indulgences et l'application qui s'en fait, sur les possédés et les maisons in-

festées du démon, et sur plusieurs autres articles, qui me firent dès-lors espérer que sa conversion n'étoit pas éloignée, et que Dieu vouloit se servir de lui pour en faire entrer plusieurs autres dans la voie du salut.

Il est inutile de vous rapporter ici les réponses que je lui fis, conformément à ce que la théologie enseigne, et dont vous êtes aussi bien instruit que moi; mais je dois dire en général, que ce ne sont pas toujours les meilleures raisons qui persuadent les infidèles, quoiqu'ils n'aient rien à y opposer; ce sont souvent certaines paroles, dites comme au hasard, qui les frappent, et dont Dieu se sert pour les attirer à lui, et pour faire comprendre aux ministres de sa parole, que le changement des cœurs et la conquête des âmes sont uniquement l'ouvrage de sa miséricorde.

A la fin de nos conversations, je lui dis qu'il ne devoit point s'imaginer qu'il fût le premier qui eût formé de semblables doutes, ni que les réponses que je lui avois faites fussent de mon invention. Les Européens, lui ajoutai-je, avant que de croire et d'embrasser la religion chrétienne, formèrent les mêmes difficultés, et de plus fortes encore: mais enfin ce merveilleux assemblage de motifs que nous avons de croire, les détermina, avec

» la grâce de Dieu, à se rendre, à s'humilier,
» et à soumettre leur esprit à des vérités qui
» sont au-dessus de la raison humaine; ils ont
» douté et pour eux et pour vous, soyez en
» repos de ce côté-là, et cessez d'être ingé-
» nieux à chercher de fausses raisons pour
» vous dispenser d'obéir à la voix de Dieu
» qui vous appelle, et qui vous presse par
» cette inquiétude même que vous éprouvez.
» Il fait les premières avances sans avoir be-
» soin de vous, et vous reculez comme s'il y
» avoit quelque chose à perdre, ou qu'il vou-
» lût vous surprendre : sachez que le comble
» du malheur pour vous, seroit que Dieu ces-
» sât de vous solliciter, et vous laissât dans
» cette malheureuse tranquillité, laquelle se-
» roit suivie après la mort, de peines et de
» supplices qui ne finiroient jamais.

» Mais aussi de votre côté faites au moins
» un pas pour répondre aux invitations de
» votre Dieu. Vous n'approuvez pas la poly-
» gamie; vous dites qu'on peut se passer de plu-
» sieurs femmes; vous dites bien, agissez donc
» conséquemment; commencez par mettre or-
» dre à cet article; disposez-vous par là à rece-
» voir de plus grandes grâces, qui feront dispa-
» roître vos difficultés et vos doutes. Jusqu'ici
» vous n'avez fait que disputer, que multiplier

vos doutes, et envisager le passage de l'état où vous êtes actuellement, à celui des chrétiens, comme s'il étoit gardé par des montres dont vous n'osez approcher, c'est-à-dire, que vous manquez de lumières et de forces, et qu'il faut les demander à Dieu avec ferveur et persévérance : je le fais, dit-il, tous les jours; continuez, repris-je, et soyez sûr que vos prières seront exaucées.

Quand il fut de retour de Tartarie, il entretenoit souvent le regulo son père et ses frères de l'excellence de la religion chrétienne. Il leur parloit avec force et en homme pénétré des vérités qu'il leur annonçoit; il les pressoit d'examiner du moins les principes qui appuyoient ces vérités; enfin il leur faisoit sentir que rien n'étoit pour eux d'une importance plus grande, puisqu'il s'agissoit ou d'un bonheur ou d'un malheur éternel. Ses discours ne firent que des impressions légères sur leur esprit; souvent même, au lieu de l'écouter, ils l'exhortoient à se tranquilliser et à vivre comme ses prédécesseurs, qui étoient d'assez bons modèles à imiter. Il vit pour lors qu'il ne feroit que peu de progrès par la voie de la dispute, où l'on s'interrompt souvent sans rien éclaircir ni déterminer; c'est ce qui l'engagea à composer le livre dont j'ai déjà parlé. Dieu y

donna sa bénédiction; il fut lu avec attention. A la vérité on disputa encore sur les vérités de la religion, mais ce fut avec moins d'entêtement et d'opiniâtreté; ces seigneurs qui demeurent assez près de l'église des jésuites portugais, y alloient souvent pour éclaircir leurs doutes. Ils proposoient leurs difficultés avec modestie. Enfin, la grâce triompha de leur résistance; trois ou quatre d'entr'eux se sentirent persuadés, et pensèrent sérieusement à se soumettre à l'évangile : il ne leur restoit plus à vaincre que certains obstacles qui paroissoient insurmontables à des princes tartares.

Un des plus grands obstacles étoit celui du *Tiao-Chin*; c'est un culte que les Mant-cheoux rendent presque tous les mois à leurs ancêtres, depuis la conquête de l'empire. Quelques-uns d'eux ont mêlé à ce culte diverses cérémonies des sectes de *Fo* et de *Tao*; et comme ni le prince ni ses frères n'étoient pas chefs de famille, puisque leur père vivoit encore, il ne leur étoit pas libre de faire aucun changement dans ces sortes de cérémonies, ni des'en absenter plusieurs fois de suite; autrement ils auroient été regardés comme des fils dénaturés. C'est parmi les Tartares un crime égal au crime de rébellion, et qui se punit avec une égale sévérité.

Un autre obstacle venoit du côté du regulo

leur père. Quoiqu'il estimât la religion chrétienne, il ne vouloit pas permettre qu'aucun de ses fils l'embrassât; il les menaçoit même de les déferer à l'Empereur; la crainte de déplaire à Sa Majesté, et d'être en butte aux railleries des autres princes du sang, le faisoit agir ainsi contre ses propres lumières. Pour ce qui est des princes ses enfants dont je parle, la perte de leurs biens et de leurs dignités, l'éloignement de leurs concubines, et les pratiques les plus rigoureuses du christianisme, n'étoient pour eux que des empêchemens médiocres: « Nous pouvons, disoient » ils, vaincre ces difficultés sans le secours des » hommes; nous n'avons besoin que de l'assis- » tance de Dieu; et nous espérons qu'il ne la » refusera pas à nos prières. » C'est ainsi que s'en expliquoit le troisième prince et son dixième frère, qui le premier de tous eut le bonheur de recevoir le baptême à l'occasion que je vais dire.

En l'année 1719, l'empereur Cang-hi, qui étoit en guerre avec Tse-Vam-Raptan, roi des Eluths, prit la résolution d'y envoyer son quatorzième fils. Plusieurs princes du sang s'offrirent de l'accompagner, et de servir sous lui en telle qualité qu'il plairoit à Sa Majesté. Le dixième prince dont il s'agit, étoit pour lors âgé

d'environ vingt-sept ans ; il étoit grand , bien fait de sa personne , et avoit la réputation d'un officier fort instruit dans le métier de la guerre. Il s'offrit comme les autres princes , et ses offres furent acceptées. Il y avoit déjà quelque temps que sa vie étoit toute chrétienne ; il observoit exactement la loi de Dieu ; il ne manquoit à aucun des jeûnes ordonnés par l'Eglise ; il partageoit son temps entre la prière , la lecture et l'instruction de sa famille , dont plusieurs furent baptisés avant lui ; il avoit souvent pressé le P. Suarez de lui accorder la grâce du baptême. Le missionnaire , pour éprouver davantage sa constance , avoit différé jusque-là de le satisfaire ; mais enfin se voyant sur le point de partir pour un voyage de six cents lieues , il renouvela ses instances avec plus d'ardeur que jamais , en témoignant au P. Suarez , que s'il persistoit à lui refuser cette grâce , il répondroit à Dieu de son ame ; qu'il étoit instruit de l'évangile , et qu'il étoit résolu d'observer ce qu'il prescrit , au risque même de sa vie : que pouvoit-on exiger de plus ? qu'on devoit au moins faire attention qu'il n'auroit pas la facilité de recevoir le baptême dans un pays , où cependant le mauvais air , les maladies , la disette , étoient des ennemis encore plus redoutables que ceux qu'il alloit combattre.

Le temps fera le souha qu'il s la plu suite r

Au miers la pri brasse mille ; son é tés ch un so ble ap ments répan aussit fut no

Le l'Instr qui P chréti de l'a au ch cienne défen

Le père n'eut garde de se refuser plus longtemps à de si saints empressements ; il lui conféra le Baptême et le nomma *Paul*, ainsi qu'il souhaitoit, à cause de la dévotion particulière qu'il avoit pour ce saint apôtre, dont il avoit lu plusieurs fois la vie ; c'est pourquoi dans la suite nous l'appellerons *le prince Paul*.

Aussitôt qu'il eut joint l'armée, son premier soin fut d'écrire au régulo son père, et à la princesse sa mère, pour les exhorter à embrasser le christianisme avec toute leur famille ; il écrivit une autre lettre à la princesse, son épouse, qui étoit déjà instruite des vérités chrétiennes, et qui étoit fort ébranlée par un songe qu'elle regardoit comme une véritable apparition. Elle fut si touchée des sentiments pleins de l'esprit de Dieu qui étoient répandus dans cette lettre, qu'elle demanda aussitôt le baptême ; on le lui accorda, et elle fut nommée *Marie*.

Le zèle du prince Paul ne se bornoit pas à l'instruction de sa famille et des domestiques qui l'avoient suivi ; il annonçoit les vérités chrétiennes aux autres princes et aux seigneurs de l'armée, et il les affectionna tellement au christianisme, qu'ils déposèrent leurs anciennes préventions, et devinrent de zélés défenseurs de la foi. Ayant appris qu'il y

avoit dans les troupes huit ou dix soldats chrétiens ; il les fit venir en sa présence, et les traita avec tant de bonté et de familiarité, qu'ils en furent confus ; il fit parmi eux les fonctions de missionnaire, prêchant encore plus efficacement par les grands exemples de vertu qu'il leur donnoit, que par les fervents discours qu'il leur tenoit.

Le *cong*, ou troisième prince, à qui on fit part de la conduite de son frère, et des lettres qu'il avoit écrites, en fut attendri jusqu'aux larmes ; mais il se reprochoit à lui-même de s'être laissé prévenir par un frère, à qui il avoit donné les premières connoissances de la loi chrétienne. Il résolut dès-lors de finir certaines affaires qui l'empêchoient d'effectuer ses saintes résolutions ; la Providence lui ouvrit une voie qui en accéléra l'exécution.

Ce prince, qui étoit d'une foible complexion, et dont la santé se trouvoit altérée, s'abstenoit souvent du palais, où d'ailleurs il ne prenoit plus de goût ; et déjà par principe de conscience il refusoit de se trouver à certaines assemblées, nonobstant l'obligation où il étoit d'y assister selon le devoir de sa charge. L'empereur *Cang-hi* l'en destitua, pour le punir de sa négligence ; il lui laissa néanmoins une dignité inférieure à la première, avec des ap-

point
non
et de
cong
fils qu
malad
reçu
terce
si gra
pas à
mais
son p
de Ne
Jean.
temp
mille
la pri
tructi
belle-
une
Thom
l'autr
L'
mille
d'exe
princ
dema
hôtel

pointemens proportionnés. Ce prince y renonça peu après, afin d'être tout-à-fait libre, et de ne plus servir que Dieu seul; il avoit déjà congédié une concubine, dont il avoit eu un fils qu'il instruisit lui-même, et qui étant tombé malade à l'âge de onze ans, mourut après avoir reçu le baptême, et alla être auprès de Dieu l'intercesseur d'un père qui lui avoit procuré un si grand bonheur. En effet, le prince ne tarda pas à demander le baptême, quoiqu'il n'eût jamais pu en obtenir le consentement de son père. Il le reçut le jour de l'Assomption de Notre-Dame, en l'année 1721, et fut nommé *Jean*. Son fils unique, qui fut baptisé en même temps, s'appela *Ignace*; peu après toute sa famille bien instruite imita son exemple, savoir la princesse *Cécile*, sa femme, qui a été l'instructive des autres dames ses belles-sœurs; sa belle-fille, *Agnes*, que son directeur appelle une héroïne chrétienne; ses deux petits-fils, *Thomas* et *Mathieu*, l'un âgé de six ans, et l'autre de sept, et deux petites-filles.

L'esprit de ferveur animoit toute cette famille; les domestiques furent si frappés de tant d'exemples, et surtout du zèle avec lequel ce prince les instruisoit, qu'ils vinrent en foule demander le baptême. Il avoit bâti dans son hôtel une chapelle isolée et fermée d'une mu-

raille, où il n'avoit laissé qu'une petite porte, en sorte que les étrangers prenoient cet édifice pour une bibliothèque; c'est là que deux fois le jour il assembloit sa famille pour y réciter les prières de l'Eglise et instruire ses domestiques, qu'il traitoit également bien, soit qu'ils profitassent de ses instructions, soit qu'ils négligeassent de les suivre. Il leur disoit que le respect humain ne devoit avoir aucune part dans leur conversion; que la foi est un don de Dieu, qu'il faut le lui demander avec persévérance, et avec une forte détermination de surmonter toutes les difficultés qui se présenteront, quand une fois ils seront éclairés de la lumière céleste. Je goûtois le plus sensible plaisir, quand j'entendois ces bonnes gens me raconter en détail les instructions qu'ils recevoient de leur maître.

Le regulo n'eut pas plutôt appris la démarche qu'avoit faite son troisième fils, le prince Jean, qu'il ne put retenir sa colère; elle alla jusqu'à lui interdire l'entrée de son palais, de même qu'à ceux qui s'étoient faits chrétiens; à leur défendre de paroître désormais en sa présence, et même à les menacer qu'il les défereroit lui-même à l'Empereur.

Cet éclat n'empêcha pas que le onzième de ses fils, touché de l'exemple de ses deux frères,

et con
tienne
le no
du pr
dans
fille et
sent é
les au
en ce
aillent
chréti
sembl
judicia

La c
être lo
qu'il e
craign
préhe
et de s
les tro
temps
tong;
ans av
la part
ployé
pire,
nières
trente
portoi

et convaincu de la vérité de la religion chrétienne, ne demandât aussi le baptême : il prit le nom de *François* ; et d'abord, à l'exemple du prince Jean, son frère, il éleva une chapelle dans son palais, où la princesse son épouse, sa fille et leurs suivantes, qu'il avoit instruites, pussent être baptisées, et recevoir dans la suite les autres sacrements. Car il ne convient point en ce pays-ci que des personnes de ce rang aillent à l'église, où le commun des femmes chrétiennes se rendent deux fois l'année. Un semblable éclat ne pourroit être que très préjudiciable à la religion.

La conversion du prince François ne put être long-temps cachée au regulo. J'ai déjà dit qu'il estimoit la religion chrétienne, mais il craignoit moins Dieu que l'Empereur ; il appréhendoit surtout la décadence de son crédit et de sa fortune. Il avoit été général de toutes les troupes de la Tartarie orientale, et en même temps gouverneur de la province de *Leaotong* ; il avoit exercé cette charge pendant dix ans avec tant de probité et de satisfaction de la part de l'Empereur, qu'à son retour il fut employé aux affaires du gouvernement de l'empire, et devint le chef d'une des huit bannières, c'est-à-dire, qu'il gouvernoit plus de trente mille personnes dans *Pekin*, dont il rapportoit toutes les affaires à Sa Majesté.

De plus, il avoit deux de ses fils, le sixième et le douzième, qui étoient continuellement à la suite de l'Empereur ; le sixième, qu'on appelloit *Lessihin*, étoit sans contredit l'homme de la cour qui s'expliquoit le mieux dans l'une et l'autre langue, tartare et chinoise, et qui y brilloit le plus par la beauté de son esprit. Il étoit entré si avant dans les bonnes grâces de l'Empereur, qu'il fut honoré coup sur coup de cinq ou six charges, lesquelles avoient été possédées auparavant par autant de grands seigneurs ; il en remplissoit les différentes fonctions avec tant d'exactitude, qu'on étoit surpris qu'il pût suffire à tant d'occupations ; en sorte qu'on ne cessoit d'admirer l'étendue et la supériorité de son génie.

Le regulo son père crut dès-lors que ce sixième fils seroit infailliblement choisi par l'Empereur, à l'exclusion de ses autres frères, pour succéder à sa dignité. Il n'avoit garde de soupçonner que lui et son frère, qui étoit officier des gardes-du-corps, eussent conçu le dessein d'embrasser le christianisme ; cependant l'un et l'autre étudioient continuellement les principes de notre sainte religion : à la vérité celui-ci s'instruisoit plus secrètement. Toutes les fois qu'il me rencontroit seul ou un peu écarté de la foule, il me proposoit ses difficultés ;

mais
inter
mém
relig
So
dans
de la
port
il ne
dre
les d
l'uni
tion
çoit
relig
Il po
s'off
que
favo
texte
rent
Sa M
et sa
ne s
pris
L
de c
chri

mais dès que quelqu'un se joignoit à nous, il interrompoit aussitôt le discours. Il me pria même de ne point l'entretenir des choses de la religion en présence d'autres personnes.

Son aîné au contraire, quoique moins avancé dans la voie du salut, parloit partout avec éloge de la religion chrétienne, et même jusqu'à la porte de l'Empereur, où assis avec les grands, il ne souffroit point qu'on l'attaquât sans prendre aussitôt sa défense. Il tournoit en ridicule les différentes sectes de la Chine; il établissoit l'unité d'un Dieu, la nécessité de la rédemption après le péché originel; enfin, il annonçoit librement et sans crainte les vérités de la religion que le prince Jean lui avoit enseignées. Il poussa si loin son zèle, et tant de personnes s'offensèrent de la liberté avec laquelle il parloit, que quelque difficulté qu'il y ait d'accuser un favori, il se trouva un prince, qui, sous prétexte d'amitié pour ce jeune homme son parent, en porta ses plaintes à l'Empereur; mais Sa Majesté n'y fit qu'une médiocre attention, et sa réponse fut en termes si généraux, qu'elle ne signifioit rien. C'est un fait que je n'ai appris que long-temps après qu'il étoit arrivé.

Le prince Lessihin ne cessa pas pour cela de donner des preuves de son attachement au christianisme. Quand il étoit de retour à la

maison, il rendoit compte à ses frères chrétiens des raisonnemens qu'il avoit employés pour confondre ses adversaires, et il les prioit de lui fournir de nouvelles armes, afin de mieux combattre les ennemis de la foi. Mais la mort lui ayant enlevé assez subitement son fils unique qui étoit âgé de deux ans, cette perte inattendue rallentit son courage; il s'échappa même en des plaintes et des murmures contre la divine Providence. M'ayant rencontré un jour dans le fort de sa douleur, il ne put retenir ses larmes ni ses murmures. « Où est donc la justice de Dieu, me dit-il, qui fait prospérer les méchants, tandis qu'il nourrit de pleurs et d'amertume ceux qui croient en lui? Faut-il que les ennemis de son nom insultent à ma disgrâce? »

Je l'interrompis en lui témoignnant la surprise où j'étois de lui entendre tenir un pareil langage : « Ne dites-vous pas tous les jours, lui ajoutai-je, que l'Empereur n'est responsable à personne de sa conduite? que nul de ses sujets n'a droit de lui demander compte de ses actions? qu'on doit se soumettre à ses volontés avec respect et sans murmure? qu'on doit croire qu'il ne fait rien sans de bonnes raisons? cependant vous ne le regardez pas comme une divinité. Vous savez que c'est un

» homme sujet à l'erreur comme les autres, et
» capable d'être maîtrisé par ses passions. Que
» prétendez-vous donc? Voulez-vous avilir la
» Majesté de Dieu, et la mettre au dessous d'un
» homme? Quelle raison avez-vous de vous
» plaindre, vous qui avez tant de fois prêché
» aux autres sa justice, sa sagesse, sa honté?
» Et qui vous a dit que la mort de votre fils fut
» un mal? N'est-ce pas plutôt un bienfait de
» Dieu et pour lui et pour vous? pour lui, puis-
» que ayant été régénéré dans les eaux du bap-
» tême, il jouit maintenant d'un bonheur qui
» ne finira jamais; pour vous, puisque c'est un
» intercesseur que vous avez auprès de Dieu,
» et que vous aurez beaucoup moins de peine
» à congédier la mère de ce fils, qui n'est pas
» votre épouse légitime?

» Mais je veux, lui ajoutai-je, que vous ayez
» raison de faire consister la prospérité dans les
» honneurs, dans les grands emplois, et dans les
» richesses: si c'est là votre idée, je vois peu
» de princes à la cour qui y soient autant ho-
» norés que vous, ou qui y aient des emplois
» aussi considérables que ceux dont vous êtes
» revêtu; vous avez d'ailleurs des biens propor-
» tionnés à vos emplois: vous voilà donc, selon
» vous, du nombre de ces *méchans* à qui tout
» prospère? Et vous vous plaignez de Dieu! etc.»

Il sourit à ces dernières paroles, et il m'avoua qu'à la vérité il auroit de la peine à se faire chrétien avec cet attirail d'emplois et de dignités, et l'assiduité au service qui ne lui laissoit presque aucun moment de libre; mais que si une fois il pouvoit s'en dégager, sa conversion seroit sincère et durable. Il convenoit avec moi que les grandeurs et les richesses du siècle n'étoient pas les récompenses que Dieu promettoit aux chrétiens, et qu'effectivement elles ne méritoient pas nos empressements. On verra dans la suite de quelle manière Dieu l'attira tout-à-fait à lui.

Il n'y a aucun de ces princes dont la conversion n'ait eu quelque chose de remarquable, et dont le zèle, la ferveur et la vie toute sainte ne méritassent une histoire particulière qui édifieroit les gens de bien et exciteroit les plus tièdes à la vertu. Je me contenterai de vous donner ici une idée générale du mérite et de la vertu de ces illustres néophytes, sans presque garder d'autre ordre que celui du temps de leur conversion à la foi.

Environ deux ans après le départ du grand général dont j'ai parlé ci-devant, l'Empereur le rappela pour venir passer le nouvel an à la cour, et y rendre compte en détail de l'état de l'armée du royaume de Thibet. Il en avoit

cha
Tse
Lan
gén
est
exp
mo
que
neu
per
cor
sa
tre
bat
Il
mo
ch
ét
d'
là
qu
ap
fi
hi
an
m

chassé les ennemis, c'est à-dire, les troupes de Tse-Vam-Raptan qui avoit occupé le pays des Lamas, et le ravageoit depuis quatre ans. Ce général ramena avec lui le prince Paul, qu'il estimoit fort à cause de sa valeur, et de son expérience à la guerre : il rendit de lui un témoignage si favorable à l'Empereur son père, que Sa Majesté l'éleva à de nouveaux honneurs, et augmenta ses appointements à proportion des dignités dont elle venoit de le décorer.

Mais le prince Paul avoit bien d'autres vues ; sa résolution étoit prise de ne plus servir d'autre maître que Jésus-Christ, et de ne plus combattre d'autre ennemi que ceux de son nom. Il ne fut pas long-temps sans présenter un mémoire au tribunal des princes, où entr'autres choses, il disoit qu'une incommodité qui lui étoit survenue aux genoux, le mettoit hors d'état de monter à cheval ; que devenant par-là inutile pour le service, il n'étoit pas juste qu'il possédât les dignités, ni qu'il jouit des appointements dont l'Empereur l'avoit gratifié ; et qu'il supplioit Sa Majesté de vouloir bien agréer sa démission.

Le regulo, président de ce tribunal, étoit ami du prince Paul ; il fit son rapport de telle manière, que l'Empereur consentit à sa re-

traite : il lui laissa néanmoins un titre d'honneur, qui ne l'engageoit à aucune fonction. Le prince Paul fut au comble de sa joie de se voir libre et dégagé des embarras du siècle ; il s'adonna tout entier aux œuvres de piété. Non content d'avoir instruit sa famille, il s'appliqua à gagner ceux de ses parents et de ses amis avec qui il avoit le plus de liaison ; il étoit d'une vigilance et d'une attention extrême sur l'état des petits enfants des princes infidèles qui étoient en danger de mourir, et il alloit lui-même les visiter ; il les baptisoit, lorsqu'il avoit fait entendre à leurs parents, quel étoit le bonheur de ces enfants qui mouroient après avoir reçu le baptême.

Enfin, ce prince avec ses deux frères chrétiens, Jean et François, s'assembloient tous les jours chez l'un des trois, pour conférer ensemble sur les moyens les plus propres à avancer l'œuvre de Dieu. Ils convenoient qu'ils ne feroient que de médiocres progrès, si le regulo leur père demouroit dans son infidélité ; mais sa présence leur étoit interdite à tous trois, et il falloit chercher d'autres gens capables de toucher son cœur. Ils jugèrent que personne n'étoit plus propre à ce dessein que l'aîné de leurs frères. Ses talents naturels, son éloquence modeste et persuasive, son habileté

dans la langue tartare que le regulo préféroit de beaucoup à la langue chinoise : toutes ces qualités lui avoient gagné le cœur du bon vieillard : Ce prince étoit d'un jugement sain, homme de conseil, et son père l'avoit souvent employé avec succès dans les affaires de sa maison les plus épineuses.

Il n'étoit encore que catéchumène; mais il étoit parfaitement instruit de la loi chrétienne, et il l'observoit aussi exactement que ses frères chrétiens. S'il ne fut pas baptisé d'abord, c'est que les missionnaires jugèrent qu'il falloit attendre encore quelque temps jusqu'à ce qu'il eût fait les derniers efforts auprès du regulo son père, parce que s'il eût une fois reçu le baptême, l'entrée de la maison paternelle lui auroit été absolument interdite. Il accepta volontiers la commission dont ses cadets le chargèrent, et il s'y porta avec un zèle sage et discret, avançant peu à peu, et se servant de toutes sortes d'industries pour s'insinuer dans son cœur, et lui inspirer le désir d'embrasser une religion dont il connoissoit la vérité, et de laquelle il n'étoit éloigné que par des vues d'intérêt et de politique.

Pendant ce temps-là, les trois princes chrétiens, qui ne pouvoient rien par le ministère de la parole, imploroient la miséricorde de

Dieu avec leur famille. Ils étoient sans cesse aux pieds des autels; ils faisoient des jeûnes extraordinaires; ils pratiquoient diverses austérités dont on auroit peine à croire que des personnes de ce rang fussent capables; ils faisoient des aumônes considérables; ils fréquentoient les sacrements; ils prioient les missionnaires d'offrir souvent le saint sacrifice pour obtenir de Dieu la conversion d'un père qu'ils aimoient tendrement; ils fondoient en larmes toutes les fois qu'ils faisoient réflexion que ce père si cher, qui étoit dans un âge si avancé, auroit infailliblement sa demeure parmi les réprouvés, s'il venoit à mourir sans avoir été régénéré dans les eaux du baptême.

Tant de pieux efforts n'eurent pas l'effet qu'ils espéroient; ils mirent quelques favorables dispositions dans son cœur, mais ils ne le changèrent point. On obtint à la vérité qu'il se rendit plus traitable sur l'article de la religion; mais il laissa toujours entrevoir qu'il étoit encore bien éloigné du royaume de Dieu. Il persista à ne vouloir point admettre les trois princes ses fils en sa présence: il ne pouvoit ignorer néanmoins que plusieurs princesses recevoient le baptême avec leurs filles; mais il dissimuloit, et il se contentoit de recommander en général d'être très réservé, sans quoi on ris-

quer
défé
néan
glise
eût
T
crois
leva
cem
fils
et le
nair
don
méc
deg
ren
fut
ans
per
guè
for
jou
ne
pré
I
pro
d'é
der

queroit de perdre sa famille. On paroissoit déferer à ses avis, et agir avec plus de réserve; néanmoins, ses fils continuoient d'aller à l'église, de la même manière que si leur père y eût donné son consentement.

Tandis que le troupeau de Jésus-Christ croissoit dans cette illustre famille, la mort enleva de ce monde l'empereur Cang-hi, le 20 décembre 1722. Le même jour son quatrième fils monta sur le trône. On sait les agitations et les changements qui accompagnent d'ordinaire un nouveau règne. Cependant la famille dont je parle n'eut pas d'abord sujet d'être mécontente; le vieux regulo fut avancé d'un degré en considération des services qu'il avoit rendus à l'empereur défunt. Cet honneur lui fut d'autant plus agréable, que depuis deux ans il s'étoit retiré du service; il avoit obtenu la permission de demeurer chez lui, et il ne sortoit guère que pour aller de temps en temps s'informer de la santé de l'Empereur. Il étoit toujours reçu gracieusement de Sa Majesté, qui ne le congédioit jamais sans lui faire quelques présents.

Le prince Lessihin connut bientôt par sa propre expérience combien il est difficile d'être le favori de deux maîtres qui se succèdent l'un à l'autre; on se fait sous le premier

des ennemis dont on a d'ordinaire à souffrir sous le second.

L'Empereur régnañt étoit mécontent de quelques-uns de ses frères, surtout du neuvième, que nous appellerons le neuvième *Ago*. Il le condamna à rendre de grosses sommes d'argent qu'il prétendoit avoir été mal acquises sous le règne de son père, et à partir ensuite pour l'armée; et comme il n'étoit guère plus content du prince Lessihin, et qu'il cherchoit une raison de l'éloigner, il lui donna ordre d'exiger cette somme et d'en poursuivre la restitution. Le prince Lessihin s'aperçut bien que c'étoit un piège auquel il ne pourroit échapper. Effectivement, l'*ago* ne se pressant pas de donner l'argent qui lui étoit demandé, ni de partir, sous prétexte du temps qu'il lui falloit pour amasser une si grosse somme, et d'une maladie qui lui étoit survenue, l'Empereur accusa le prince Lessihin de ces lenteurs affectées: il lui fit une sévère réprimande sur la négligence avec laquelle il exécutoit ses ordres; il lui reprocha d'avoir de plus grands égards pour l'*ago* que pour lui, qui étoit son maître; il lui fit un crime des anciennes liaisons qu'il avoit eues avec le prince, et enfin il lui ordonna de le suivre à l'armée.

Le prince Lessihin sentit bien qu'on ne

voul
pas
tenta
cout

prép
de l
que
qui
il cr

Sa
selo

veill

de l

par

tou

équ

soit

est

l'Er

ma

col

ha

a

tou

Sa

pa

si

bl

vouloit point de justification ; aussi ne se mit-il pas en devoir de faire son apologie ; il se contenta de frapper la terre du front, selon la coutume de l'empire, et il se retira pour se préparer à son voyage qu'on lui commandoit de faire à la suite de l'ago. Cependant, parce que l'Empereur lui donnoit à l'armée un emploi qui répond à celui de nos maréchaux de camp, il crut qu'il étoit de son devoir d'aller saluer Sa Majesté et de lui demander ses instructions selon l'usage. Il se rendit donc au palais la veille de son départ, qui étoit fixé au 5 avril de l'année dernière, et il s'y fit accompagner par son douzième frère, qui étoit devenu *Taitou-ambam*, c'est-à-dire grand-maitre des équipages de l'Empereur, soit pour la guerre, soit pour la chasse. S'étant présenté à celui qui est chargé de rapporter ces sortes d'affaires, l'Empereur, averti que le prince Lessihin demandoit ses ordres, entra dans une grande colère, et lui fit dire qu'il le trouvoit bien hardi d'être venu au palais. Le prince répondit à genoux qu'il venoit avec son frère, le *taitou-ambam*, prendre les derniers ordres de Sa Majesté : les voici, répliqua l'Empereur : partez demain, vous et votre frère. Un ordre si sévère fut un coup de foudre qui fit trembler tous les grands ; mais ce fut véritablement

un coup de prédestination pour ces deux princes, qui acheva de rompre tout-à-fait les liens qui les tenoient encore attachés aux honneurs du siècle. C'est bien ici qu'on peut dire que les voies de Dieu sont incompréhensibles.

Le douzième prince devoit naturellement être frappé de se voir tout-à-coup, et sans nulle raison, enveloppé dans la disgrâce de son frère. Il prévoyoit qu'au lieu des prétendus ennemis qu'on l'envoyoit combattre, il devoit s'attendre à languir dans une dure prison : cependant il ne se troubla point ; il sortit sans se plaindre, et, au lieu de songer à mettre ordre à ses affaires domestiques, son premier soin fut d'aller à l'église demander le baptême : il témoigna au missionnaire qu'il ressentoit une vraie joie de ce que Dieu avoit fait naître pour lui cette occasion d'exécuter la résolution qu'il avoit prise depuis long-temps de ne servir que lui seul. Il fut nommé *Joseph*.

Le prince Lissihin, qui étoit tombé d'un rang bien plus élevé, ressentit aussi plus vivement cette disgrâce. Il n'avoit pas encore les dispositions nécessaires pour recevoir la même grâce que le prince son frère ; mais, pendant le voyage, il eut le temps de réfléchir sur l'inconstance de la fortune et l'instabilité des choses humaines, sur l'injustice des hommes

et la
dans
son
chré
l'on
sura
malk
C
viem
lieu
de la
mais
sem
bon
que
par
tuga
fut
vint
non
I
dès
prié
mes
Ils
pre
et à
épo

et la vanité de tout ce qu'il y a de plus grand dans le monde. Dieu toucha en même temps son cœur par sa grâce, et il résolut de se faire chrétien, regardant cet état comme le seul où l'on puisse trouver une paix solide, avec l'assurance certaine de n'être jamais véritablement malheureux.

Ces deux princes étant arrivés avec le neuvième *ago* à Sinim, ville située à quatre cents lieues à l'ouest de cette cour, sur les limites de la Chine, furent logés séparément dans des maisons ordinaires; mais ils étoient soigneusement surveillés par une garde composée d'un bon nombre d'officiers et de soldats. Ce fut là que le prince Lessihin acheva de s'instruire par les soins du P. Jean Mouram, jésuite portugais, qui avoit suivi le neuvième *ago*, et il fut baptisé le même jour que Notre-Seigneur vint au monde pour sauver les hommes; on le nomma *Louis*.

Les princes *Louis* et *Joseph* commencèrent dès-lors à mener une vie toute nouvelle: la prière, la lecture, l'instruction de leurs domestiques étoient leur occupation ordinaire. Ils écrivirent à leur famille des lettres très pressantes, pour l'exhorter à se faire instruire et à recevoir le baptême. Les princesses leurs épouses, qui n'attendoient que le consentement

de leurs maris, et que la princesse Marie, leur belle-sœur, avoit déjà instruites, s'empressèrent d'embrasser la foi avec plusieurs de leurs filles et de leurs suivantes: toutes ensemble joignirent leurs prières à celles que l'on continuait de faire pour la conversion du vieux regulo, qui ne pouvoit manquer d'être suivie de celle d'un grand nombre de personnes de toute sorte de conditions et d'états.

Le prince aîné s'y appliquoit de toutes ses forces; mais, voyant qu'il n'avançoit que fort lentement, il s'avisa de s'associer un autre prince qui avoit été baptisé secrètement à Peking au temps que le prince Paul partit pour la guerre; il s'appeloit *Joseph*. Sa femme avoit le nom de *Marie*, et sa fille se nommoit *Paula*; il vivoit dans une grande retraite et d'une manière très-exemplaire; il avoit une parfaite connoissance de la religion, et en parloit avec dignité. Les princes, enfants du regulo, l'appeloient leur oncle, parce qu'à compter depuis le fondateur de la dynastie, il se trouvoit de niveau avec leur père; ainsi son âge et sa naissance devoient lui donner sur l'esprit du regulo une autorité que des enfants ne peuvent jamais acquérir.

Pour les lier ensemble et les engager en quelques conversations, le prince aîné entretenoit

souvent son père du mérite du prince Joseph ; il lui parloit avec de grands éloges de son courage , de sa fermeté et de sa constance dans les pratiques de la vertu , de son habileté dans la connoissance des livres , et de tout ce qui concernoit la loi chrétienne , soit qu'il voulût la défendre , soit qu'il voulût la combattre. Ces éloges , qui n'avoient rien d'affecté , et qui étoient jetés comme au hasard dans les divers entretiens qu'il avoit avec son père , firent naître à ce bon vieillard le désir de voir et d'entendre le prince Joseph ; mais , comme une pareille entrevue ne se pouvoit pas faire commodément dans leurs maisons , on convint qu'ils se rendroient tous deux à l'église , où en effet ils se trouvèrent un jour de fête. La conversation fut longue et roula toute sur la religion , principalement sur les points qui révoltoient le plus l'esprit du régulo. Il parut satisfait de ce premier entretien , et surtout du prince Joseph , dont jusque-là il n'avoit pas si bien connu le mérite.

Le prince aîné tâchoit d'entretenir ces favorables dispositions , et pour cela il lui parloit sans cesse des mystères de notre sainte foi , principalement de la bonté de Dieu dans l'incarnation , de la récompense promise aux gens de bien , et des redoutables châtimens que

Dieu exerce sur les méchants; enfin de tout ce qui pouvoit le plus toucher et attendrir son cœur.

Un jour il lui expliqua en détail les cérémonies de la semaine-sainte, auxquelles il venoit d'assister, et il le fit d'une manière si touchante, que le regulo voulut entendre les prières des chrétiens et se trouver à une messe qui fut célébrée avec plus d'appareil qu'à l'ordinaire dans l'église, qu'on avoit extraordinairement parée. Il fut content, et depuis ce temps-là il vint assez souvent à l'église pour s'y prosterner devant l'hôtel et y adorer Jésus-Christ; il envoya même de quoi acheter des cierges et des parfums; enfin il vit volontiers les missionnaires et les traita toujours avec politesse et amitié, jusqu'à leur faire des présents de fruits et d'autres choses de cette nature. Ses enfants chrétiens, et ceux même qui étoient encore infidèles, se réjouissoient de ce changement et en concevoient de grandes espérances. Quoique jusque-là ils n'eussent fait paroître aucune envie d'être chrétiens, ils souhaitoient ardemment la conversion de leur père, afin de l'imiter avec moins de risque. Il n'y en avoit aucun dans cette famille qui n'eût conçu une grande estime de la loi de Dieu, et qui ne permit à ses domestiques de l'embrasser.

Néa
qui
kien
jusq
bre
cusa
kien
remi
C
ébra
parc
raler
miss
res
les n
de c
cont
ainsi
vou
C
gulo
ren
prin
mis
ses
Ses
d'a
po

Néanmoins, ils n'ignoroient pas la persécution qui venoit de s'élever dans la province de Fo-kien ; mais le mal n'étoit pas encore parvenu jusqu'à Peking. Ce ne fut que le 25 de décembre de l'an passé, qu'on nous apprit que l'accusation des deux premiers mandarins de Fo-kien avoit été portée à l'Empereur, qui l'avoit remise au tribunal des rites pour en délibérer.

Cette nouvelle, qui devoit naturellement plus ébranler ces princes que les autres chrétiens, parce qu'ils avoient beaucoup plus à perdre, ne ralentit point leur ferveur. Ils aidèrent les missionnaires de leurs conseils, de leurs prières et de tout leur pouvoir ; mais leurs efforts et les nôtres furent inutiles, et, le 12 de janvier de cette année 1724, la sentence fut publiée contre la religion et contre les missionnaires, ainsi que vous l'avez vu dans une lettre qui vous en fait le détail.

Ce triste événement fit faire au vieux regulo des réflexions qui l'intimidèrent, et il renouvela les menaces qu'il avoit faites aux princes ses enfants ; mais, quand il vit que les missionnaires n'étoient pas renvoyés de Peking, ses frayeurs se dissipèrent, et il se tranquillisa. Ses enfants chrétiens continuoient toujours d'aller à l'église et d'y fréquenter les sacrements, pour se fortifier davantage dans ces temps de

contradictions, où leur foi alloit être exposée à de rudes épreuves; mais, parce que l'Empereur venoit de défendre sous de rigoureuses peines toute sorte d'assemblées, soit dans les pagodes, soit ailleurs, nous fûmes aussi obligés de prendre des mesures de prudence et de sagesse, et d'enjoindre aux chrétiens de ne venir à l'église que par petites troupes, de peur qu'un trop grand concours n'attirât un ordre de la tenir fermée.

Les PP. portugais prièrent aussi ces seigneurs de modérer leur zèle, et d'y venir un peu plus rarement, jusqu'à ce qu'on eût vu quel tour prendroit cette affaire. Ils répondirent d'abord que le premier officier des gardes de leur quartier étoit un homme de leur dépendance, et qu'il n'y avoit point à craindre qu'il se fit leur délateur. Tout ce qu'on put obtenir d'eux, ce fut qu'ils s'y rendroient sans équipage, dans des voitures de particuliers ou en chaises, et qu'ils y viendroient de grand matin pour entendre la première messe. Rien de plus édifiant que la piété avec laquelle ils y assistoient; loin de chercher dans l'église, comme on fait en Europe, les places les plus distinguées et les plus commodes, ils se mettoient à genoux indifféremment, les uns confondus parmi le peuple, les autres dans un coin et à l'écart,

d'où ils pouvoient voir le prêtre à l'autel, et où ils n'étoient vus que de Dieu seul. Il étoit rare qu'ils sortissent après la première messe; ils entendoient d'ordinaire toutes celles qui se célébroient, de même que les longues prières que les chrétiens récitent à haute voix à la fin de la dernière messe; et ils assistoient à tous ces exercices avec une modestie admirable, et dans la posture la plus respectueuse. Accoutumés qu'ils sont de se tenir dans le plus profond respect en présence de l'Empereur, ils se croioient infiniment coupables s'ils respectoient moins l'auguste sacrifice qui s'offre au souverain Maître des rois et des empereurs, et ils seroient étrangement scandalisés s'ils étoient témoins de ce qui se passe souvent dans nos églises d'Europe.

Après avoir commencé si saintement la journée, ils en sanctifioient le reste dans leurs palais par la lecture des livres de piété, par l'instruction de leurs domestiques, et par la prière que chacun d'eux faisoit faire en commun dans sa famille. Et comme parmi les princesses chrétiennes et les autres dames, il y en avoit peu qui connussent les caractères chinois, et qu'elles souhaitoient de comprendre le sens des prières vocales de l'église, elles prièrent le P. Suarez, leur confesseur, de leur en

procurer une traduction en langue tartare. Effectivement, quoiqu'il n'y ait personne qui ne sache parler la langue chinoise, il y en a peu cependant qui entendent ce qui est écrit d'un style un peu relevé, quand on leur en fait la lecture, ou bien qu'ils le récitent eux-mêmes après l'avoir appris par cœur. Le P. Suárez m'engagea dans ce travail, dont je me chargeai volontiers. Quand j'eus achevé la traduction de ce qu'il y avoit de plus essentiel, je l'envoyai au prince Jean et au prince Paul pour la revoir et corriger les fautes qui auroient pu s'y glisser contre la finesse du langage. J'avois dessein de les engager eux-mêmes à traduire en langue tartare des livres qui traitent de la religion, mais ils s'en excusèrent toujours, en apportant pour raison qu'outre le peu d'habitude qu'ils avoient de traduire, il étoit presque impossible qu'il ne leur échappât quelque chose de peu exact par rapport au dogme, et que nos saintes vérités n'en fussent altérées.

A cette occasion ils renouvelèrent les instances qu'ils m'avoient déjà faites de les aller voir, parce que, quelque envie qu'ils eussent de nous rendre visite, ils n'avoient pas la même liberté de venir dans notre église que dans celle des Portugais. L'église française est dans

l'enc
dre,
rue
et de
n'en
qui
J
me
leur
asse
le p
pas
ne
qu'
rita
fait
qu
eu
gr
un
liu
ex
po
vé
de
ec
la

l'enceinte extérieure du palais; et, pour s'y rendre, il faut passer par une porte et par une rue où se trouvent à tous moments des regulo et des mandarins qui vont et qui viennent; ils n'eussent pas manqués d'être découverts, ce qui auroit eu des suites très fâcheuses.

Je leur promis donc de les aller voir, et je me rendis chez eux au jour et à l'heure que je leur avois marqués. Je les trouvai presque tous rassemblés à l'hôtel du prince Paul, lequel est le plus grand et le plus orné. Je ne les avois pas vus depuis leur conversion, parce qu'ils ne suivoient plus l'Empereur en campagne, et qu'ils avoient cessé d'aller au palais. Je fus véritablement frappé du changement qui s'étoit fait en leurs personnes, et qui paroissoit jusque dans leur extérieur. On ne voyoit plus en eux ce faste et certains airs de fierté que les grands affectent encore plus ici qu'ailleurs, mais une modestie surprenante, et des manières si humbles qu'elles me faisoient de la peine.

Comme je paroissais confus des honneurs extraordinaires qu'ils me rendoient, ils me répondirent qu'ils ne pouvoient avoir trop de vénération pour des personnes qu'ils regardoient comme leurs pères, qui avoient eu le courage de tout sacrifier pour leur procurer la vie de l'ame, qui étoient les ministres du

Dieu vivant, qui lui sacrifioient tous les jours la chair de Jésus-Christ, et qui nourrissoient les peuples de cette viande salutaire. Enfin, il me fallut essayer toutes les civilités dont ils m'acabloient, après quoi ils me dirent qu'ils avoient plusieurs difficultés à me proposer, et qu'ils en avoient mis quelques-unes sur le papier, de peur qu'elles ne leur échappassent de la mémoire. Mais ce n'étoit plus, comme autrefois, par esprit de chicane et de contradiction qu'ils me proposoient leurs doutes; ils n'avoient en vue que de s'instruire de leurs devoirs et des moindres choses sur les obligations de la loi, sur ce qui étoit péché ou ne l'étoit pas. Ils pouvoient même le scrupule jusqu'à des minuties telles que pourroient faire de jeunes personnes qui ont nouvellement embrassé la vie religieuse. Je n'en rapporterai que deux exemples pour ne point vous fatiguer d'un détail qui deviendroit peut-être ennuyeux.

C'étoit pour lors le temps du carême. Le prince Paul et le prince François l'observoient exactement, même les jours qu'ils eussent pu s'en dispenser sans offenser Dieu. Pour ce qui est du prince Jean, il ne jeûnoit que rarement; son confesseur le lui avoit défendu, à cause de ses maladies habituelles, et parce que presque tous les jours il prenoit quelque remède: d'ail-

leurs il ne mangeoit que très peu, mais il ne pouvoit observer aucune règle; son mal l'obligeoit de prendre des aliments à quelque heure que ce fût, ou de jour ou de la nuit, selon que la nécessité le demandoit: c'étoit là la source de son acrupule.

« Mon confesseur me défend de jeûner, me dit-il, je dois lui obéir; cependant ma famille, mes domestiques, tous jeûnent avec exactitude. Parmi tant de gens, est-il possible qu'il n'y en ait pas quelqu'un qui ne se scandalise de ma conduite, et qui ne murmure, du moins en secret, de voir que dans ce temps de pénitence et de mortification je me traite avec tant de délicatesse? c'est ce qui me fait de la peine: je brains que quelques-uns ne se relâchent par l'impression que peut faire mon exemple, et ne s'autorisent à diminuer de la sévérité du jeûne,

Voici un autre sujet d'inquiétude; m'ajouta-t-il: il y a trois jours que pendant la nuit je ne pouvois m'endormir à cause d'un certain bruit que j'entendois hors de ma chambre; j'appelai les domestiques, pour m'informer de ce que c'étoit; ils se levèrent, et ne trouvant rien, ils allèrent se recoucher; le bruit recommença; je les fis encore lever, et la princesse mon épouse qui entendit

» le même bruit, se leva pareillement; tous en-
» semble ils allèrent examiner de quoi il s'agis-
» soit; ils trouvèrent que c'étoit une fenêtre mal
» arrêlée que le vent agitoit; ils y mirent ordre,
» et se retirèrent. Je commençai alors à réfléchir
» sur la faute que je venois de faire: Quoi! me
» dis-je à moi-même, pour ma commodité parti-
» culière, et pour dormir à mon aise, faut-il que
» j'aie incommodé tant de gens? que je les aie
» fait lever deux fois dans une nuit assez froide?
» Ne pouvois-je pas prendre patience et con-
» sidérer Jésus-Christ attaché à la croix? Je vous
» prie, mon père, de me dire si la faute que j'ai
» commise en cela est bien grande. »

Les princes, ses frères, me proposèrent beau-
coup d'autres difficultés qui marquoient éga-
lement quelle étoit la délicatesse de leur con-
science, et qui feroient confusion aux chrétiens
les plus servents d'Europe. J'admirai surtout
leur zèle à instruire le prochain. Comme ils
craignoient d'avancer quelque chose dans leurs
instructions qui ne fût pas assez exact, ils me
firent une infinité de questions. Je ne pus ré-
pondre qu'à une partie, en six heures de temps
qu'ils me retinrent; ils me firent promettre de re-
tourner bientôt les revoir, et je le fis plusieurs
fois, croyant ne pouvoir rien faire de plus utile
que d'instruire à fond de tels catéchistes qui

peu
gile
où
avec
sion
U
cati
la lu
dou
imp
» me
» et
» pr
» qu
» cri
» co
» Q
» fe
» m
» p
» D
» b
» d
» n
» n
» l
» r
» r

peuvent pénétrer et porter la lumière de l'évangile dans des lieux où nous n'avons nul accès, et où ils sont toujours mieux venus, et écoutés avec plus d'attention que les plus habiles missionnaires.

Un jour le prince Jean me demanda l'explication d'un passage de l'écriture sainte; après la lui avoir donnée, je lui dis qu'il l'avoit sans doute déjà lue dans l'explication des évangiles, imprimée depuis long-temps. « Cela est vrai, » me dit-il, mais les livres ne disent pas tout, et ne répondent pas à tous les doutes. J'apprends toujours quelque nouvelle chose, lorsque j'entends les missionnaires expliquer l'écriture; mes doutes s'éclaircissent, et mes connoissances se développent peu à peu. » Quand je me fis chrétien, ajouta-t-il, je croyois fermement les vérités de la religion et ses mystères; j'avois demandé cette grâce à Dieu pendant trois ans, et il me l'avoit accordée. » Depuis que j'ai reçu le baptême, la foi s'est bien autrement fortifiée dans mon cœur: les difficultés qui me restoient se sont entièrement applanies: par exemple, je n'avois jamais bien compris, comme je fais à présent, l'amour infini de Jésus-Christ pour les hommes dans le mystère de l'incarnation, et je fais maintenant mes délices de penser à ce qui ré-

« voltoit si fort mon esprit dans un autre
« temps. »

« Je ne finirois point, si je racontois en détail
tout ce qui se passa d'édifiant dans ces con-
versations; ils les finissoient toujours par me
prier d'offrir le saint sacrifice de la messe, pour
obtenir de Dieu la conversion de leur père.
« Notre frère aîné, me disoient-ils, s'y emploie
« avec zèle; mais, comme il n'a pas encore reçu
« lui-même la grâce du baptême, nous craignons
« que ses paroles ne soient pas assez efficaces.
« Il faut vous donner la peine de l'aller visiter
« vous-même avec le P. Suarez, qui l'a déjà
« vu plusieurs fois: il vous a connu en Tarta-
« rie; vous lui parlerez *mant-cheou*, et vous
« lui ferez plaisir. » J'acceptai volontiers cette
offre, et l'aîné des princes en fit bientôt naître
l'occasion, afin qu'il ne parût rien d'affecté
dans notre visite.

« Ce *regulo* nous reçut avec cet air aisé et fa-
milier si naturel à tous ceux de sa famille. Il
me fit d'abord quelques questions sur la géo-
graphie de la pointe orientale de la province
de *Leao-tong*, parce qu'il savoit que j'y avois
été; mais quand je faisois tomber le discours
sur la religion, il ne me répondoit presque
rien; et comme s'il eût appréhendé de s'enga-
ger trop avant, il détournoit adroitement le

discours sur des matières de pure curiosité, et il terminoit la conversation par les compliments ordinaires.

Deux choses surtout retiennent ce prince dans ses premiers engagements : la crainte de l'Empereur, et la persuasion où il est, qu'ayant toujours vécu en homme d'honneur, sans faire tort à personne, Dieu, qu'il honore, est trop bon pour vouloir le damner; et que si les offrandes qu'il lui fait à sa manière ne lui étoient pas agréables, il n'auroit jamais donné la victoire à une poignée de Tartares-Mant-cheoux, contre tant de millions de Chinois, ni la force de conquérir et de conserver un si grand empire; qu'enfin tant de traits de la protection divine sur la nation tartare, font assez connoître qu'on peut se sauver dans la religion des Mant-cheoux.

Peu de jours après ces visites, le regulo donna ordre à son fils aîné d'avertir ses frères et ses neveux de ne plus aller à l'église en foule, comme ils avoient fait à la dernière fête, où il les avoit fait observer, et même de n'y plus aller si souvent, afin de ne pas donner occasion à des recherches qui exciteroient infailliblement un grand orage. Cet ordre s'accordoit assez avec les avis que les pères avoient déjà donnés aux chrétiens. Sur

cela les princes s'assemblèrent chez le prince Jean pour délibérer ensemble : tous convinrent que leur père avoit raison, et qu'il falloit déferer à ses ordres ; que c'étoit même beaucoup qu'il permit d'y aller quelquefois ; mais il ne pouvoit déterminer qui d'entre eux iroit à l'église les dimanches et les fêtes, ou s'en abstiendrait ; aucun d'eux ne vouloit céder cet avantage à l'autre. Ils convinrent de s'en rapporter à ma décision et à celle du P. Suarez. Ils nous envoyèrent donc prier de nous rendre incessamment chez eux pour une affaire importante. Comme j'étois le plus éloigné, je partis sur le champ. Je demandai en chemin faisant à l'officier qui étoit venu me querir, s'il savoit quelle étoit cette affaire : car, dans un temps de persécution comme celui-ci, je craignois qu'il ne fût arrivé quelque nouvel incident ; comme il me répondit qu'il ne s'agissoit que d'une légère contestation qui étoit survenue entre eux, j'eus l'esprit en repos.

En effet, lorsque nous fûmes arrivés l'un après l'autre chez le prince Jean, et que nous eûmes entendu le fait qu'ils nous expliquèrent, nous leur répondimes que, pour le premier article, le regulo avoit raison ; que, pour le second, ils devoient s'accorder ensemble, et que nous serions bien aises de les voir se détermi-

ner eux-mêmes. Le prince Jean, qui craignoit qu'on ne lui donnât l'exclusion, parla le premier : « Il est clair, dit-il, que ceux qui sont » chrétiens ont une obligation étroite d'en- » tendre la messe les jours de fêtes sous peine » d'un grand péché, à moins que des raisons » essentielles ne les en dispensent ; » après quoi il se tut sans faire aucune application aux autres princes qui n'étoient que catéchumènes. L'aîné vit d'abord que cette réponse s'adressoit à lui, aussi bien qu'à ceux de ses frères qui n'avoient pas reçu le baptême, et il répondit pour tous en ces termes :

« Nous n'avons garde de vous faire manquer » à des devoirs essentiels, ni de rien exiger » de vous qui soit contraire à vos obligations ; » c'est pourquoi nous prendrons si bien nos » mesures que nous ne nous trouverons ja- » mais à l'église quand vous y serez. Par ce » moyen il n'y aura point de foule, nous ne » donnerons lieu à aucun soupçon, et chacun » sera content. » Nous applaudîmes tous deux à cette résolution ; ainsi finit la dispute, qui certainement ne demandoit pas notre présence, mais, avant que de les quitter il fallut encore essayer une infinité de questions, et résoudre beaucoup de doutes.

Comme je sortois, le prince Paul m'invita

à venir voir sa chapelle, parce qu'il avoit à me consulter sur la disposition des tableaux. Je lui dis naturellement qu'il auroit pu m'en parler le dernier jour que j'eus l'honneur d'aller chez lui. Il me répondit en riant, que c'étoit à dessein qu'il ne m'en avoit rien dit, que sa vue étoit de me fournir une raison qui m'engageât à le venir voir une autre fois, et de profiter du temps que je lui accorderois pour s'instruire de plus en plus de ses obligations. J'y allai donc, et je ne crains point d'exagérer en disant que je vis la plus belle chapelle qui soit à la Chine; je pourrois même ajouter qu'elle ne dépareroit pas le palais d'un prince en Europe. Il a choisi exprès un espace qu'il a fermé de belles murailles, sans déranger l'ordre et la symétrie de son hôtel. On y entre par une belle porte, et l'on voit d'abord une terrasse élevée de trois pieds, assez profonde et assez large; elle est revêtue de pierres blanches, et pavée de briques taillées, polies et vernissées d'une huile cuite et luisante: le tout si bien joint qu'on diroit que ce n'est qu'une seule pièce. Au bout de cette terrasse s'élève le bâtiment qui fait le corps de la chapelle. Ce qui en paroît au-dehors, le bois de charpente, les portes, les fenêtres, tout éclate d'or, de vernis et de peintures; les angles

son
art et
couve
fleurs
que j
cet é
La
tants
ce qu
peint
luisan
dont
De c
du m
se re
deme
place
il y a
ment
à-fai
à qu
la ch
dont
cour
D
tabl
sait
mili

sont de briques et de pierres travaillées avec art et mêlées de divers ornements chinois; la couverture est aussi très propre, et ornée de fleurs oiselées dans les arêtes du toit. J'avoue que je fus frappé en considérant le dehors de cet édifice.

La grande porte qu'on ouvre, a quatre battants. Je ne dirai pas de quel bois elle est, parce qu'en dehors et en dedans elle est toute peinte d'une couleur rouge mêlée d'huile aussi luisante que le vernis, et semée de filets d'or, dont les figures me parurent fort agréables.

De ces quatre battants, il n'y a que les deux du milieu qui s'ouvrent d'ordinaire, et qui se replient en dedans sur les deux autres qui demeurent arrêtées; mais, quand on a besoin de place, soit aux jours de cérémonie ou quand il y a beaucoup de monde, ils peuvent aisément s'ouvrir tous quatre, et même s'ôter tout-à-fait. Pour lors le pavé de la terrasse qui est, à quatre pouces près, de niveau avec celui de la chapelle, sert à agrandir de moitié l'espace dont on a besoin, quand il y a un grand concours de fidèles.

Dans le fond de la chapelle, on voit un retable doré, fait par un ouvrier habile, et qui sait travailler sur les modèles d'Europe. Au milieu, est un tableau de la très sainte Trinité;

d'un côté, celui de l'Ange gardien, et de l'autre, celui de saint Joseph, tous peints à l'huile et d'une main chinoise; mais ils ont été retouchés par le frère Castillon, jésuite milanais, et habile peintre. L'autel, les gradins, la croix, les chandeliers, les vases, les fleurs, les cassolles et tous les autres accompagnements sont d'un fort bon goût. En un mot, tout y brille d'or, de vernis et de peinture; le pavé même est si luisant qu'il faut le couvrir de tapis de peur d'y glisser.

Vous jugez assez du plaisir que je ressentis en voyant ce prince qui ne s'occupoit que du culte du Seigneur, et qui n'épargnoit nulle dépense pour lui dresser des autels. Comme je le félicitois de son zèle, il m'interrompit pour me demander s'il y manquoit quelque chose, et qu'il l'ajouterait aussitôt : « Non, » lui dis-je, il n'y manque plus qu'un bon nombre d'adorateurs du vrai Dieu; puisque » vous avez commencé à sanctifier votre autel, » vous ne devez plus y laisser aucun serviteur » du démon, mais il faut les gagner tous à Jésus-Christ. »

Il me répondit sur cela qu'il y avoit plusieurs personnes de l'un et l'autre sexe, tant dans sa famille que dans celle de ses frères et de ses neveux, qui n'attendoient que la béné-

dicti
bapt
qu'il
nir
diffé
et q
imp
L
mon
Six
en e
trou
déjà
nev
chré
tres
béné
ritu
tout
la c
flée
frou
d'm
mo
dor
cha
ten

diction de cette chapelle, les uns pour y être baptisés, les autres pour y faire leurs dévotions; qu'il me prioit de presser le P. Suarez de venir faire au plutôt cette cérémonie; que de différer d'un seul jour, e'étoit beaucoup perdre et qu'il attendoit cette grâce avec une extrême impatience.

Le jour fut donc arrêté pour cette cérémonie: elle se fit avec beaucoup d'appareil. Six missionnaires y étoient invités, mais il n'y en eut que quatre qui purent y assister. Nous trouvâmes à notre arrivée que le prince avoit déjà rassemblé dans son hôtel ses frères, ses neveux et ses arrière-neveux, les uns déjà chrétiens, les autres catéchumènes, avec d'autres fidèles tuteurs de ses amis. La chapelle fut bénite avec toute la solennité que prescrit le rituel romain; après quoi se fit la prière, que tous récitèrent à genoux, chacun dans son rang.

Quand nous fâmes sur le point de sortir de la chapelle, tous les princes, petits et grands, fléchirent les genoux et battirent la terre du front pour nous remercier; nous leur rendîmes le salut à la manière du pays: tout le monde s'étant levé, quelques-uns des pères donnèrent au prince Paul des reliques bien emballées, des croix et des médailles qui portent avec elles des indulgences; il les reçut à

gendoux dans un profond respect, et avec une joie qui éclatoit sur son visage et dans ses paroles. Rien de plus édifiant que la confiance que ces princes ont en ces choses saintes; aussi leur piété a-t-elle été récompensée de Dieu par des grâces toutes particulières.

Dela, nous fûmes conduits dans une grande salle bien préparée pour nous y asseoir, et y prendre le thé. Ce fut alors que la princesse Marie, qui, de son côté, avoit pareillement rassemblé dans un appartement séparé les dames ses belles-sœurs, ses nièces, etc., les conduisit dans la chapelle nouvellement bénite, pour y faire leurs prières; après quoi les ramena dans son appartement pour les y traiter, tandis que son mari, le prince Paul, nous traitoit dans la grande salle. Tous les conviés furent régalez splendidement : le repas fut servi avec un bel ordre et par des officiers proprement vêtus. Le prince Paul en faisoit les honneurs, et tout s'y passa sans la moindre confusion.

Si la musique et la comédie ne s'y trouvèrent pas comme aux autres festins des Chinois, la joie et la piété y régnèrent. L'entretien roula principalement sur la forme et la grandeur de la chapelle qui seroit construite à la conversion de leur père : celle-là devoit surpasser toutes les autres, et contenir quel-

ques
exer
qu'u
fem
rang
Chri
Co
ce q
de la
d'un
A
un e
de le
la to
est e
ment
quoi
salue
qual
leur
parti
Q
de d
nois
se fi
fait
le de
nies.

ques milliers de personnes, parce que son seul exemple seroit suivi du reste de la famille, et qu'une grande partie des parents du côté des femmes déjà instruits, et d'autres ébranlés, se rangeroient tous sous l'étendard de Jésus-Christ.

Comme il est naturel de désirer aisément ce qu'on souhaite avec passion, ils parloient de la construction de cette chapelle, comme d'une chose prochaine.

A la fin du repas, les princesses envoyèrent un eunuque, qui, un genou en terre, demanda de leur part si les pères se portoient bien. Ici la coutume est de se lever, de répondre qu'on est en bonne santé, et de demander pareillement si les princesses se portent bien, après quoi l'envoyé se retire; c'est une manière de saluer qui se pratique chez tous les gens de qualités par les dames, lorsqu'on va visiter leur mari ou leurs enfants, et qu'on est ami particulier de la famille.

Quand on eut desservi le fruit et présenté de deux espèces de thé, à la tartare et à la chinoise, le prince Paul, pour nous entretenir, se fit apporter quantité de peintures qu'il avoit fait faire dans son hôtel, et dont il avoit donné le dessein. C'étoient des énigmes, des emblèmes et des devises. Chaque peinture avoit son

explication en vers ou en prose; le sens renfermoit toujours une morale utile, ou l'explication d'un point de la religion. Il se servoit de cette industrie pour engager insensiblement ceux qui venoient la voir, à l'entendre parler de Dieu et de sa loi.

Avant que de nous laisser sortir, ce prince pressa fort le P. Suarez de venir dire la messe dans sa chapelle pour les femmes chrétiennes qui ne pouvoient pas sortir. Ce père ne voulut s'engager à rien, de peur qu'on ne lui demandât trop souvent la même grâce, et qu'il ne se vît obligé de l'accorder aussi aux frères et aux neveux qui travailloient pareillement à bâtir des chapelles, chacun dans leur hôtel; mais le prince Paul l'alla trouver à l'église, et il lui fit tant d'instances, qu'enfin il lui promit d'aller dire la première messe le jour de la Sainte-Trinité, à laquelle sa chapelle est dédiée; il y donna la communion ce jour-là à cinquante-neuf personnes du sexe, qu'il avoit auparavant disposées, et y en baptisa plusieurs autres; ce furent là les premiers fruits qui furent recueillis dans ce saint lieu.

De si belles espérances ne pouvoient manquer d'être traversées, selon la destinée de toutes les œuvres qui tendent à la gloire de Dieu et au salut des âmes; le démon avoit

trop
ligio
d'oï
tant
prin
cette
rod
moir
et en
D
l'a sa
purif
s'éto
rage
des
les p
et d
pou
men
S
man
rins
avo
pré
men
pre
leu
ma

trop d'intérêt de ne pas permettre que la religion prit de si fortes racines dans une famille, d'où elle se répandoit de tous côtés, par autant de bouches qu'il y avoit de princes et de princesses convertis; et, ne pouvant détruire cette union du troupeau avec les pasteurs, qui produisoit tant de conversions, il a tâché du moins de l'affoiblir en séparant l'un de l'autre, et en dispersant le troupeau.

Dieu, toujours admirable dans ses desseins, l'a sans doute ainsi permis, pour éprouver et purifier davantage ses nouveaux serviteurs. Il s'étoit déjà servi d'eux pour relever le courage des plus timides, et ranimer la ferveur des ames tièdes; il les choisit encore comme les plus forts dans la foi, pour servir d'exemple et de modèle à tous ceux qui ont à souffrir pour son saint nom: on verra qu'ils ont dignement répondu à un choix si glorieux.

Sur la fin de juin de cette année, on nous manda de toutes les provinces que les mandarins, en exécution des ordres de l'Empereur, avoient signifié aux missionnaires de se tenir prêts à partir pour Macao vers le commencement de septembre. Les mandarins de Canton pressoient encore plus que les autres ceux de leur ville, de se pourvoir de bonne heure de maisons à Macao, pour y transporter leur ba-

gage, et s'y rendre au plus tard avant la mi-septembre.

Sur ces connoissances, nous songeâmes à faire un dernier effort pour obtenir de Sa Majesté que du moins elle nous fit la grâce de laisser les Missionnaires à Canton, sans les obliger d'aller à Macao. Nos raisons sont détaillées dans un mémorial que nous lui fîmes remettre le premier jour de juillet avec bien de la peine, par le moyen de ses deux frères, le treizième et le seizième regulo. Sa Majesté répondit par un ordre qu'elle donna aux mandarins de Canton, de ne pas presser le départ des Européens, et de l'informer au plutôt s'il y auroit de l'inconvénient à les laisser à Canton. L'Empereur fit passer cet ordre par les quatre gouverneurs de l'empire; après quoi il nous appela pour la première fois en sa présence, le P. Bouvet, le P. Kegler et moi. Il nous fit un discours qu'il avoit préparé, comme s'il eût voulu se justifier et réfuter les principaux points des écrits que nous lui avions présentés pour notre défense. Toutes ces pièces se trouvent dans la lettre précédente du P. de Mailla.

Il y a cependant une chose à remarquer que vous n'y trouverez pas; c'est qu'un peu avant que d'être admis en la présence de l'Empereur,

son
neu
à qu
C
aieu
les
plus
ami
qu'
pré
e
m
t
fa
Je f
un
vér
ens
rép
me
l
fi
l'
t
pa
ne
co

son oncle maternel, l'un des quatre gouverneurs de l'empire, qui se trouvoit là, me tira à quartier pour me donner un avis.

Ce seigneur, de même que son père et son aïeul, a toujours eu beaucoup de liaisons avec les Missionnaires, et les a même logés chez lui plusieurs années; il crut donc que l'ancienne amitié l'obligeoit à nous donner des conseils qu'il croyoit nécessaires dans les conjonctures présentes : « Prenez garde à vous, me dit-il, » et, au temps où nous sommes, prêchez un peu » moins votre religion; vous renversez les coutumes de l'empire, vous troublez la paix des » familles, vous brouillez les fils avec les pères. » Je fus d'abord surpris d'entendre ainsi parler un homme qui, d'ailleurs, étoit instruit des vérités chrétiennes et de la morale que nous enseignons aux peuples. Comme je voulois lui répondre, il m'interrompit brusquement, et me dit : « Ne sais-je pas ce qui se passe dans » la famille du vieux *Sou-nou-Peylé*, dont les » fils ont embrassé votre loi? L'Empereur » l'ignore-t-il? Je vous le répète, faites attention à l'avis que je vous donne. » Il n'en dit pas davantage, parce qu'un des autres gouverneurs vint se joindre à nous.

Le même jour, premier de juillet, arriva, comme nous l'avons su depuis, un mémorial

secret adressé à l'Empereur par le fameux *Nien-Kem-yao*, tsong-tou des deux provinces de Chan-Si et de Chen-Si, grand-général de toutes les troupes envoyées contre Tse-Vam-Raptan, et frère de Nien-si-yao, vice-roi de Canton. Dans ce mémorial, il accusoit les princes Louis et Joseph de s'être faits chrétiens, d'avoir contribué de leur argent à la construction d'une église, et de parler souvent en secret au P. Mouram.

Nous n'avons pas vu les autres articles que contenoit l'accusation; ceux-ci même sont parvenus jusqu'à nous par une voie à laquelle on ne devoit pas s'attendre. Le fils de l'accusateur, qui est aujourd'hui censeur public à Peking, ayant reçu le mémorial de son père pour le remettre aux quatre gouverneurs de l'empire, on donna avis secrètement à un des fils du vieux *regulo Sounou*, qui étoit son allié et son ami. Celui-ci en avertit ses autres frères; mais il est vraisemblable qu'ils n'en dirent rien à leur père, de peur de l'affliger. Je n'ai pu savoir si l'Empereur avoit déjà reçu ce mémorial quand il nous admit en sa présence, ou s'il ne le reçut qu'après qu'il nous eut congédiés. Il paroît par certaines choses que nous dit l'Empereur, et surtout par celles que me dit son oncle, qu'il lui avoit déjà été communiqué.

Dès le jour suivant, les princes chrétiens m'envoyèrent inviter d'aller à leur hôtel, ils étoient curieux de savoir le détail de ce qui s'étoit passé devant l'Empereur et avec les grands, avant que Sa Majesté nous eût admis en sa présence. Je m'en excusai pour ce jour-là à cause de quelques occupations qu'il m'étoit impossible de différer. Dans l'impatience où ils étoient d'être instruits de ce qui s'étoit passé à notre audience, le prince aîné, qui n'étoit que catéchumène, crut pouvoir, avec moins de risque, me venir trouver. Il m'aborda d'un air content, et me dissimula tout ce qu'il savoit du mémorial secret, pour ne point me donner une inquiétude inutile. Je lui fis un détail exact de ce que nous avoit dit Sa Majesté, sur quoi il fit les réflexions d'un homme d'esprit, et qui avoit une connoissance parfaite de la disposition de la cour, et de tous les acteurs qui y jouent actuellement leurs rôles. Mais il parla toujours en prince vraiment chrétien, et qui n'étoit plus touché de tout ce qu'on appelle faveur et fortune.

Il me pressa de lui rapporter les expressions mêmes dont s'étoit servi l'oncle maternel : je me contentai de lui dire en général, que ce seigneur savoit qu'il y avoit beaucoup de chrétiens dans leur famille, que l'Empereur ne

pouvoit pas l'ignorer, et qu'il falloit agir avec réserve, mais je lui dissimulai ce qu'il m'avoit dit de plus fort, à peu près par le même motif qui le portoit à me cacher la connoissance qu'il avoit du mémorial secret. Je craignois qu'il n'en devint plus timide, ou que sans y penser, il ne portât la frayeur et la crainte dans l'âme des plus foibles. Mais que je le connoissois mal, et que je lui rendois peu de justice ! Quoique je le regardasse comme un grand homme de bien, l'idée que j'avois de lui ne répondoit pas à sa vertu, et s'accordoit mal avec les progrès qu'il avoit déjà faits dans les voies de Dieu.

Ce grand homme, qui prévoyoit le renversement de toute sa famille, le regardoit, non pas comme un état de malheur et de disgrâce, mais comme une source de paix, de bonheur, et de tranquillité qui ne pourroit plus lui être ravie. Il voyoit venir la tempête, et, loin d'appréhender d'en être submergé, il s'assuroit qu'elle alloit le jeter dans le port du salut. Ces pensées le remplissoient de la plus douce consolation; à la vérité il dissimuloit les sentiments de son cœur, mais sa joie éclatoit jusque sur son visage, et causoit cet épanouissement avec lequel il me quitta, et dont la cause ne m'étoit pas connue. Je savois encore moins que

je l'
vie,
bien
join
J'
que
app
mo
sidé
chez
et p
que
sem
mén
leur
d'ail
ble
quo
L
pré
mo
je v
lais
prin
jésu
réc
rép
ton

je l'entretenois pour la dernière fois de ma vie, et qu'il n'y auroit plus que l'éternité bienheureuse qui devoit un jour nous rejoindre.

J'allai enfin visiter le prince Jean, et, quoique je ne doutasse pas que son aîné ne lui eût appris ce que j'avois à lui dire, je crus néanmoins devoir lui donner cette marque de considération et d'amitié. Je fus surpris en entrant chez lui d'y trouver presque tous ses frères, et plusieurs de ses neveux. Je craignis d'abord que quelque fâcheux événement ne les eût rassemblés; mais, comme je leur trouvai cette même gaieté, et cet air aisé et agréable qui leur est ordinaire, je me rassurai, sachant d'ailleurs que l'union étroite qu'ils ont ensemble les réunit souvent dans le même hôtel, quoiqu'ils aient chacun leur palais séparé.

La conversation fut assez semblable aux précédentes: ils ne me parlèrent point du mémorial secret dont ils avoient connoissance, mais je vis bien que leur aîné ne leur avoit rien laissé ignorer de notre dernier entretien. Le prince Jean me demanda s'il étoit vrai que deux jésuites et neuf chrétiens eussent souffert tout récemment le martyre dans le Tunquin. Je répondis que nous en avions reçu avis de Canton, et que nous en attendions le détail. Il prit

de là occasion de parler du bonheur des martyrs, et de la grâce singulière que Dieu leur fait, de les conduire au ciel par une voie si courte. « Mais qui oseroit espérer une telle » grâce, ajouta-t-il ? » Puis, se tournant vers ses frères, il leur dit d'un air riant. « Oh ! que » nous sommes entrés bien à propos dans le » bercail de Jésus-Christ ! un peu plus tard la » porte en étoit fermée. » Il faisoit allusion au mémorial qui avoit été présenté à l'Empereur contre lui et contre ses frères ; comme on avoit eu soin de me le cacher, je ne pouvois pas tout-à-fait comprendre ce qu'il vouloit dire ; mais, ayant remarqué quelques mouvements parmi les domestiques, et qu'ils venoient souvent parler à l'oreille de leurs maîtres, je crus que quelque affaire les occupoit, et qu'il étoit temps de me retirer. Je me levai donc comme pour prendre congé d'eux ; mais le prince Jean, qui vit mon embarras, me dit aussitôt que le regulo leur père étoit parti le matin pour aller à la sépulture de ses ancêtres, et que peu après son départ l'Empereur avoit ordonné qu'on le fit venir au palais ; qu'à l'instant on avoit couru après lui pour le faire retourner ; qu'il seroit sans doute déjà arrivé au palais ; que, selon les apparences, l'Empereur n'étoit pas content, et qu'ils étoient tous ras-

sem
rete
sa c
bea
Not
grá
phy
écla
J
n'es
éto
con
par
affa
sair
I
pas
pon
les
du
de
nal
de
Ma
qu
cha
tou
rég

sembles pour en savoir des nouvelles à son retour : il me pria ensuite de le confesser dans sa chapelle. Ces princes ont enfin obtenu, après beaucoup de prières, la permission de recevoir Notre-Seigneur tous les huit jours : c'est une grâce qu'on ne pouvoit pas refuser à des néophytes d'une conscience si pure, et que Dieu éclairoit d'une façon si particulière.

Je me retirai, la tristesse dans le cœur, car je n'espérois rien de consolant de l'ordre qui étoit venu au regulo. Tous nos pères jugèrent, comme moi, que nous n'avions point d'autre parti à prendre que de recommander cette affaire à Dieu, et de nous conformer à sa sainte volonté.

Le lendemain, nous apprîmes ce qui s'étoit passé au palais. Dès que le regulo parut à la porte où est la garde intérieure et où sont assis les grands, un des quatre gouverneurs, regulo du premier ordre, fils unique du frère aîné de l'empereur *Cang-hi*, et président du tribunal des princes, fit mettre à genoux ce vieillard de soixante-dix-sept ans, et, par ordre de Sa Majesté, il lui lut une longue liste des fautes qu'avoient commises ses ancêtres; il lui reprocha que ceux de sa branche avoient été de tout temps les ennemis secrets de la branche régnante. Venant ensuite à ses fautes person-

nelles, on avoit qu'il s'étoit bien comporté pendant les dix années qu'il exerçoit la charge de général dans la province de Leao-tong; mais, qu'ayant été fait chef de bannière, il étoit tombé dans plusieurs fautes qu'on lui détailla; entr'autres que, quand l'empereur défunt déposa le prince héritier et demanda aux grands leurs suffrages pour en élire un autre, il avoit donné le sien au huitième ago¹; que, quoiqu'il fût du conseil d'état, il se dispensoit d'y assister, et que tout récemment, ayant appris la mort du beau-père du neuvième ago, il avoit soupiré, levé les yeux au ciel et envoyé des officiers faire des complimens de condoléance à sa famille, quoiqu'il ne pût ignorer que ce seigneur étoit mort dans la disgrâce de l'Empereur; que, pour toutes ces fautes, on le destituoit de sa dignité, on le privoit de ses appointemens, et on lui ordonnoit de partir dans dix jours avec toute sa famille, ses femmes, ses enfans et ses petits-fils, pour aller demeurer à Yeou-oué². Parmi

¹ C'est le huitième fils de l'empereur défunt; tous les grands de l'empire, Tartares et Chinois, lui donnerent leurs suffrages pour être prince héritier; ainsi cette faute, si c'en est une, étoit commune à tous.

² Yeou-oué est un petit lieu où il y a une garnison

ceu
ord
cou
lère
le n
don
celu
Les
ces
d'an
vri
car,
qu'
pas
d'ho
E
con
put
des
déj
et
ou
terp
le p
por
l'ac
de s
de E

ceux qui se trouvèrent présents, lorsqu'un ordre si sévère lui fut intimé, il y avoit beaucoup de parents et d'amis; mais ils dissimulèrent leur douleur le mieux qu'ils purent: le moindre signe de compassion qu'ils eussent donné, leur eût été aussi préjudiciable qu'à celui qu'ils plaignoient avec tant de raison. Les courtisans virent clairement que toutes ces fautes, qu'on faisoit revivre depuis tant d'années, n'étoient qu'un prétexte pour couvrir le véritable motif d'un traitement si dur: car, nonobstant toutes ces prétendues fautes, qu'on n'ignoroit pas il y a deux ans, on n'avoit pas laissé de l'élever à un nouveau degré d'honneur.

Le regulo, qui avoit vécu tant d'années à la cour dans les premières charges et avec la réputation la plus saine, souffrit impatiemment des reproches si peu mérités. Il commençoit déjà à se justifier d'une manière un peu vive, et il lui échappa même certaines expressions où il entroit du depot, et qui eussent été interprétées en mauvaise part: c'est pourquoi le président, qui étoit son ami, et qui devoit porter sa réponse à l'Empereur, craignant que l'accablement d'affliction où il étoit ne le fit de soldats tartares, à quatre-vingt-dix lieues à l'ouest de Pekin, un peu au-delà de la grande muraille.

tomber dans une faute véritable, lui ordonna de se lever et de penser à loisir à ce qu'il avoit à répondre; il supposa le besoin qu'il avoit d'aller changer d'habit à cause de la chaleur; mais ce n'étoit qu'un prétexte pour lui laisser le temps de rentrer en lui-même et de mesurer mieux ses termes. A son retour, il fit un extrait de la réponse du regulo, dont il ne prit que ce qu'il y avoit de plus raisonnable, et il en fit aussitôt le rapport à l'Empereur: mais Sa Majesté ne fit aucune réponse; ainsi le vieillard, après avoir attendu long-temps, fut obligé de se retirer dans sa maison, où l'on étoit déjà informé de ce qui venoit de lui arriver.

Presque tous ses fils le reçurent à sa porte; et, d'un air gai et content, ils le prièrent de ne point s'affliger inutilement et de conserver sa santé, l'assurant qu'ils le suivroient partout avec joie, et qu'ils feroient en sorte qu'il ne manquât jamais de rien. Ensuite le prince aîné, portant la parole au nom de tous, lui demanda en grâce qu'il permit à ses autres frères, qu'il n'avoit point vus depuis qu'ils étoient chrétiens, savoir, le troisième, le dixième et le onzième, de paroître en sa présence: Allez, répondit le regulo, appelez-les vous-même. Comme ils n'étoient pas éloignés, et qu'ils at-

tendoient la réponse que feroit leur père, ils ne furent pas long-temps sans paroître. Cette entrevue donna quelques instans de joie, et dissipa d'abord la tristesse que causoit leur exil. Le régulo, lui-même, oublia pour un moment son infortune, et, prenant un air agréable: Nous avons, dit-il, dans notre famille un péché originel; il vouloit parler des reproches qu'on lui avoit faits sur les fautes de ses ancêtres; après quoi, il alla se reposer de la fatigue qu'il avoit eu à essayer au palais, et qui, en effet, devoit être pénible pour un homme de son âge, tandis que ses enfants iroient mettre ordre à leurs affaires pour se disposer au départ.

Le lendemain, sur les huit heures du matin, le régulo retourna au palais et porta un mémoire apologétique qu'il avoit fait faire pendant la nuit; je n'en sais pas le contenu: mais à peine fut-il parti, que son fils aîné, qui portoit déjà le nom de *François-Xavier*, vint à l'église demander avec empressement le haptême: « Il est à craindre, dit-il, que l'Empereur, touché des longs services et du grand âge de mon père, ne lui remette la peine de l'exil; si cela étoit, je désespérerois presque de ma conversion: il reviendrait du palais chargé de tant d'ordres pour arrêter les pro-

» grés de la religion dans notre famille, que
» mes autres frères et moi serions liés par de
» nouvelles chaînes bien plus difficiles à rom-
» pre. Il n'y a plus à délibérer ; je veux désor-
» mais vivre et mourir chrétien, et ne pas abu-
» ser davantage de la bonté et de la patience de
» Dieu, qui m'attend depuis si long-temps. »
Il reçut donc cette grâce, de même que son
neveu, fils du huitième frère, et chef de sa
famille depuis la mort de son père, qui n'a pas
eu le même bonheur. C'est un jeune prince
de vingt-six ans, qui réunit en sa personne les
plus belles qualités de l'esprit et du corps ; et,
ce qui est infiniment plus estimable, qui est
rempli des plus grands sentiments de la religion.
Il y a long-temps qu'il imitoit ses oncles dans
leurs pratiques de zèle. Il avoit instruit tous
ceux de sa maison, et plusieurs avoient déjà
été baptisés. Après ces deux princes, trois
domestiques du second fils, qui devoient
accompagner leur maître dans son exil,
furent aussi régénérés dans les eaux du bap-
tême.
Pendant ce temps-là, le régulo présentoit
son mémoire au président du tribunal des
princes ; mais il fut fort surpris d'entendre
les nouveaux reproches que ce président lui fit
de la part de l'Empereur.

« Le sixième et le douzième de vos enfants
» lui dit-il, (ce sont les princes Louis et Jo-
» seph) ont embrassé la loi chrétienne, et ont
» fourni de l'argent pour bâtir une église;
» vous en avez encore d'autres qui ont imité
» leur exemple : que n'employez-vous votre
» autorité pour les en détourner, ou que ne
» les déférez-vous à l'Empereur ? On saura les
» ranger à leur devoir, puisque vous ne savez
» pas les gouverner. »

Le regulo répondit qu'à la vérité le troi-
sième, le dixième et le onzième de ses enfants
s'étoient faits chrétiens, mais qu'il avoit ignoré
leur dessein; qu'aussitôt qu'il en avoit été in-
formé, il les avoit chassés de sa présence, et
que, pendant trois ans entiers, il avoit refusé de
les voir; que, s'il ne s'étoit pas fait leur déla-
teur, c'est qu'il n'avoit ni assez d'esprit ni as-
sez de capacité, pour discerner si cette loi
est vraie ou fausse. Ces excuses furent inu-
tiles : on lui tourna le dos, et on le laissa là
jusqu'au soir.

Le 7 juillet il retourna encore au palais, et
il y demeura presque tout le jour aussi inuti-
lement que la dernière fois : « Allez, partez,
» lui disoit-on, corrigez-vous, et l'Empereur
» vous fera grâce; » mais on ne lui disoit pas
de quoi il devoit se corriger. Le même jour,

j'allai, dès le matin, à l'église des pères portugais, me doutant bien que j'y trouverois quelques-uns de ces princes chrétiens, qui m'instruiraient de l'état où étoient les choses. Effectivement j'y trouvai les princes Jean, François, Paul et Jean-Baptiste, avec le fils unique du prince Paul, âgé de dix-sept ans, qui attendoit qu'on lui conférât le baptême. Quoiqu'il l'eût demandé plusieurs fois et avec de grandes instances, on le lui avoit toujours différé, soit à cause de son âge et du danger qu'il y avoit qu'il ne se laissât pervertir par les autres princes du même sang, encore infidèles, soit parce qu'il demeurait encore chez le regulo, son grand-père, qui l'avoit élevé dès le berceau, qui l'aimoit tendrement, et qui eût porté les choses à quelque éclat s'il eût su qu'il étoit chrétien. D'ailleurs il n'étoit pas inutile chez le regulo; il parloit à ce vieillard avec une liberté que tout autre que lui n'eût osé prendre, et il l'entretenoit sans cesse des vérités de la religion. Un jour il l'avertit que le médecin qu'il entretenoit dans sa maison venoit de mourir (c'étoit un vieux chrétien de la province de *Hou-quain*); le regulo lui répondit, en se servant de l'expression ordinaire des chrétiens: Dieu l'a recueilli: « Oui, reprit le jeune homme, Dieu l'a recueilli, mais il faut savoir que

» nou
 » pet
 » évi
 » mè
 » nel
 » et
 » au
 » oh
 » nu
 Le r
 du s
 lenc
 saisi
 deva
 nism
 Pe
 la c
 l'Em
 gulo
 sa c
 trou
 sem
 dan
 par
 être
 cas
 » v
 » i

» nous mourrons tous comme lui; grands et
» petits, jeunes et vieux, personne ne peut
» éviter la mort; mais tous iront-ils dans le
» même endroit? L'enfer est la demeure éter-
» nelle des infidèles qui ont refusé le baptême
» et rejeté la loi de Dieu; les chrétiens iront
» au ciel, où ils jouiront d'éternelles délices:
» oh! si vous saviez ce que c'est que l'enfer!
» nulle expression n'en peut égaler l'horreur.»

Le regulo, qui ne vouloit pas essayer le reste du sermon de ce jeune prince, lui imposa silence; mais il n'en étoit pas plus timide, et il saisissoit toutes les occasions de lui remettre devant les yeux les grandes vérités du christianisme.

Pendant qu'on dispoisoit toutes choses pour la cérémonie, la nouvelle se répandit que l'Empereur remettoit la peine de l'exil au regulo, et qu'il se contentoit de le dépouiller de sa dignité. Quoique cette nouvelle se soit trouvée fautive dans la suite, elle devoit, ce semble, causer un mouvement de joie; cependant les princes l'écoutèrent froidement, et y parurent peu sensibles. Celui qui étoit prêt à être baptisé craignit qu'on ne prit de là occasion de différer encore son baptême: « Tout
» va bien aujourd'hui, dit-il, et demain tout
» ira mal; je ne veux pas courir le risque de

» sortir de Pekin sans avoir reçu le baptême ;
 » peut-être que je n'en trouverois plus l'oc-
 » casion. » Il fallut donc le satisfaire au plus
 tôt. La cérémonie se fit par le P. Fridelli, jé-
 suite allemand, dans une grande sacristie bien
 ornée. Le prince Jean fut le parrain, et donna
 au jeune prince le nom de *Michel*, comme il
 le souhaitoit, à cause de la dévotion particu-
 lière qu'il avoit envers cet archange. Après la
 cérémonie, nous entrâmes tous à l'église pour
 y adorer Notre-Seigneur ; et, comme on se re-
 tiroit, le nouveau néophyte alla seul à la cha-
 pelle de son saint patron pour y faire sa prière,
 puis il vint nous rejoindre dans la salle ; là il
 se mit à genoux aux pieds du père qui l'avoit
 baptisé, pour le remercier ; il donna les mê-
 mes marques de reconnoissance aux autres
 pères qui avoient été présents, à son parrain, à
 son père, à son oncle, et au prince Jean-Bap-
 tiste, son cousin-germain. Le P. Fridelli lui
 donna, selon la coutume, un chapelier, une
 croix et une image qu'il reçut à genoux avec
 beaucoup de respect et d'actions de grâces.
 On l'obligea après de s'asseoir avec tous les
 autres pour boire le thé, ce qu'il ne fit que
 par complaisance, car il étoit dans l'impat-
 ience de sortir de la salle, pour aller aussi
 remercier les catéchistes : il n'y eut pas jus-

qu'
 qu'i
 qui
 rece
 au-
 doit
 Chr
 P
 deta
 vou
 dan
 voit
 peut
 tent
 aus
 apr
 son
 L
 que
 alla
 si
 cut
 vu
 san
 con
 ser
 éto
 ind

qu'aux domestiques des pères et à tous ceux qu'il crut avoir contribué à son bonheur, à qui il ne donnât des marques d'amitié et de reconnaissance; et, quoiqu'il sût qu'il étoit fort au-dessus d'eux par sa naissance, il les regardoit dès-lors comme ses frères en Jésus-Christ.

Pardonnez-moi, mon révérend père, ce petit détail; je crois que, loin de le désapprouver, vous admirerez comme moi, qu'un jeune prince, dans les fâcheuses circonstances où il se trouvoit, prêt à partir pour un exil très rude, et peut-être sans espérance de retour, fût si attentif à de simples devoirs de bienséance, et aussi peu embarrassé que s'il ne se fût agi après cela que d'aller faire un tour à sa maison de campagne.

Le regulo, qui s'attendoit toujours à quelque favorable retour du côté de l'Empereur, alla au tribunal des princes pour s'informer si Sa Majesté ne s'étoit point radoucie. Il eut pour toute réponse que l'Empereur avoit vu son mémoire, et qu'il n'avoit qu'à partir et sans délai. Sur cela le regulo, ne prenant plus conseil que de lui-même, crut que pour apaiser l'Empereur, il devoit lui livrer ceux qui étoient devenus l'objet de sa colère et de son indignation, afin qu'il en fit telle justice qu'il

lui plairoit. C'est une coutume établie chez les Mant-cheoux , de livrer leurs enfans à l'Empereur , quand il se plaint de leur conduite. Aussitôt qu'il fut de retour à son hôtel , il envoya chercher ses fils et ses officiers ; il fit apporter des chaînes, et, d'un signe de main , il ordonna qu'on les mit au prince Jean, qui les reçut sans dire un seul mot. Il indiqua de même le prince Paul. L'officier s'approcha pour le lier ; mais ce prince, repoussant de la main les chaînes, dit d'un ton ferme qu'il n'avoit offensé ni le ciel ni la terre, ni l'Empereur ni son père, et qu'il prioit du moins qu'on lui dît pour quelle raison on vouloit l'enchaîner. Son père ne répondit rien, et, se contentant de baisser les yeux, son silence faisoit assez connoître l'embarras où il se trouvoit ; sur quoi le prince Jean, prenant la parole : « Ne voyez-vous pas, » lui dit-il, que tout notre crime est d'avoir » embrassé la religion chrétienne ? C'est cela » même, reprit le prince Paul, que je voulois » qu'on me dit clairement ; je recevrai volontiers ces chaînes pour une si bonne cause : » et, de la même main qui les avoit rejetées, il les reprit, et aida à se les mettre. Le prince François, qui, dès sa jeunesse, avoit un commencement de surdité, n'entendit pas bien ce qui se disoit ; mais, jugeant du traitement qu'on

lui préparoit par ce qu'il voyoit, il n'attendit pas qu'on vint à lui; il sortit de sa place, et alla se présenter aux officiers, qui, sans autre ordre, le lièrent comme ses deux frères.

A la fin de cette scène le regulo se leva et retourna au palais de l'Empereur pour y rendre compte de ce qu'il venoit de faire. Avant que de partir, il ordonna à un de ses officiers infidèles d'aller dans tous les hôtels de ses enfants, et d'enjoindre à leurs domestiques qu'ils eussent à détruire promptement les chapelles et les oratoires, et à ramasser les images, les croix, les chapelets pour les reporter à l'église.

Pendant que le regulo étoit au palais, les trois princes chrétiens, qui restèrent avec leurs gardes, ne doutoient pas qu'on ne les conduisit bientôt au tribunal des princes pour y subir l'interrogatoire. Rien ne leur faisoit plus de plaisir : car, long-temps auparavant qu'on jouissoit d'une paix profonde, ils avoient résolu de présenter à ce même tribunal un mémorial, pour y rendre compte de leur religion, dont on parloit si différemment sans la connoître; ils prétendoient en démontrer la vérité aux autres princes, leur faire sentir la nécessité où ils étoient de s'y soumettre, et leur remettre devant les yeux que, puisqu'on l'avoit

examinée et approuvée tant de fois au tribunal des rites, il seroit injuste d'inquiéter ceux qui l'embrassoient. Les missionnaires, qui avoient su cette résolution, s'y opposèrent, dans la crainte qu'elle ne fût prise pour une insulte et qu'à ce sujet il ne s'élevât une persécution qui auroit pu ébranler les nouveaux néophytes, encore foibles dans la foi.

Les princes entrèrent pour lors dans ces raisons de prudence ; mais ils crurent qu'elles cessoient dans les circonstances présentes, et que le temps étoit venu de rendre un témoignage public aux vérités de la religion. Le prince Jean et le prince Paul s'entretenoient de la sorte, tandis que le prince François, qui se promenoit dans la salle, montrant ses chaînes à ses domestiques et à ceux de son père :
« Vous voyez ces fers, leur disoit-il, je les estime plus que toutes les richesses de l'univers ;
» gardez-vous bien de me plaindre ou d'appréhender pour vous le même sort : le plus grand bonheur qui puisse vous arriver c'est
» d'être enchaînés et de souffrir comme nous pour la cause de Jésus-Christ. On nous a condamnés à l'exil : Ah ! plutôt à Dieu que ce fût à la mort ! Quel plaisir seroit-ce pour nous, de voir abrégé le chemin du ciel, d'être tout d'un coup délivrés des misères de cette vie,

» et transportés dans ce lieu de délices où Dieu
» même emploie toute sa puissance à récompenser ses saints ! »

Il parloit encore, lorsqu'un de ses domestiques, envoyé par la princesse, son épouse, vint l'avertir de l'ordre qu'avoit donné le regulo d'enlever les images, les croix et les autres symboles de la piété chrétienne. Il ne répondit qu'en récitant d'un ton ferme le premier précepte du décalogue : « Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et ne servirez que lui seul. » « Qu'on ne touche à rien, ajouta-t-il, avant que ces chaînes tombent par ma mort ou que j'en sois délivré d'une autre manière, moi-même je mettrai ordre à tout. »

Le prince Jean-Baptiste, qui étoit présent, fit une réponse un peu plus dure : il en fut repris doucement par le prince Jean, son oncle : « Faites attention, lui dit-il, que nous devons plus que jamais ménager la faiblesse de nos domestiques chrétiens ; il faut si peu de chose pour affaiblir leur courage, surtout lorsqu'ils voient leurs maîtres couverts de chaînes ; ce ne sont encore que de jeunes arbres qu'on vient de transplanter ; le moindre vent peut les abattre. »

Cependant le regulo, qui étoit allé au palais afin de demander à qui l'Empereur souhaitoit

qu'il remit ses enfants pour en faire justice, ne fut pas reçu, comme il l'espéroit. Le président l'ayant entendu, ne parut pas content de sa démarche, soit que, connoissant la fermeté de ces trois illustres néophytes, il vit bien qu'ils ne reculeroient pas, et qu'on s'engageroit avec eux dans une dispute de laquelle il seroit difficile de sortir avec avantage; soit qu'il craignit que l'Empereur ne poussât l'affaire trop loin, et qu'ensuite venant à s'en repentir, il ne le rendit responsable de sa trop grande sévérité; soit par quelque autre motif que j'ignore, il ne voulut jamais se charger d'en faire le rapport à Sa Majesté : « Tout est fini, » lui dit-il, vous êtes instruit de la sentence » qui a été portée, il ne vous reste plus d'autre » parti à prendre que celui d'obéir et de vous » corriger, vous et vos enfants. » Comme on lui ajouta qu'en cas d'amendement ils seroient tous avancés, mais qu'autrement ils seroient punis sévèrement, il ne s'agissoit plus que de savoir de quoi il falloit se corriger, et c'est ce qu'on ne voulut jamais lui dire.

Le regulo, ne se voyant pas plus avancé par une démarche qui avoit tant coûté à sa tendresse, retourna à son hôtel et fit ôter les chaînes à ses enfants sans leur dire un seul mot. Le prince Xavier, son aîné, prit cette oc-

casion de lui représenter de nouveau ce qu'il lui avoit déjà dit tant de fois , que de toutes les familles de Pekin , il n'y en avoit aucune qui eût reçu de Dieu des faveurs plus singulières ; que le traitement qu'on lui faisoit ne devoit pas lui paroître une disgrâce , mais qu'il devoit le regarder comme un effet de la miséricorde infinie de Dieu , qui cherchoit à le sauver par la voie des souffrances. Animé qu'il étoit de ce feu divin qu'il venoit de recevoir au baptême , il continua de dire à son père les choses les plus touchantes.

Le prince Jean , les larmes aux yeux , regrettoit la perte de ses chaînes et l'occasion qu'il avoit manquée de souffrir le martyre. Il vouloit parler , mais sa foiblesse et les sanglots lui coupèrent la parole. Le prince Paul , son cadet , y suppléa : « A ce trait , dit - il , ne reconnoissez-vous pas le monde qui a été jus-
» qu'ici votre idole ? Quoi de plus ingrat ! Il oublie les plus longs et les plus importants services. Quoi de plus injuste ! ce n'est nullement la raison qui le conduit. Quoi enfin de
» plus trompeur ! il n'a que des apparences qui éblouissent. Mais nous donnât-il des biens réels , quelle en est la solidité ? Tout ce qu'il a
» et ce qu'il peut donner n'est qu'une vapeur qui se dissipe à l'instant , et dont à la fin il ne

» reste qu'un souvenir inutile, Dieu, au con-
 » traire, est grand, libéral dans ses dons, ma-
 » gnifique dans ses promesses, et fidèle à les
 » exécuter. Voulez-vous tout-à-coup goûter
 » une paix que rien ne puisse altérer, et vous
 » remplir d'une force supérieure à tous les évé-
 » nements? attachez-vous uniquement à Dieu,
 » adorez-le, servez-le de la manière dont il
 » veut être adoré et servi; en un mot, faites-
 » vous chrétien. Vous avez avoué tant de fois
 » que cette religion est bonne; dites-moi, y en
 » a-t-il quelqu'autre qui soit capable de don-
 » ner ce zèle et cette ardeur que vous nous
 » voyez, qui nous fait pleurer et gémir depuis
 » si long-temps sur le danger où vous êtes de
 » vous perdre éternellement? Eh! que vous
 » servira-t-il d'avoir eu ce grand nombre d'en-
 » fants que vous aimez avec tant de tendresse,
 » s'il arrive que vous soyez éternellement sé-
 » paré d'eux; pour n'avoir pas voulu recon-
 » noître et servir le même maître? »

Le regulo, se voyant ainsi assailli de tous
 côtés, porta les deux mains à la tête, et, s'ap-
 puyant contre la muraille, il y demeura atta-
 ché sans répondre un seul mot. Cette posture
 fit connoître à ses enfants qu'il ne les écoutoit
 pas volontiers, et que le temps de sa conver-
 sion n'étoit pas encore venu, ce qui les obli-
 gea de se retirer.

« S'il a été dit de saint Augustin, « que le fils de tant de larmes ne pouvoit pas périr, » n'avons-nous pas raison d'espérer que Dieu accordera enfin la conversion de ce bon vieillard aux larmes, aux prières, aux jeûnes, aux austérités et aux aumônes de ses enfants? Nonobstant l'effort de cette persécution domestique, qui ne pouvoit être ignorée de personne, neuf femmes de la même maison, toutes bien instruites, et sur le point de suivre leurs maîtresses en exil, vinrent à l'église de la Sainte-Vierge demander et recevoir le baptême.

Cependant presque tous les parents du vieux regulo lui conseillèrent de ne plus avoir recours aux mémoriaux ni aux apologies; qu'il lui falloit tenter une autre voie plus capable de fléchir la colère de l'Empereur; c'étoit d'aller encore au palais, d'implorer sa clémence, et d'y rester dans une posture humiliée, jusqu'à ce qu'il eût reçu quelque réponse; qu'on ne manqueroit pas d'avertir secrètement Sa Majesté de l'état d'humiliation où il se tiendroit; que, sans doute, touché de son grand âge, de ses longs services et des marques de son repentir, l'Empereur prendroit des sentiments de bonté et de douceur à son égard, et que le pardon ne tarderoit pas à venir.

Le regulo n'étoit pas éloigné de prendre ce parti; ses enfants chrétiens l'appréhendoient fort, sans oser néanmoins ouvrir la bouche pour l'en détourner; ils se contentoient de conjurer la tempête par leurs continuelles prières: car ils désespéroient de sa conversion, s'il obtenoit quelques adoucissements à sa peine qui lui rendit la liberté de demeurer à la cour. Dieu permit qu'un ami du regulo en qui il avoit une entière confiance désapprouvât fort ce dessein, comme indigne de son âge, de son rang, de sa réputation et de ses services; ainsi il ne fut plus question de retourner au palais.

Comme il n'y avoit point eu de défense de visiter cette famille avant son départ, presque tous leurs proches, leurs alliés et leurs amis, s'acquittèrent de ce devoir. C'étoit un flux et reflux continuuel de seigneurs qui inondoient le quartier. Nous n'osâmes pas aller les voir, parce que nous étions instruits qu'il y avoit des gens postés pour épier tous ceux qui entroient dans leurs maisons. Le parti que je pris fut de leur écrire une lettre en langue tartare, sans la signer, où je tâchois de les fortifier en leur inspirant les sentiments qu'ils devoient prendre dans des conjonctures si tristes. Je l'adressai au prince Jean, et je la lui envoyai par un catéchiste qui lui portoit de ma part

quelques présents de dévotion. Ce catéchiste avoit un talent rare de bien parler de Dieu, et il étoit accoutumé à voir de grands seigneurs. Il savoit que ces princes étoient chrétiens, mais il ne les avoit jamais vus; il les visita l'un après l'autre. Quand il vint me rendre compte de la commission dont je l'avois chargé, je trouvai un homme transporté hors de lui-même.

« Ah! mon père, s'écria-t-il dans une espèce d'enthousiasme, chez quelles personnes m'avez-vous envoyé? Eh! quelles paroles de consolation pouvois-je porter à des gens qui ne respirent que les croix et les souffrances? J'ai vu des saints qui parlent de Dieu avec une éloquence toute divine; je n'ai eu autre chose à faire qu'à les écouter et à admirer la vivacité de leur foi; ils ne tiennent à aucune des choses de la terre; ce qui les touche uniquement, c'est que, dans le lieu de leur exil, ils n'auroient point de missionnaires pour leur administrer les sacrements. Vous ne sauriez croire avec quel sang froid ils m'ont entretenu de leur départ: non, si je n'avois pas vu moi-même ces seigneurs, je n'aurois jamais ajouté foi à tout ce qu'on auroit pu me dire de leur courage et de leur vertu. »

Ce même jour, le prince François dépêcha un de ses eunuques aux missionnaires pour

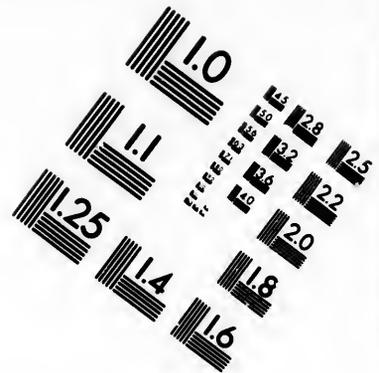
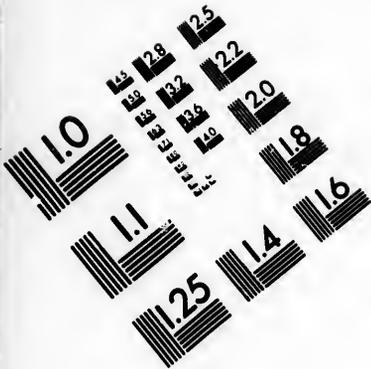
leur demander la permission de catéchiser et de baptiser dans le lieu de son exil, où il ne prétendoit pas, disoit-il, aller inutilement, et il les prioit de lui envoyer de toutes les églises le plus qu'on pourroit trouver de petites images, de croix et de chapelets. Que ne doit-on pas attendre du zèle de ce fervent néophyte, qui part pour une terre étrangère, animé de la plus ardente charité pour le salut de ceux qu'il y trouvera? Un de nos pères lui ayant témoigné combien il étoit touché de ce qu'il étoit devenu un peu sourd: il lui répondit qu'au contraire il remercioit le Seigneur de lui avoir envoyé cette infirmité; parce que, comme elle le rendoit inutile pour le monde, elle lui laissoit une liberté entière de penser à Dieu et de ne servir que lui.

Le lendemain le regulo envoya chercher la princesse Françoise, épouse du prince Joseph. Pendant son absence, il dépêcha un de ses officiers infidèles avec ordre de visiter sa maison et de pénétrer même jusque dans la chambre de la princesse, d'y ramasser tout ce qu'il y trouveroit de croix, de chapelets et d'images, et de les brûler au milieu de la cour. Cet ordre sacrilège fut exécuté ponctuellement: tout étoit déjà consumé, lorsque la princesse retourna à son hôtel. A la vue de ce monceau

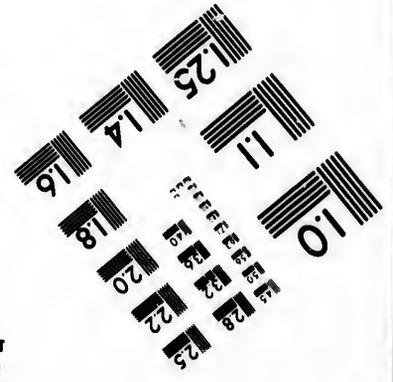
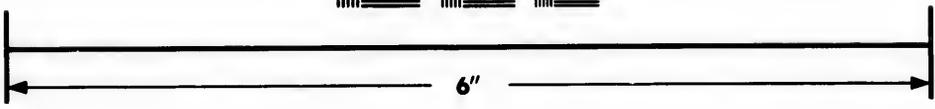
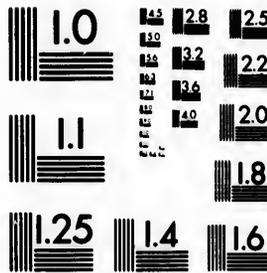
de cendres, elle pensa tomber en défaillance, et elle exprima sa douleur par les cris les plus lamentables, ce qui fit croire aux voisins qu'une douleur si excessive ne pouvoit être que l'effet du déplaisir que lui causoit l'exil; elle ne se consola que quand ses beaux-frères chrétiens lui eurent promis de la dédommager de sa perte, en partageant avec elle ce qu'ils avoient. Ils firent en même temps réflexion que le regulo pourroit ordonner une semblable visite dans leurs maisons; et, pour ne point exposer les croix et les images qui leur restoient à être profanés par des mains idolâtres, ils renvoyèrent les plus grandes à l'église, et ne gardèrent que les plus petites, ou celles qui pouvoient aisément se cacher. Après quoi ils allèrent tous ensemble exhorter de nouveau leur père à embrasser le christianisme, mais ils ne purent rien gagner sur son esprit. Cette journée finit par le baptême de trois domestiques d'un de ses enfants, catéchumènes. Le jour suivant, il y en eut encore quelques-uns de baptisés, et d'autres qui se purifièrent dans le sacrement de la pénitence.

Le 13, le regulo et tous ses enfants devant aller à la sépulture de leurs ancêtres, et étant obligés de passer près de l'église des pères portugais, qui étoit sur le chemin, le prince Paul,





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0

5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0

le prince Jean et le prince Michel partirent de grand matin, vinrent à l'église, y entendirent la messe et recurent Notre Seigneur; le deuxième fils du second fils du regulo y reçut le baptême, et fut nommé *Jean-Baptiste* comme son cousin; son père étoit toujours catéchumène; il souhaitoit fort d'être baptisé avant que de partir; mais le soin de ses affaires domestiques, que les autres négligeoient, l'engagea dans tant de délais, qu'il en perdit l'occasion.

Ce même jour, vingt dames suivantes des maisons de ces princes vinrent se confesser: enfin tous ceux qui avoient la liberté de sortir, quelque embarras qu'ils eussent d'ailleurs, trouvoient le temps de venir, à l'église. Il y eut même une princesse qui, dans la crainte qu'aucun des missionnaires ne pût aller chez elle, se rendit à l'église des femmes avec ses suivantes, aimant mieux s'exposer à la censure et à la malignité des discours publics que de partir sans le secours des sacrements.

Le 14, un père portugais alla de grand matin chez le prince Xavier: il étoit incommodé, de même que la princesse Thérèse. L'un et l'autre entendirent la messe et y communierent, ainsi que le prince Pierre, leur second fils; la princesse Agnès, leur belle-fille, et plusieurs autres personnes qui devoient partir le lendemain pour leur exil.

Au même temps, le père Joseph Suarez, vieillard vénérable qui travaille depuis si longtemps dans cette vigne du Seigneur, se rendit à la chapelle de la Sainte-Trinité chez le prince Paul, où toutes les princesses du quartier l'attendoient; il fut souvent interrompu pendant la messe par les larmes et les soupirs de ces illustres dames. Quand il les eut communiquées, il leur fit un petit discours propre aux temps et aux circonstances présentes, dans lequel il les amena à souffrir généreusement leur exil pour Jésus-Christ. Il leur montra surtout que leurs peines étoient passagères, mais que la récompense qui leur étoit destinée n'auroit jamais de fin; que Dieu traitoit ainsi ses fidèles serviteurs pour les détacher des biens périssables de la terre, et qu'elles devoient sans cesse le remercier de ce qu'il les avoit choisies, préférablement à tant d'autres, pour servir de modèles aux personnes de leur sexe.

Après qu'il eut achevé, elles se prosternèrent toutes jusqu'à terre pour lui faire leurs remerciements, et elles le supplièrent de les recommander souvent au Seigneur, surtout quand ils célébreroient les saints mystères. Le père le leur promit, en leur demandant à son tour le secours de leurs prières, auxquelles il avoit une vraie confiance. Il les leur demanda

principalement lorsqu'elles apprendroient la nouvelle de sa mort : « car enfin, ajouta-t-il, » à mon âge, elle ne doit pas être éloignée ; je » ne m'attends plus à vous revoir que dans » l'éternité. » A ce mot, les sanglots et les soupirs recommencèrent ; le père, qui en fut attendri, sortit aussitôt de la chapelle. Comme il traversoit la grande cour, il y trouva le prince Jean, le prince Paul et le prince Michel, qui l'attendoient pour lui dire les derniers adieux. Saisis de douleur, ils ne purent s'exprimer que par leurs soupirs et par un silence beaucoup plus éloquent et plus expressif que les discours les plus animés. Rien n'a pu arracher des larmes à ces généreux néophytes que la séparation de leur pasteur. Le père, qui voyoit renverser en un instant l'ouvrage de tant d'années, et s'évanouir les espérances qu'il fandoit sur les exemples de tant d'illustres chrétiens, pouvoit-il n'y être pas sensible ? Il n'y a que ceux qui ont à cœur le salut des ames, qui sentent ce qu'il en coûte dans ces sortes d'occasions ; ceux qui y sont indifférents ne le comprennent pas de même.

Le 15, le regulo partit pour se rendre au lieu de son exil, avec ses enfants, ses petits-fils, ses arrière-petits-fils, au nombre de trente-sept, sans compter les princesses, femmes ou

filles
viro
l'au
reçu
core
obli
de l
J
le d
tien
ava
doie
pou
rigo
de l
gion
ava
avo
pag
avis
qu'
tion
les
qu'
visi
cac
pa
po

filles, qui égaloient presque ce nombre, et environ trois cents domestiques de l'un et de l'autre sexe, dont la plus grande partie avoient reçu le baptême. Plusieurs autres étoient encore catéchumènes : faute de temps, ils ont été obligé d'attendre qu'ils fussent arrivés au terme de leur voyage pour se faire baptiser.

Je ne finirois point si je voulois entrer dans le détail de ce qui concerne les dames chrétiennes, et vous raconter ce qui s'est passé avant et après leur baptême. Elles ne cédoient en rien aux princes, leurs époux, soit pour la vivacité de leur foi, soit pour la rigueur de leurs austérités, soit pour l'ardeur de leur zèle à instruire des vérités de la religion les personnes de leur sexe. Deux jours avant leur départ, le bruit se répandit qu'il y avoit ordre de visiter exactement tous les équipages au passage de la grande muraille. Sur cet avis, ces illustres dames cachèrent tout ce qu'elles pouvoient de leurs meubles de dévotion dans les doublures de leurs habits, dans les chevets de lit, et dans les autres choses qu'elles croyoient n'être point sujettes à la visite. Deux d'entre elles qui ne pouvoient cacher aisément les cilices dont elles usent, paroissoient fort affligées de ne pouvoir les emporter ; leur confesseur les consola en leur fai-

sant dire que les fatigues du voyage qu'elles entreprennent pendant les ardeurs de la canicule, et les montagnes affreuses qu'elles auroient à traverser, leur tiendroient lieu de cilice, et qu'il leur suffisoit d'endurer toutes ces peines avec patience et résignation à la volonté de Dieu.

Que n'aurois-je pas encore à vous dire des domestiques de ces princes ! Quoiqu'ils n'aient pas eu les mêmes difficultés à vaincre, les miséricordes du Seigneur n'ont pas moins éclaté avant et après leur conversion, du moins dans plusieurs dont je pourrois rapporter une infinité de traits édifiants. Mais aussi comment n'auroient-ils pas été touchés, lorsqu'ils comparoient leurs maîtres infidèles à ces mêmes maîtres devenus chrétiens, et qu'ils voyoient le changement extraordinaire que la grâce avoit fait dans leurs personnes ? On sait ce que peut l'exemple pour nous porter au bien ; mais il a beaucoup plus de force quand il se trouve dans des personnes du premier rang et d'un mérite rare. Les princes et les princesses qui l'ont donné aux autres ne l'ont pas eu pour eux-mêmes. Aussi ne doutai-je point que Dieu ne choisisse parmi eux ces redoutables témoins qu'au jour de ses vengeances il opposera aux grands de la terre, lesquels nés dans le sein du christianisme, comblés de grâces, environnés

de
qu'
à l'
rite
qu'
I
vère
prin
vie
par
qu'
app
per
ce
lou
il le
P.
» Su
» Be
» qu
» qu
» Pa
» au
» zi
» m
» X
» l'

de bons exemples, ne pensent à rien moins qu'à l'affaire de leur salut, et qui se trouvent, à l'heure de la mort, presque sans autre mérite que celui de n'avoir pas fait tout le mal qu'ils pouvoient faire.

Le jour même que ces illustres exilés arrivèrent au terme qui leur étoit marqué, le prince François-Xavier passa à une meilleure vie à l'âge de cinquante-neuf ans. Quand il partit, il se sentit fort oppressé d'un asthme qu'il avoit depuis quelques années. Nous apprîmes la nouvelle de sa mort au retour des porteurs de chaise dont il s'étoit servi. Quoique ce fussent des infidèles, ils ne cessoient de louer sa patience et la douceur avec laquelle il les avoit traités. Le prince Paul écrivit au P. Suarez la lettre suivante :

« Je suis en peine de la santé des PP.
 » Suarez, Fridelli, Kegler, Parennin, Slavick,
 » Bouvet, et de tous vos autres pères. Il n'y a
 » qu'un peu plus d'un mois que je vous ai
 » quittés, et ce temps m'a déjà paru une année.
 » Par la grâce de Dieu, il ne nous est arrivé
 » aucun accident durant notre voyage. Le sei-
 » zième de la sixième lune, à deux heures après
 » midi, Dieu appela à lui notre frère François-
 » Xavier. Un vomissement de sang lui ayant ôté
 » l'usage de la parole, il ne lui étoit pas pos-

» sible de réciter les prières ordinaires ; mais ,
» nous voyant à ses côtés , il nous faisoit signe
» de la tête qu'il entendoit celles que nous ré-
» citations pour lui ; c'étoient les prières des ago-
» nisants. Cinq jours auparavant , il lui avoit
» pris un vomissement semblable , et pour lors
» il nous pria instamment de dire les prières
» que les chrétiens ont accoutumé de réciter
» pour ceux qui sont à l'article de la mort : il
» fit son acte de contrition , et nous témoigna
» par ses larmes la douleur qu'il ressentoit de
» ses péchés. Selon que je puis juger , je crois
» que Dieu lui a fait miséricorde : je prie ce-
» pendant tous vos pères de dire la messe à
» l'autel privilégié , et de réciter les autres
» prières de l'Église pour notre frère François-
» Xavier : ce sera un double bienfait , s'ils veu-
» lent bien lui accorder leurs suffrages , aussitôt
» que vous les aurez informés de sa mort.

» Quoique j'aie peu souffert dans ce voyage ;
» cependant , comme il s'est fait avec beaucoup
» de précipitation , je crains bien d'avoir com-
» mis plusieurs fautes : je supplie tous les
» pères de prier Dieu qu'il me les pardonne ,
» qu'il me fasse la grâce de bien garder ses
» commandements , et qu'il me donne la force
» de vaincre les ennemis de mon salut. J'aurois
» bien d'autres choses à dire que le pinceau

» ne peut achever; vous en pourrez juger par
» celles que j'ai dites.»

PAUL, dixième de la famille, a écrit;
cacheté le 23 de la sixième lune.

P. S. MICHEL vous salue aussi.

LA nouvelle de cette mort nous causa plus de joie que de douleur, parce qu'il nous parut qu'elle devoit être très précieuse aux yeux de Dieu. Quel bonheur, disions-nous, pour ce prince! Après trois ans de préparation, il est baptisé le 6 de juillet; le 14 il reçoit le corps de Notre-Seigneur; il part le 15 pour le lieu de son exil; il en bénit Dieu; il souffre avec une patience héroïque les fatigues d'un voyage pénible, dans une saison affreuse, et, attaqué d'une maladie mortelle; il ne cesse de pleurer ses péchés; enfin le 4 du mois d'août, jour de son arrivée au terme de son exil, il sort de cette vie mortelle pour aller recevoir dans le ciel, ainsi qu'il y a lieu de l'espérer, la récompense de ses souffrances et de ses vertus.

Je me flatte, mon révérend père, que vous n'oublierez pas, dans vos saints sacrifices, de prier le Seigneur pour cette mission désolée, pour cette famille en particulier, et pour moi, qui en ai plus besoin que personne, et qui suis avec beaucoup de respect, etc.

FIN DU TOME TRENTIÈME.

BIBLIOTHECA

TABLE DES MATIÈRES

Lettre du P. Jacques, missionnaire de la Compagnie de Jésus, à Monsieur l'abbé Naphis	Page 1
Lettre du P. Gaubil, missionnaire de la Compagnie de Jésus, à M. de Nemond, archevêque de Toulouse.	49
Lettre du P. Parennin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, à Monsieur de l'Académie des Sciences, en leur envoyant une traduction qu'il a faite en langue tartare de quelques-uns de leurs ouvrages, par ordre de l'empereur de la Chine; et adressée à M. de Fontenelle, de l'Académie Française, et Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.	49
Bonne nuit de même à Messieurs de l'Académie des Sciences.	88
Lettre du P. de Maille, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au P. . . de la même Compagnie.	111
Lettre du P. Parennin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au P. . . de la même Compagnie.	185

FIN DE LA TABLE DU TOME TERTIÈME.

FIN DE TOUT LE TOME.



